



# Assemblée générale

Vingt-septième session extraordinaire

**5<sup>e</sup>** séance

Vendredi 10 mai 2002, à 9 heures

New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Han Seung-soo ..... (République de Corée)

*La séance est ouverte à 9 h 10.*

## Points 8 et 9 de l'ordre du jour (*suite*)

**Examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et du Plan d'action pour l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90, ainsi que des résultats obtenus**

**Renouvellement de l'engagement en faveur des enfants et examen des activités à mener au cours de la prochaine décennie**

### Projet de résolution (A/S-27/L.1)

**Le Président** (*parle en anglais*): J'informe l'Assemblée que dans une lettre datée du 6 mai 2002, adressée au Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social a exprimé le souhait de faire une déclaration dans le débat en séance plénière à cette session extraordinaire.

Après consultations et en l'absence d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée accepte d'entendre le Président du Conseil économique et social dans le débat en séance plénière?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*): L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Jean-Bertrand Aristide, Président de la République d'Haïti.

**Le Président Aristide**: J'ai l'honneur de saluer tous les participants, au nom des enfants d'Haïti, qui se préparent à célébrer en 2004 le bicentenaire de notre indépendance.

Environ 1 122 000 enfants haïtiens, âgés de moins de 5 ans, soit 14 % de notre population, rêvent de bonheur et d'amour. De même, les 3 897 000 âgés de moins de 18 ans, soit 49 % de notre population, rêvent d'une Haïti nouvelle et d'un monde meilleur. Leurs rêves nous conduisent tant à l'exploration de leur inconscient collectif qu'à la découverte de leurs droits.

Tous les enfants du monde ont droit à la vie et au bonheur. Leurs droits sont indivisibles et primordiaux. L'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que: « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. » [*résolution 217 A (III)*]. En cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, il nous incombe la responsabilité de situer leurs droits au premier rang de nos priorités en embrassant leurs douleurs et leurs rêves de bonheur.

En effet, plus de 100 millions d'enfants ne vont pas à l'école; et plus d'un demi milliard d'enfants vivent avec moins d'un dollar par jour. De cette pauvreté abjecte, ils gardent des séquelles

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

02-37677 (F)



psychologiques toute leur vie. Il y va des traumatismes du terrorisme, de la violence et des conflits dont les enfants sont victimes. Au cours de la dernière décennie, 2 millions d'enfants ont été massacrés, 6 millions blessés ou handicapés, 12 millions ont été privés d'abri et laissés-pour-compte. Pour éradiquer cette pauvreté et ses effets délétères, nous devons promouvoir une politique d'ouverture et un nouveau partenariat mondial en faveur des enfants. Ces derniers ont hâte de changer le monde. En eux, nous retrouvons des partenaires privilégiés.

Et, en leur nom, ici, à cette tribune, la première Dame de la première République nègre du monde a dit « non » au VIH/sida. Un million quatre cent mille enfants séropositifs de moins de 15 ans enregistrés aujourd'hui à travers le monde, c'est bouleversant! On se rappelle que, depuis le début de la pandémie, 4,3 millions d'enfants de moins de 15 ans sont déjà morts du sida. Mémorables sont les manifestations déjà organisées par notre dixième département contre le sida. J'adresse un merci particulier aux amis qui ont demandé la levée des sanctions économiques prises contre Haïti.

Tissant des liens de solidarité au-delà des frontières, et tous unis contre la corruption, la drogue, l'impunité et la pauvreté, nous parviendrons à la réduction du taux de mortalité infantile et à l'éducation de base pour tous.

À la veille du bicentenaire de notre indépendance, nous nous réjouissons d'avoir promulgué la loi interdisant les châtiments corporels en attendant l'éradication de la domesticité à travers le pays. Cette dynamique, bien sûr, ouvre de nouveaux horizons pour l'éducation de nos enfants. *Homo doctus in se semper divitias habet*: L'homme instruit a toujours en lui ses richesses. À l'école de Gandhi, Martin Luther King, Président Mandela et Toussaint Louverture, nos enfants se nourrissent de dignité, sèvent de l'économie solidaire.

Cette approche dialectique où l'enfant participe à la croissance de son être et de son monde, nous invite à être continuellement à l'écoute de l'enfant. Oui, toujours à l'écoute de l'enfant! Et, chez nous, on aime bien écouter les enfants haïtiens qui, depuis 1995, ont leur propre station de Radio, « Radio Timoun » et leur propre station de télévision, « Télé Timoun ». Plus les oreilles du cœur s'ouvrent aux enfants du monde, plus les rayons d'espoir guideront nos pas vers un monde

meilleur. Ce monde meilleur où le développement des pays du Sud, loin de ralentir la croissance du Nord, contribuera à stimuler l'économie mondiale, comme en témoigne la reconstruction de l'Europe en 1945.

Nos enfants rêvent d'un monde meilleur. Nous y croyons. Aux habitants de notre planète, bonheur et paix! Aux enfants du monde, beaucoup d'amour!

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Rexhep Meidani, Président de la République d'Albanie.

**Le Président Meidani** : Depuis le début de sa période de transition démocratique, il y a une dizaine d'années, l'Albanie se voit en pleine réforme. La mise en place et le bon fonctionnement d'un système législatif et de ses structures pertinentes et efficaces pour le respect et la protection des droits de l'homme en Albanie, ainsi que la création et le bon fonctionnement de l'institution de l'Avocat du peuple, ont été et demeurent prioritaires. Basés sur les documents fondamentaux internationaux comme la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, le respect et la protection des droits de l'enfant et des jeunes en ont constitué une composante essentielle.

On constate un certain nombre de succès relativement importants concernant l'amélioration des conditions de vie des enfants. La mortalité infantile a notamment diminué de moitié, et la malnutrition des enfants de moins de 5 ans a été réduite de manière sensible. De bons résultats ont été notés dans le domaine de la santé et de la vaccination systématique, entre autres.

La Constitution de la République d'Albanie a sanctionné une protection particulière de l'État à l'égard des enfants et des jeunes. Elle garantit la continuité de l'enseignement gratuit dans les écoles publiques ainsi que la protection des enfants contre la violence, les mauvais traitements, leur exploitation au travail, particulièrement quand ils n'ont pas atteint l'âge autorisé. Ces derniers temps, le Gouvernement albanais a adopté et a mis en oeuvre la Stratégie nationale pour l'enfant, document très ambitieux qui essaie de faire converger l'action de l'État et celle des autres acteurs sociaux. La politique de l'État dans les années à venir devra mieux envisager de prendre des mesures plus efficaces en vue d'améliorer les conditions de vie, de santé et d'éducation. Celle-ci est

le résultat direct de la consolidation économique de notre pays, où la croissance du produit intérieur brut est d'environ 7 % par an. C'est également le résultat d'une planification de rapports plus justes du budget de l'État et d'une coopération plus intense avec les organismes internationaux. Un soin particulier sera consacré à la protection de l'environnement qui, ces dernières années, a subi de sérieux dommages. Parallèlement aux soins de l'enfant, l'État albanais s'efforce aussi de veiller à la santé et au traitement de la mère en créant les services nécessaires pour l'accouchement et la période post-partum.

L'introduction des enfants au monde riche d'informations et d'éducation, l'apprentissage des langues étrangères, un traitement digne, les loisirs et les activités sportives et la promotion des capacités et des talents de tous constituent des tâches de plus en plus claires que la société albanaise s'est déjà assignées. Entre-temps, les programmes d'éducation sont réexaminés conformément aux normes européennes. En ce sens, il est à signaler l'ajout aux programmes d'éducation de cours traitant des droits de l'homme et du respect de la personnalité de l'enfant, de la protection de l'environnement, de l'instruction civique et démocratique de la vie en famille et dans la société.

Toutefois, notre État est conscient des problèmes encore aigus, surtout de ceux qui sont dus à la transition démocratique et aux phénomènes régionaux de criminalité et du trafic des enfants et des personnes des catégories les moins protégées. De sérieux efforts sont entrepris aussi en vue d'une étroite coopération régionale dans la lutte contre ces phénomènes si traumatisants, en particulier le trafic des êtres humains.

Mais, pour résoudre ces problèmes, l'utilisation des structures légales et répressives ainsi que leur renforcement ne suffisent pas à elles seules. Parallèlement à l'amélioration des conditions économiques, on constate de plus en plus la contribution humaine directe et l'engagement de différents éléments de la société civile et du monde des affaires. Dans ce contexte, je voudrais présenter une manière particulière de considérer la question du soutien, de l'aide et de l'assistance sociale aux jeunes non protégés et qui se trouvent dans le besoin, en leur octroyant des facilités pour qu'ils apprennent à mener seuls une vie active. En Albanie, un des projets sociaux à orientation commerciale qui contient cet élément promoteur s'appelle « Young Albanian Parcels

Service ». Dans ce projet, des jeunes des différents groupes se trouvant dans le besoin – orphelins, handicapés, tsiganes et autres – sont encouragés et dotés des moyens nécessaires pour mettre sur pied leur propre commerce, à savoir une entreprise de liaison postale entre diverses compagnies. De nombreuses compagnies et personnalités de la vie politique et sociale se sont associées bénévolement à ce projet.

Je voudrais encore attirer l'attention sur des problèmes auxquels sont confrontés les enfants de certaines parties du globe. Les risques les plus grands qui menacent les enfants sont en premier lieu la pauvreté et la guerre, lesquelles, dans la plupart des cas, coexistent. Nous avons tous été témoins des tragédies vécues par les enfants à cause des conflits qui ont eu lieu dans leur propre pays ou entre pays. Tels ont été les événements tragiques des dernières années en ex-Yougoslavie, où il y a eu parmi les nombreuses innocentes victimes une quantité considérable d'enfants. Beaucoup de temps devra s'écouler avant que ne guérissent les plaies des enfants du Kosovo et de la Bosnie causées par la guerre aveugle et dénuée de tout principe, par la politique de nettoyage ethnique et la politique de génocide du régime de Milosevic. Nous ne devons pas tolérer que de tels événements se répètent dans le globe.

Selon un rapport récent sur les enfants soldats, environ 300 000 enfants sont actuellement utilisés dans 34 conflits. Pour cela, il sera positif, voire important, de créer un nouvel organe d'observation internationale ou bien un tribunal des Nations Unies qui mettrait fin aux pratiques d'exploitation des enfants comme soldats, en exerçant une pression sur des groupes et gouvernements par la présentation des faits, l'inculpation et même les condamnations. La même mesure doit être appliquée pour interdire le tourisme sexuel, spécialement celui dont les enfants sont l'objet.

J'estime que l'éducation est pour chaque enfant la clef d'un avenir sain à long terme. De façon générale, nous constatons qu'il existe des efforts pour changer la situation. Dans le communiqué du sommet du G-8, réuni à Gênes, en Italie, l'enseignement a été qualifié de « pilier principal pour le développement et l'emploi ». Ce sommet a aussi donné son accord pour la création d'un groupe de travail d'éducation afin de poursuivre les objectifs de Dakar. J'espère sincèrement que cela pourra permettre de mener à bien une sorte d'initiative globale pour l'éducation. La preuve véritable consiste dans le fait que le G-8 apportera ou

pas réellement sa part financière, de manière à pouvoir scolariser tous les enfants, ainsi qu'il l'a promis à Okinawa.

Monsieur le Président, en vous remerciant de m'avoir offert l'opportunité de prendre la parole devant cet honorable forum, permettez-moi de saisir cette occasion pour exprimer la confiance et la profonde conviction du peuple albanais et de moi-même que, sous la direction du Secrétaire général, M. Kofi Annan, l'ONU jouera un rôle encore plus important dans les efforts pour l'égalité humaine, la paix, le progrès social et la prospérité dans le monde entier.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Jorge Sampaio, Président de la République portugaise.

**Le Président Sampaio** (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : C'est avec une joie particulière que je participe à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. D'abord parce que le Portugal est fier de faire partie des acteurs engagés dans ce domaine, conférant une importance déterminante à la promotion des droits de l'enfant. Ensuite, parce que cette session extraordinaire consacre un tournant historique dans notre approche de cette question, qui nous permettra d'établir un véritable programme pour les enfants pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Enfin, parce que je considère personnellement que le domaine de l'enfance constitue une priorité politique centrale et déterminante pour le futur de chacun, et pour le destin collectif de toute société.

Je voudrais rendre hommage au Secrétaire général, qui a pris la responsabilité de placer cette session extraordinaire dans le cadre des importantes conférences organisées par l'ONU, et qui est la force motrice des activités mises en place en faveur des droits des enfants sous les auspices de cette Organisation. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude à tous les membres de gouvernements, représentants de la société civile et représentants des jeunes gens de monde entier qui ont participé à la préparation de cette session extraordinaire. Leur engagement a interpellé la conscience des hommes politiques du monde entier, et joué ainsi un rôle d'impulsion dans l'élaboration d'un programme mondial pour les enfants et dans la construction d'un monde digne des enfants.

Au nom du Portugal, je voudrais aussi exprimer notre reconnaissance et notre soutien inconditionnel au

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, qui a joué un rôle déterminant dans la défense des droits de l'enfant.

Cette session extraordinaire offre une occasion unique de réaffirmer notre responsabilité dans la construction d'un monde dans lequel le droit d'être un enfant et un jeune constitue une réalité universelle, sans distinctions ni discriminations. Mais c'est aussi un moment fort pour réaffirmer les droits de l'enfant et des jeunes à une citoyenneté propre, fondée sur la reconnaissance de leur individualité et de leur vulnérabilité intrinsèques, comme sur leur capacité à participer et à peser sur les décisions, contribuant ainsi de façon déterminante au progrès de nos sociétés. C'est au nom de cette citoyenneté que l'élaboration de politiques en faveur des enfants et des jeunes – orientées directement sur les problèmes qui leur sont propres – est de plus en plus urgente, et constitue, à mon avis, une des principales priorités de nos gouvernements et des pouvoirs publics en général.

Douze ans après la tenue du Sommet mondial pour les enfants, et l'adoption de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant, ainsi que du Plan d'action y afférent, nous avons constaté des progrès significatifs dans plusieurs domaines, en particulier ceux de la santé et de l'éducation. Au Portugal, par exemple, il y a eu une réduction de la mortalité infantile, ainsi qu'une nette amélioration des systèmes de santé et d'éducation, tandis que, par exemple, l'accès à l'éducation préscolaire a augmenté de près de 20 % au cours des cinq dernières années.

Les améliorations introduites dans la vie des enfants et dans la protection de leurs droits au cours des 10 dernières années, soulignées clairement dans l'excellent rapport du Secrétaire général intitulé « Nous, les enfants », constituent indubitablement un signal positif et encourageant du chemin qui reste à parcourir. Elles constituent également l'illustration irréfutable du rôle décisif joué par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, adoptée en 1989, dans l'amélioration pratique et concrète de la vie des enfants et des jeunes.

La Convention offre un cadre de référence normatif et éthique, propre à inspirer toutes les actions entreprises en faveur des enfants. Sans la ratification universelle de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, toute action en ce domaine sera privée des fondations appropriées, et son efficacité en

restera gravement compromise. C'est le moment de réaffirmer sa valeur universelle, et de lancer un appel vigoureux à sa ratification.

Si la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant représente un tournant et un jalon fondamental dans l'histoire des enfants, sujets de droit autonomes, il faut maintenant définir une stratégie précise pour élaborer un programme concret, consolider les progrès réalisés par le passé, affronter avec détermination les difficultés qui demeurent, et identifier les nouveaux problèmes.

Nombre de ces problèmes requièrent une intervention urgente de notre part. Par exemple, dans le domaine de la prévention de l'abandon scolaire précoce, de la toxicomanie et de la maternité des adolescentes, dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, la violence et l'exploitation sexuelle des enfants et les mauvais traitements à l'encontre des enfants.

Dans ce domaine également, la mondialisation a donné lieu à une nouvelle situation dans laquelle bon nombre des problèmes qui touchent les enfants et les jeunes aujourd'hui sont très vastes. On constate la réapparition, aussi bien dans le temps que dans l'espace, de conditions dans lesquelles il y a des situations et des difficultés cruciales, y compris la mondialisation de la violence, devant lesquelles les enfants et les jeunes sont particulièrement vulnérables. Il est donc urgent de concerter nos efforts et de convenir d'un programme prioritaire et vigoureux en faveur des enfants, puis de veiller à ce qu'il soit mis en oeuvre de façon rapide et graduelle. Les enfants doivent être au coeur d'une politique fondée sur une vision globale de leurs caractéristiques et besoins particuliers, une politique élaborée en tant que fin en soi.

Nous nous sommes contentés jusqu'à maintenant d'élaborer des politiques partielles pour régler des problèmes particuliers. Mais nous n'avons toujours pas de politique globale pour les enfants et les jeunes, qui soit basée sur un projet de société et sur les besoins particuliers des enfants et adaptée aux défis que pose le monde moderne. Il faut accorder à cette idée la priorité nécessaire sur le plan politique, car une société qui ne s'occupe pas de ses enfants est une société sans avenir. Seule une action concertée et vigoureuse, axée sur la solidarité de la communauté internationale, permettra de surmonter les obstacles difficiles qui entravent le

développement des enfants dans le contexte de la mondialisation – obstacles qui compromettent le progrès social de nos pays.

Je pense en particulier à la prolifération des conflits armés et au fait inacceptable de voir les enfants être de plus en plus les victimes de ces conflits, dans lesquels on les utilise de plus en plus; aux effets dévastateurs du sida pour les jeunes et les enfants – surtout ceux qui sont socialement et économiquement défavorisés; et à la marginalisation croissante ainsi qu'à l'exclusion sociale des groupes les plus vulnérables, y compris les migrants, les femmes et les enfants. C'est la raison pour laquelle nous pensons que protéger les enfants et adopter des politiques publiques pour garantir leurs droits, y compris leur droit à l'éducation – qui à mon avis est une priorité vitale et décisive – sont non seulement des impératifs éthiques et normatifs mais également la seule façon d'édifier une société plus juste et plus unie, afin de garantir le développement économique et de renforcer la démocratie et le sens de la citoyenneté.

La défense des droits des enfants est un aspect fondamental de la politique étrangère du Portugal dans le cadre de la coopération internationale, en particulier au sein de notre famille la plus proche – l'Union européenne – mais aussi au sein de l'ONU et, naturellement, dans le contexte de la Communauté des pays de langue portugaise et de la Communauté des États ibéro-américains, dont le Portugal est un membre actif. Notre présence à cette session extraordinaire témoigne de notre volonté ferme de continuer à contribuer activement à la protection universelle des droits des enfants aussi bien au plan national qu'international.

C'est pourquoi nous sommes heureux de souligner la participation d'enfants et de jeunes du monde entier, y compris du Portugal, à ce sommet. À notre avis, la participation de ces jeunes a un élément symbolique, mais c'est plus que cela : elle exprime la reconnaissance solennelle du fait que les enfants et les jeunes sont des citoyens et des participants actifs à l'édification de nos sociétés.

Je voudrais terminer en m'adressant tout spécialement aux enfants qui participent à cette session extraordinaire. Ce sont les véritables bénéficiaires de nos efforts. Je veux qu'ils comprennent que, chaque jour, notre destin se joue dans nos efforts pour donner à nos enfants et à nos jeunes un monde plus digne. Je

voudrais également qu'ils sachent que je ferai tout en mon pouvoir pour édifier un monde pour les enfants de personnes qui n'ont eux-mêmes jamais été des enfants, comme l'écrivain portugais, Soeiro Pereira Gomes, l'a si éloquemment déclaré.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. Mme Sandra Sumang Pierantozzi, Vice-Présidente et Ministre de la santé de la République des Palaos.

**Mme Pierantozzi** (Palaos) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de représenter la République des Palaos et toute la population des Palaos, surtout les enfants, devant l'Assemblée générale. Je m'associe à tous les orateurs qui ont pris la parole avant moi pour remercier l'ONU d'avoir rendu possible la tenue de cette session extraordinaire consacrée aux enfants. Je remercie le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Save the Children et toutes les autres institutions et organisations non gouvernementales qui travaillent sans relâche au nom des enfants du monde. Je les remercie et les félicite d'avoir fait un excellent travail. Le rapport annuel de 2001 de l'UNICEF fournit un bon résumé des progrès réalisés durant la période allant de 1990 à 2000, la « Décennie d'action » de l'UNICEF.

Dans mon petit pays insulaire des Palaos, nous avons accompli des progrès dont nous sommes fiers. Nous avons ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1995, et en 1998 nous avons soumis notre premier rapport sur sa mise en oeuvre au Comité des droits de l'enfant. L'année dernière, nous avons été invités par le Comité à venir discuter de ce rapport. Parmi les progrès que nous avons mis en lumière dans le rapport, on retrouve le fait que plus de 95 % des enfants âgés de 2 ans ont été vaccinés contre les maladies infantiles évitables par la vaccination, le fait qu'une éducation universelle a été garantie par une loi, et le fait que notre taux de mortalité infantile est inférieur à 15 %. Dans notre pays, tout le monde a accès à des soins de santé et à de l'eau potable. Nous nous efforçons en ce moment de faire de notre seul hôpital un hôpital ami des bébés, selon le programme conjoint de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la santé, afin de promouvoir l'allaitement dans notre pays. Nous prévoyons qu'une évaluation externe aura lieu d'ici le milieu de l'année.

Nous sommes encouragés par ces réalisations, mais nous avons encore beaucoup de travail à faire,

non seulement pour protéger les droits des enfants mais également pour veiller à ce que leur enfance soit saine, amusante et appréciée. Nous souscrivons pleinement à la Déclaration de Yanuca sur la santé dans le Pacifique, adoptée par les ministres de la santé des îles du Pacifique aux Fidji en 1995, et qui représente leur vision pour le XXI<sup>e</sup> siècle. La première caractéristique des îles en santé est qu'elles soient un lieu où le corps et l'esprit des enfants sont nourris. Aux Palaos, nous avons ajouté l'âme à cette caractéristique des îles en santé.

Même si tout le monde a accès à des soins de santé dans mon pays, des soins médicaux complets et nécessaires ne sont pas toujours disponibles pour nos enfants. Pour contribuer à assurer la bonne santé de nos enfants, nous avons tendu la main à notre voisine la République de Chine à Taiwan, afin d'obtenir des soins médicaux essentiels. En ce moment même, au moins deux de nos enfants affligés de becs-de-lièvre reçoivent un traitement chirurgical spécial dans l'un des très bons hôpitaux de Taiwan, sans qu'il ne leur en coûte rien à leurs familles.

Je souhaiterais pouvoir continuer à dire jusqu'à la fin que tout va bien dans ces îles, mais malheureusement je ne le peux pas. Je voudrais simplement mentionner quelques raisons pour lesquelles tout n'est pas pour le mieux dans les îles. Il y a beaucoup d'absentéisme à l'école et beaucoup d'abandons scolaires. Nous avons des adolescentes qui sont enceintes sans être mariées. Nous avons des problèmes de toxicomanie dans les écoles. Et nous voyons chez nos enfants des signes croissants de manque de respect pour les parents et les aînés. En fait, nous sommes très préoccupés.

La Conférence nationale annuelle des femmes des Palaos, qui a eu lieu durant la première semaine d'avril cette année, avait pour thème « Prendre soin de nos enfants et les éduquer ». À cette conférence, la personne qui a parlé des droits de l'enfant a élaboré sur la consommation de tabac en tant que forme d'exploitation, telle que décrite dans l'article 36 de la Convention relative aux droits de l'enfant. Cet article stipule que l'enfant a le droit d'être protégé contre « toutes autres formes d'exploitation préjudiciables à tout aspect de son bien-être » (*résolution 44/25, annexe*).

Notre sondage sur la consommation de tabac chez les jeunes montre que 54 % des élèves du primaire et

68 % des élèves du secondaire mâchent actuellement des noix de bétel avec du tabac. Il montre également que 18 % des élèves du primaire et 23 % des élèves du secondaire fument. Je me demande quels sont les taux de tabagisme chez les enfants dans les autres États Membres.

Nous regardons la BBC World et CNN, et nous éprouvons une grande pitié pour les enfants dont la vie est ravagée par les conflits armés, la pauvreté et la faim. Tellement d'enfants ont si peu de possibilités de mener une vie saine! Et pourtant, beaucoup d'entre nous regardent – parfois sans intérêt, parfois avec dédain – nos enfants fumer tous les jours, parfois même à côté de nous, et nous n'y faisons rien. Nous crions à l'injustice quand des enfants sont exploités sexuellement ou sur le lieu du travail. Pourtant, l'industrie du tabac sait que la nicotine crée une dépendance, mais elle a ciblé nos enfants pour exploiter leur sens d'aventure et leur désir de gloire, de pouvoir et leur soif de vitesse etc., et nous ne faisons rien ou presque pour mettre un terme à cette forme d'exploitation de nos enfants.

Nous ne pouvons peut-être pas faire grand-chose pour les enfants pour ce qui est des conflits armés ou pour les enfants qui vivent dans la pauvreté, mais nous pouvons en faire beaucoup pour les nombreux enfants qui ont un grand potentiel de santé mais qui risquent de le perdre en devenant accros à la nicotine, car ils ont été exploités en douce et sous nos yeux. Nous pouvons appuyer une convention-cadre efficace pour la lutte antitabac, convention qui fait actuellement l'objet de négociations, et c'est en notre pouvoir. Au cours de ces négociations, mon pays a préconisé une convention vigoureuse. Je mets les autres pays au défi d'en faire autant au nom de tous nos enfants. Ces derniers ont le droit d'être protégés et nous nous devons de le faire. Nous pourrions en faire une de nos plus grandes réalisations pour les enfants en cette décennie de renouvellement de l'engagement et d'examen des mesures à prendre dans le futur.

Pour terminer, je voudrais ajouter que mon pays est déterminé à jouer son rôle pour faire de ce monde un monde digne des enfants. Je tiens à reconnaître l'excellent travail accompli par le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie de l'Est et le Pacifique aujourd'hui et par le passé pour les enfants du Pacifique. Et au nom des enfants palaosiens, je veux remercier tous les participants des efforts conjugués qu'ils ont faits pour nos enfants.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Attiya Inayatullah, Ministre du développement de la femme, du bien-être social et de l'éducation spéciale du Pakistan.

**Mme Inayatullah** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan est un pays ami des enfants, dont les parties prenantes sont ses 50 millions d'enfants, sa société civile et un Gouvernement qui accorde une grande importance aux enfants. Au nom de notre délégation, qui comprend des représentants de toutes ces parties prenantes, je tiens à dire à quel point nous sommes heureux, Monsieur le Président, de vous voir diriger cette session extraordinaire. Vous apportez à votre tâche la chaleur traditionnelle et la sagesse légendaire de l'Orient et la vision d'une nation tournée vers l'avenir. Nous sommes certains que sous votre direction compétente, cette session extraordinaire parviendra à ses objectifs. Vous avez donc notre plein appui et notre entière coopération.

Nous apportons les vœux personnels du Président Pervez Musharraf au succès de cette session. Le Président devait prendre part à cette manifestation, participation qui avait dû être reprogrammée après les événements du 11 septembre et qui n'a pas pu se faire d'une part en raison du carnage survenu à Manhattan et dans l'est des États-Unis, et d'autre part, à cause des troubles qui ont éclaté dans notre propre région. Le Président Musharraf s'est retrouvé entre le marteau et l'enclume. Notre décision a été prise dans l'intérêt national et dans la quête par le Pakistan d'une paix mondiale, en particulier dans l'Asie du Sud nucléarisée. Le Pakistan réaffirme qu'il est fermement opposé au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous condamnons les odieux crimes contre l'humanité qui ont traumatisé des milliers d'enfants qui ont perdu leurs parents ou des êtres aimés. Nous partageons l'angoisse et le chagrin des personnes affligées. Que l'âme des disparus repose en paix.

Il y a longtemps que le Pakistan croit à l'utilité du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et appuie son travail. À preuve de cela, il y a plusieurs décennies, quand l'existence de l'UNICEF était sérieusement remise en question, c'est le représentant du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies qui a plaidé avec succès au nom des enfants du monde entier et a remporté une grande victoire morale par laquelle, le 1er décembre 1950, l'Assemblée générale a donné sa bénédiction à l'UNICEF. Selon des témoins

oculaires, ce fut une journée inoubliable. Notre confiance dans cette organisation, alors naissante, et dans son mandat a été bien placée. Aujourd'hui, nous sommes fiers des opérations menées par l'UNICEF. Nous souhaitons rendre hommage à Mme Carol Bellamy et à son équipe qui ont transformé le cauchemar des actes odieux du 11 septembre en un rêve concrétisé par cette session extraordinaire.

Le Pakistan s'enorgueillit également d'être l'un des six premiers pays à avoir lancé un appel en faveur des enfants. La réponse à cet appel a effectivement été mémorable. Le Sommet mondial pour les enfants, tenu en 1990, a été un succès sans précédent. Il n'est donc que normal que, 10 ans plus tard, nous fassions le point de ce qui a été accompli, de ce que nous n'avons pas encore fait et de ce que nous devrions faire pour terminer notre programme inachevé.

Cette énorme tâche a été celle du Comité préparatoire qui, après un dur labeur, a produit le projet de document final, « Un monde digne des enfants » (A/AC.256/CRP.6/Rev.3), document dont la Présidente, Mlle Patricia Durrant, et le Bureau peuvent être fiers. Ce document n'aurait pas vu le jour s'il n'avait été considéré comme un travail désintéressé. Nous saluons ce document pointu, axé sur l'avenir et sur les résultats. Nous approuvons l'attention accrue accordée aux enfants qui ont besoin d'une protection spéciale, tels les enfants exploités et maltraités – en particulier les victimes de la traite et de la prostitution qui continuent de tourmenter la conscience collective de l'humanité; les nombreux enfants touchés par les conflits armés qui ne cessent de tuer, de mutiler et de déplacer des millions d'entre eux; et le VIH/sida qui, à lui seul, a fait quelque 13 millions d'orphelins.

Inutile de chercher bien loin notre échec à tenir les promesses faites il y a 10 ans dans ce même bâtiment. L'extrême pauvreté, la privation économique, l'exclusion sociale et l'exploitation sont bien évidemment les obstacles qui frustrer les aspirations que nous nourrissons pour tous les enfants du monde. La situation, cependant, n'est pas irréparable. La dernière décennie a produit non seulement de nouveaux défis mais également des possibilités exceptionnelles dues à la mondialisation. Un monde digne des enfants a soigneusement défini notre programme commun. Les dirigeants du monde entier ont tous approuvé cette approche dans cette salle au cours du Sommet du Millénaire.

C'est un truisme que de déclarer que nos aspirations resteront un vœu pieu tant que le monde développé, les donateurs internationaux et les institutions financières internationales n'aideront pas les pays en développement par des mesures d'allègement de la dette, une aide accrue au développement, une augmentation des investissements, la suppression des barrières commerciales et des mesures visant à combler la fracture numérique.

Avons-nous la volonté politique pour adopter une approche mondiale concertée face aux défis mondiaux? La réponse ne peut être qu'affirmative, car nous devons protéger nos enfants et il n'y a aucune excuse pour ne pas le faire. Et surtout, comme l'a dit le lauréat du prix Nobel, Gabriela Mistral, « De nombreuses choses dont nous avons besoin peuvent attendre; l'enfant ne peut pas ».

Au Pakistan, nous reconnaissons que les pires victimes du XXI<sup>e</sup> siècle sont les enfants de familles en proie à la pauvreté. Le Gouvernement du Président Pervez Musharraf travaille sur la bonne gouvernance, le rétablissement de la démocratie et une reprise économique qui régleme les emprunts étrangers pour atténuer la dépendance à l'égard des créanciers étrangers. En même temps, le Pakistan met en place un programme de réforme d'ensemble, protégeant les personnes vulnérables, y compris les enfants, qui constituent un élément fondamental du programme de sécurité humaine au Pakistan.

L'approche du Pakistan est que les questions des enfants relèvent des droits et du développement humains. Dans notre plan national à long terme, nous nous concentrons sur quatre domaines : enseignement élémentaire, mortalité infantile, élimination du travail des enfants d'ici 2005, et adhésion aux instruments internationaux.

La Convention relative aux droits de l'enfant est devenue un mouvement national pour les enfants, impliquant le Gouvernement, la société civile, les médias et surtout les enfants eux-mêmes. Le Gouvernement du général Musharraf a également initié des mesures pour éliminer totalement le travail des enfants d'ici 2005. Le Pakistan a pris une mesure essentielle en ratifiant la Convention 182 de l'Organisation internationale du Travail. Nous avons également signé les deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, et le

Pakistan est fier d'avoir signé tous les traités liés aux enfants.

Cette présentation kaléidoscopique est nécessaire en raison des contraintes de temps. Un texte plus détaillé sera distribué; il évoque un certain nombre d'initiatives que nous cherchons à lancer pour créer un monde digne des enfants.

Je voudrais quitter les jeunes dirigeants – qui sont d'importantes parties prenantes à cette réunion – avec un certain nombre de réflexions. Premièrement, ils doivent se rappeler que le temps perdu ne revient plus. Deuxièmement, des personnes se retrouvent seules parce qu'elles construisent des murs au lieu de construire des ponts. Troisièmement, laissez votre lumière briller; Dieu la placera là où elle pourra être vue.

Nous retournerons chez nous plus avisés et plus confortés dans notre conviction que priver les enfants de leur liberté, de leur développement ou de leur éducation prive en fait les nations de leur sens moral. C'est dans cet esprit que nous nous associons à l'appel d'un changement qualitatif dans la vie de nos enfants. Ensemble, nous pouvons faire de ce monde un monde digne des enfants.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. Mlle Salma Abduljabar, Secrétaire aux affaires sociales de la Jamahiriya arabe libyenne.

**Mlle Abduljabar** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*): Il y a plus d'une décennie, le plus grand sommet consacré aux enfants était convoqué au Siège de l'ONU avec la participation de chefs d'État et de gouvernement. Au cours du Sommet mondial pour les enfants, les chefs d'État et de gouvernement ont discuté avec franchise et honnêteté de leurs responsabilités à l'égard des enfants. Ils ont promis qu'ils mettraient les intérêts des enfants au-dessus de toute autre considération. À la fin de cet important événement, ils ont convenu des objectifs spécifiques, tous liés à la survie, la santé, la nutrition, l'éducation et la protection des enfants.

Il ne fait pas de doute que les membres de la communauté internationale ont, avec des succès divers, pris de nombreuses mesures pour améliorer la condition des enfants. La majorité des États ont mis en place des plans nationaux. La société civile a joué un rôle appréciable dans de nombreux domaines en vue de

clarifier les concepts et d'identifier les obstacles à l'exercice des droits de l'enfant, d'introduire des propositions visant à changer les stéréotypes et modèles négatifs existants, et d'attirer l'attention sur les dangers qui menacent le bien-être des enfants, en particulier de ceux qui vivent dans des conditions difficiles, qui menacent leur vie, leur santé et leur développement physique et mental.

Il nous faut reconnaître qu'en dépit de toute l'attention accordée aux enfants dans les pays et dans les déclarations officielles, les acquis n'ont pas été à la mesure de nos espoirs. Il existe encore un grand fossé entre les promesses officielles et les réalisations sur le terrain. L'exploitation des enfants et la violation de leurs droits se manifestent encore sous forme de violences, d'exploitation, de sévices corporels, de violence psychologique et d'insuffisance de services de base. Plus que les autres groupes sociaux, les enfants restent exposés à l'impact destructeur des guerres, des conflits et des sanctions économiques et autres risques de la société moderne.

Ce à quoi nous assistons quotidiennement en Palestine occupée illustre clairement ce fait. Les forces d'occupation sionistes y tuent délibérément des enfants, dénie aux blessés l'accès à l'aide humanitaire d'urgence, telle que la nourriture et les médicaments, détruisent les infrastructures civiles, démolissent des maisons avec leurs habitants à l'intérieur, détiennent et torturent des enfants et tuent leurs parents devant eux, en violation des principes du droit international humanitaire et des instruments des droits humains, y compris la Convention relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles facultatifs. Nous demandons à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités pour faire cesser les crimes commis contre les enfants palestiniens, dans la mesure où les droits des enfants du monde sont indivisibles. Face à de telles violations des droits de l'enfant, il faut d'urgence un nouveau plan d'action global pour la protection des droits de l'enfant et la défense des principes des droits de l'homme.

C'est avec fierté que nous pouvons affirmer que la Jamahiriya arabe libyenne continue de réaliser des progrès remarquables dans la protection et le développement des enfants. Ces acquis s'inspirent des principes de notre glorieuse Révolution du 1er septembre, qui expose une philosophie sociale visant à réaliser le bien-être et le bonheur de la personne. Le Livre vert, dans son chapitre III et en ce

qui concerne les questions sociales, énonce des principes importants sur l'éducation des enfants, et notamment : un enfant est éduqué par sa mère; la protection naturelle de l'enfant ne peut lui être assurée que par sa mère, et la famille est à la fois le berceau de l'enfant et sa protection sociale. En outre, nous nous inspirons de la Grande Charte verte des droits de l'homme à l'ère des masses, qui stipule que la société des masses doit assurer la protection de la mère et de l'enfant. Elle déclare également que le fait de priver les enfants de leur mère ou les mères de leurs enfants est un acte injuste. En outre, la Grande Charte verte énonce qu'être élevé dans une famille unie est un droit humain sacré pour un enfant, tout comme la protection de la mère et l'allaitement naturel. Tout aussi sacré est le droit naturel de tout être humain à la connaissance et aux moyens de subsistance.

Ces principes et directives sont consacrés dans notre législation. Le Code pénal assure la protection nécessaire des embryons. Les articles 390 et 395 du Code pénal interdisent l'avortement. L'article 373 du Code impose des sanctions sévères pour des crimes tels que le meurtre d'un enfant illégitime, sous prétexte de protéger l'honneur d'une femme. La législation actuelle prévoit également des conditions de travail adéquates pour les femmes enceintes et les femmes ayant déjà accouché, en vue de protéger le droit à la vie de l'enfant.

En outre, conformément à l'axiome suivant lequel « la société Jamahiriya est la gardienne de ceux qui n'ont pas de gardiens », notre loi sur le salaire de base prévoit le versement d'une subvention mensuelle à certaines catégories et couches de la population, y compris les enfants. La loi No 13 de 1980 garantit des abris, des soins de santé et l'accès à l'éducation aux groupes vulnérables n'ayant aucune source de revenu. Notre législation, notamment la loi No 95 de 1975, prescrit l'enseignement primaire gratuit et obligatoire pour tous les enfants, filles et garçons. Tout parent qui empêche ses enfants d'aller à l'école est sanctionné par la loi.

Nous, en Jamahiriya arabe libyenne, avons mis en oeuvre un plan d'action concret de développement de l'enseignement qui tient compte des priorités actuelles en tirant parti des progrès des technologies de l'information et de la communication pour pleinement assurer la participation et l'engagement dans le nouveau millénaire.

De nombreuses lois protègent les enfants contre les diverses formes de discrimination dans notre pays. En vertu de la Déclaration constitutionnelle de 1969, tous les Libyens sont égaux devant la loi. La loi No 20 de 1991 concernant le renforcement des libertés stipule que tous les citoyens libyens, homme ou femme, sont libres et jouissent des mêmes droits. La législation libyenne et les lois actuellement en vigueur garantissent le droit des enfants à la liberté d'expression, de pensée, d'invention et de créativité. Aucune loi ou restriction sociale n'interdit aux filles en Libye de choisir une quelconque filière éducative ou professionnelle. Des centaines de femmes s'engagent dans divers domaines de spécialisation, dans la force de police et dans l'armée.

La loi No 5 de 1997 érige en crime la maltraitance des enfants. L'article 398 du Code pénal érige en délit passible d'une peine de prison les sévices par voies de fait et par la torture ou tout préjudice contre les enfants. De plus, nous avons réalisé des progrès considérables dans le domaine de la santé des enfants. Le taux de couverture pour toutes les vaccinations requises a atteint 100 %. Plusieurs maladies, telles que la polio, ont été éradiquées. Les statistiques tirées de l'Enquête arabe libyenne sur la santé de la femme et de l'enfant pour la période 1995-2000 indiquent que le taux de malnutrition est plus faible en Libye que dans les autres pays de la région. Seulement 4,7 % des enfants étaient atteints de malnutrition au cours de la période considérée. Il n'y avait pas plus de 2,7 % d'enfants souffrant d'une grave insuffisance pondérale.

La Libye figure parmi les premiers pays à avoir signé et ratifié, sans aucune réserve, la Convention relative aux droits de l'enfant. En application des dispositions de cette Convention, nous avons créé le Comité national supérieur pour l'enfance et nous présentons les rapports nationaux nécessaires. Nous étions également parmi les premiers pays africains à ratifier la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant. La Libye est aussi partie à la Convention 182 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants, et nos lois interdisent l'emploi des enfants de moins de 15 ans. À la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, mon pays a signé la Convention internationale contre la criminalité transnationale organisée ainsi que ses trois Protocoles : le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des

personnes, en particulier des femmes et des enfants, le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions. Les autorités compétentes libyennes examinent les deux Protocoles se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants en vue d'y accéder.

Au moment où nous mettons en relief nos réussites en matière de survie, de développement et de protection des enfants, cette Assemblée devrait être consciente du fait que les enfants libyens ont terriblement souffert. Des centaines d'entre eux meurent dans les accidents de la route à cause de l'embargo aérien imposé contre notre pays dans le cadre des sanctions injustes que nous subissons depuis 7 ans. De nombreux enfants libyens ont également perdu leurs vies et beaucoup d'autres continuent d'être blessés par l'explosion de mines terrestres posées au cours de la Seconde Guerre mondiale par les puissances coloniales. Certains enfants ont été amputés par l'explosion des mines alors qu'ils s'occupaient de leur troupeau ou jouaient autour de leurs tentes. Il y a trois ans, 400 familles libyennes ont subi une tragédie catastrophique. Leurs enfants, âgés de 2 mois à 14 ans, ont été délibérément contaminés par le virus du sida, entraînant la mort d'un grand nombre. L'affaire a été portée devant les tribunaux libyens, qui, de manière impartiale et équitable, détermineront l'identité des coupables et des instigateurs de ce crime odieux et les noirs desseins qui ont suscité leurs actions.

Nous nous félicitons de la convocation de la présente session, car elle nous donne la possibilité de passer en revue les réussites aux niveaux national et international en matière de protection des enfants. Nous saisissons également l'occasion historique de réaffirmer nos engagements et de concevoir des plans nouveaux qui permettront d'assurer un avenir meilleur pour nos enfants. Nous estimons que la priorité absolue de tous ces plans doit être la prestation des soins de santé primaires et des services de santé essentiels et appropriés. Il est absolument inacceptable que 10 millions d'enfants meurent chaque année de maladies qui peuvent être évitées grâce à des mesures préventives, la sensibilisation et la fourniture de médicaments à un prix abordable. Des mesures qui se

sont avérées efficaces pour lutter contre la malnutrition et pour éradiquer des maladies comme le sida doivent être renforcées par la mise en place de centres de prévention et de traitement et la fourniture de médicaments plus efficaces et moins coûteux. Une aide particulière devrait également être accordée aux orphelins du sida.

En outre, des stratégies particulières assorties de délais devraient être mises au point pour faciliter l'inscription à l'école des enfants, dont le nombre est actuellement supérieur à 100 millions, dont la majorité sont des filles. Dans ces deux domaines, nous demandons à ce que la priorité absolue soit accordée au continent africain qui compte 40 % des enfants non scolarisés du monde et 3,5 millions d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale. Les personnes contaminées par le VIH sur le continent représentent 70 % du taux d'infection mondial tandis que 90 % des orphelins du sida vivent en Afrique.

En Jamahiriya arabe libyenne, en nous fondant sur notre foi dans la défense du droit des enfants et des adultes africains à la santé et au bien-être, nous avons proclamé, dans une déclaration prononcée par le Guide de la Révolution lors du sommet d'Abuja l'année dernière, la création du Centre africain de recherche pour la lutte contre les maladies transmissibles. Soucieuse d'encourager les personnes de bonne volonté à contribuer au succès de cette institution ou à suivre son exemple, la Libye en assumera la plus grande partie des dépenses, de sorte que les efforts puissent être unis dans la lutte que l'humanité mène contre la maladie mortelle.

Une aide et des ressources doivent également être accordées aux pays touchés par les mines et par d'autres séquelles de la guerre dont les enfants innocents sont victimes. Nous soulignons qu'aucun plan ou programme ne saurait réussir sans ressources financières. Il est donc nécessaire pour garantir une vie saine, une éducation de qualité et la protection des enfants contre les maladies, de fournir des ressources appropriées aux niveaux national et international. Nous demandons à cet égard que davantage de crédits soient alloués aux enfants dans le budget national. Les institutions financières internationales devraient également donner, dans les ressources qu'elles consacrent au développement, la priorité aux dépenses pour les programmes de protection des enfants. Nous soulignons, en outre, l'importance de trouver une solution urgente au problème de la dette extérieure qui

pèse lourd sur certains pays et entrave leurs efforts à protéger les enfants et à maintenir leur croissance. Nous demandons également la mise en oeuvre de politiques qui exonèrent des droits de douane et du système de contingentement les exportations provenant des pays en développement et les moins avancés pour appuyer leurs efforts à mettre en oeuvre les plans d'action en faveur des enfants.

Enfin, nous sommes conscients de ce que de nombreuses questions méritent qu'on leur accorde la priorité. Néanmoins, rien n'est aussi capital que la survie de nos enfants. Accordons donc à cette question la priorité absolue. Les enfants sont les piliers de l'avenir et l'axe du progrès de toutes les sociétés, toujours et partout.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais une fois de plus rappeler aux participants que les déclarations dans le débat en plénière sont limitées à cinq minutes. Je voudrais aussi informer l'Assemblée que, pour cette matinée seulement, nous avons 33 orateurs sur la liste. Je remercie d'avance les membres de leur coopération.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alfred Opimbat, Ministre de la santé, de la solidarité et de l'action humanitaire de la République du Congo.

**M. Opimbat** (République du Congo) : L'avenir de l'enfant se trouve aujourd'hui à la croisée de notre conception du monde. La communauté internationale est interpellée pour défendre et promouvoir l'investissement le plus important : celui de l'enfant. Voilà pourquoi la délégation congolaise conduite par Mme Antoinette Sassou Nguesso, épouse du chef de l'État, adresse ses plus vives et chaleureuses félicitations aux Nations Unies ainsi qu'au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour l'organisation réussie de cette concertation mondiale en faveur de l'enfant.

Le document de haute facture intitulé « Un monde digne des enfants », procède à un recentrage des préoccupations qui sont les nôtres, nous, parents et dirigeants à tous les niveaux, vis-à-vis des enfants, qui, de tout temps, constituent le meilleur symbole de la vie de l'être humain. Il nous faut donc l'intérioriser. Le débat sur les points de divergence, qui a existé tout au long de l'examen de ce document, n'est certainement pas ce qui devrait nous préoccuper le plus. Il nous faut au contraire nous mobiliser pour une cohérence interne,

régionale et internationale dans la mise en oeuvre effective du nouveau plan d'action.

Les pays en développement, et ceux d'Afrique notamment, éprouvent des difficultés dans la réalisation des objectifs fixés tant dans le Plan d'action de 1990 que dans la Déclaration du Millénaire de 2000, par manque de cohérence pour le développement. Aussi, le développement d'un partenariat soutenu aux niveaux national, régional et international est-il une nécessité pour la réalisation des objectifs en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant.

Qu'il s'agisse des questions de paix et de sécurité, de développement, de santé, de lutte contre la pauvreté ou de protection de l'environnement, celle de l'avenir de l'enfant occupe à n'en point douter une place fondamentale. C'est sans doute pourquoi la communauté internationale s'est mobilisée en Amérique latine et aux Caraïbes, en Asie et dans le pacifique, en Europe et en Afrique, bref à travers le monde entier, pour examiner la question liée à l'avenir de l'enfant.

S'agissant de mon pays, le Congo-Brazzaville, malgré un bilan mitigé des engagements pris en 1990, à cause de facteurs tant endogènes qu'exogènes, nous nous sommes investis dans la mise en place d'un mécanisme juridique en faveur des enfants. Le Congo a ratifié les principaux instruments juridiques tant régionaux qu'internationaux relatifs à l'enfant, et y a adhéré. Ainsi, bravant l'adversité d'un contexte austère, le Congo a su ajuster ses ambitions aux impératifs du temps présent.

Il est temps et urgent que les intégrations régionales se fassent; que les trafics illicites d'armes cessent – car dans ce nombre croissant de conflits, les enfants sont le plus souvent les premiers à payer le prix de nos exactions; que les ressources nécessaires soient mobilisées pour faire face à la pandémie du VIH/sida et aux maladies connexes dont la victime principale est, une fois encore, l'enfant.

Il s'agit donc d'un enjeu majeur car, comme il est souvent reconnu, l'avenir de l'humanité dépend de ce que nous faisons des enfants aujourd'hui. Le Congo en est pleinement conscient. C'est d'ailleurs pour honorer ses engagements en faveur des enfants que, d'une part, l'épouse du chef de l'État a donné une très forte impulsion dans le cadre du processus préparatoire de cette session extraordinaire en s'investissant

personnellement, par sa participation à tous les sommets des premières dames organisés à cet effet aux niveaux régional et sous-régional. D'autre part, 22 % de la population totale du Congo a répondu « oui » à l'appel lancé par l'ONU en faveur des enfants.

Je voudrais exprimer ici, au nom de S. E. M. Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, notre gratitude à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Congo ainsi qu'aux organisations non gouvernementales qui n'ont cessé d'apporter leur assistance multiforme pour la réinsertion et la démobilisation de plus de 25 000 ex-miliciens, le ramassage déjà opéré d'environ 11 000 armes et munitions – bref, pour la reconstruction du Congo.

Comme nous pouvons nous en convaincre, l'avenir de l'enfant sera toujours compromis si les États du monde entier collectivement ne réalisent la tâche de l'émancipation l'enfant. Faisons donc avec foi, dans la paix, tous ensemble, le choix d'un avenir digne des enfants, et disons toujours en chœur : les enfants d'abord!

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Fahad Salem Al-Shagra, Ministre de l'éducation de l'Iraq.

**M. Al-Shagra** (Iraq) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur et le plaisir d'avoir été mandaté par le Président Saddam Hussein pour représenter mon pays, l'Iraq, à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui est réunie pour débattre d'un des sujets les plus importants, à savoir les souffrances et les besoins des enfants.

Pour commencer, je voudrais souligner que moi-même et les autres membres de ma délégation – qui comprend des représentants des enfants iraqiens, des mères et des organisations non gouvernementales qui s'occupent des enfants – n'avons pas pu participer à toutes les séances de cette session, dans la mesure où nous n'avons obtenu les visas d'entrée qu'avant-hier. Nos enfants n'ont donc pas pu se joindre aux autres enfants du monde pour leurs activités. Par ce genre de comportement, les États-Unis visent à empêcher les enfants iraqiens qui subissent un embargo de crier leur détresse et leur souffrance à la face de toutes les honorables personnes qui participent à cette session, et de montrer à la face du monde les crimes commis contre eux par les États-Unis d'Amérique.

Au début des années 90, les enfants iraqiens ont commencé à faire à face à une catastrophe humanitaire sans égal dans l'histoire. Ce qui rend cette situation d'autant plus désastreuse et horrible est le fait qu'elle constitue une catastrophe créée par la main de l'homme, par ceux qui se prévalent de la suprématie scientifique et technologique, et de la protection et de la défense des droits de l'homme. Cette catastrophe est la conséquence d'un régime de sanctions globales et injustes mis en place par les États-Unis d'Amérique et par le Royaume-Uni au nom des Nations Unies, tandis que les gouvernements du monde demeurent silencieux.

Cette catastrophe a causé des destructions parmi les groupes les plus vulnérables de la société iraqienne, à savoir les femmes, les enfants et les personnes âgées, qui se sont vus privés de leurs droits fondamentaux les plus élémentaires à l'accès à la nourriture et aux médicaments, et qui se sont vus privés de la jouissance de la vie, de l'épanouissement, de la joie et de la dignité.

À cet égard, je ne saurais manquer de parler du million d'enfants qui sont morts – dont la moitié avaient moins de 5 ans – à un rythme de 9 000 par mois. Ainsi, un enfant meurt toutes les cinq minutes, ce qui signifie que 900 enfants de moins de 5 ans vont mourir durant cette session. Ce qui est encore plus déchirant, c'est que ces enfants meurent lentement et dans une souffrance atroce, à cause d'une série de maladies et d'une pénurie grave de médicaments et de traitements médicaux.

En outre, les enfants iraqiens et tout le peuple iraqien sont victimes du crime du siècle, commis par les « protecteurs de l'humanité » qui ont utilisé de l'uranium appauvri dans plus de 950 000 bombes larguées sur l'Iraq. Les horribles conséquences de ces bombardements ont surpassé celles de Nagasaki et Hiroshima. Je me demande donc comment nous pouvons en Iraq, mettre en oeuvre le paragraphe 36 du projet de document final (A/AC.256/CRP.6/Rev.3), qui exige de réduire d'au moins un tiers le taux de mortalité des nouveau-nés et des enfants de moins de cinq ans, et d'au moins un tiers le taux de mortalité maternelle.

Une étude rapide de l'examen de fin de décennie (A/S-27/3) présenté par le Secrétaire général montre qu'il souscrit à notre point de vue. Je voudrais lire

certaines des paragraphes du rapport qui devraient nous faire honte :

« Il se peut même que davantage d'enfants aient souffert des conflits armés et de la violence depuis le Sommet qu'à aucune période comparable de l'histoire. » (par. 28)

« ... les conflits armés et autres explosions de violence ont gravement porté atteinte aux droits et à l'épanouissement des enfants. » (par. 72)

« Deux millions d'enfants ont été tués par les guerres au cours des 10 dernières années. Des millions d'autres ont été mutilés; tous sont traumatisés par l'horreur qu'ils ont vécue. » (par. 73)

Les auteurs de ces paragraphes sont peut-être objectifs, mais ils n'ont pas le courage d'appeler les choses par leur nom.

Par conséquent, à cette occasion, nous sommes appelés à dénoncer la politique de la violence contre les enfants de l'Iraq et de la Palestine, et à condamner tous les types de sanctions imposées aux enfants dans les pays arabes et partout dans le monde. Ces déclarations doivent figurer dans un paragraphe distinct – sinon, les décisions et les recommandations de cette session seront comme celles décrites au paragraphe 11 du rapport :

« L'on dit souvent que les objectifs fixés dans le cadre de nombreuses conférences des Nations Unies ne sont jamais réalisés et que les engagements pris sur le papier se concrétisent rarement par des actions sur le terrain. »

Les enfants iraqiens ont connu le fléau de la guerre, de la souffrance, de la faim et de la maladie. Ils continuent de souffrir et reçoivent peu ou pas du tout d'aide de la communauté internationale. Comment peut-on alors s'attendre à ce que nous nous félicitions de programmes qui sont conçus par les mêmes personnes qui font en sorte que nos enfants soient malades et affamés? Comment pouvons-nous expliquer aux enfants iraqiens que les institutions de l'ONU se proposent d'aider à guérir les blessures infligées par l'ONU elle-même?

Nous tenons à rappeler aux Présidents et aux représentants des pays du monde entier qui participent à cette session extraordinaire que les enfants iraqiens qui souffrent aujourd'hui dirigeront l'Iraq demain. Il

sera difficile pour ceux qui ont connu la faim, les souffrances, une enfance défavorisée et une adolescence perdue dans la frustration d'oublier ceux qui ont imposé l'embargo et ceux qui participent à sa prorogation. La présente session trouve-t-elle cela acceptable? Combien d'autres enfants doivent être tués par les États-Unis et le Royaume-Uni avant que quelque chose ne soit fait pour mettre fin aux sanctions? Il y en a peut-être qui sont d'accord avec ce que Mme Albright, ancienne Secrétaire d'État des États-Unis, a dit, lorsque le réseau de télévision CBS lui a posé la question suivante : « Nous avons entendu qu'un demi-million d'enfants sont morts. En fait, c'est plus qu'à Hiroshima. Ce prix vaut-il la peine? » Elle a répondu : « Je pense que c'est un choix très difficile, mais c'est le prix – nous pensons que ce prix vaut la peine. »

Je suis convaincu que les enfants iraqiens n'oublieront jamais les positions honorables prises par les chefs d'État de pays qui ont pleinement reconnu la catastrophe et sont restés à leurs côtés. Ils espèrent que les Présidents de ces pays réaffirmeront leur position en demandant que l'on décide sans équivoque de mettre fin à l'embargo imposé aux enfants iraqiens et que l'on s'engage à mettre cette décision en oeuvre.

Je souhaite que cette session soit couronnée de succès et qu'elle adopte et mette en oeuvre ses résolutions et recommandations, en réponse à nos attentes élevées.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Mohammed Al-Rasheed, Ministre de l'éducation de l'Arabie saoudite.

**M. Al-Rasheed** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Plus de 10 ans après la tenue du Sommet mondial pour les enfants, et après l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant qui a bénéficié d'un vaste appui, nous revenons ici aujourd'hui, en tant que dirigeants et hautes personnalités, pour renouveler notre engagement en faveur d'un avenir meilleur pour tous les enfants, ainsi que pour débattre, à ce moment historique crucial, de ce qui a été réalisé au nom des enfants au plan national, régional et international, et de ce qu'il nous reste encore à faire pour améliorer l'avenir de nos enfants.

Au Royaume d'Arabie saoudite, nous ne pensons pas que la reconnaissance des droits de l'enfant est une fin en soi. Nous sommes d'avis que les droits des enfants sont une responsabilité des parents, de la

société et de l'État – une responsabilité sur laquelle ces entités doivent rendre des comptes. Par conséquent, les relations parent-enfant et enfant-société ne se limitent pas à leur dimension matérielle ou contractuelle, en fonction de leurs avantages ou de leurs intérêts mutuels, mais reposent sur la croyance, les valeurs et la raison. Ces relations doivent être régies par l'amour et la compassion.

Le premier droit de l'enfant est de naître dans le cadre d'un mariage légitime. C'est un droit prénatal que l'islam garantit en interdisant les relations sexuelles hors mariage. La famille est fondée sur un mariage légitime, qui est la première unité dans l'édification d'une société humaine ainsi que le noyau et le pilier de la société dans laquelle l'enfant naît, est soigné et nourri.

La clause 10 de la Loi fondamentale de gouvernance du Royaume d'Arabie saoudite stipule que : « L'État est déterminé à renforcer les liens familiaux et à protéger les valeurs arabes et islamiques de la famille saoudienne, à protéger ses membres et à leur fournir les moyens appropriés pour la mise en valeur de leurs talents et de leurs capacités ».

Le droit d'un enfant de naître, de survivre et de croître, tel qu'énoncé dans la Convention relative aux droits de l'enfant, commence au moment où il reçoit une âme dans le ventre de sa mère, conformément à la charia islamique. Sa vie est un don de Dieu, et son droit de vivre est la prérogative de Dieu et ne peut être usurpé par l'avortement. L'avortement est un assassinat prémédité, qui ne saurait donc être utilisé comme moyen contraceptif ou de planification familiale; il ne devrait être envisagé que lorsque la vie de la mère est en danger.

Par conséquent, nos lois garantissent certains droits aux femmes enceintes, y compris le droit à des soins prénataux. Une travailleuse enceinte a droit à un congé de maternité d'un mois avant la naissance de son enfant et de six semaines après la naissance. Elle a également droit à un congé additionnel pour se rétablir et allaiter, en plus de ses congés annuels au même titre que ses collègues. Les employeurs doivent assumer le coût des bilans de santé, des traitements et de la naissance, et ils ne peuvent pas congédier une femme qui est en congé de maternité.

Comme tenu des préceptes islamiques, les lois saoudiennes garantissent à l'enfant le droit à un héritage même avant sa naissance. Ainsi, si l'époux

d'une femme enceinte meurt, ses biens ne peuvent pas être distribués avant que l'enfant ne soit né, ce qui permet non seulement à la femme enceinte d'être rassurée, mais également de garantir le droit de l'enfant à sa juste part de l'héritage.

En Arabie saoudite, nous estimons que les enfants sont le noyau et le centre du développement socioéconomique de notre pays. En conséquence, toutes les ressources ont été mobilisées pour faire en sorte que chaque enfant jouisse de ses droits fondamentaux. Le Gouvernement et les organismes privés jouent un rôle important dans la prestation à tous les enfants de services éducatifs, médicaux, récréatifs et de développement. Les plans nationaux de développement ont constamment inclus des projets et des programmes axés sur les enfants dont le but est d'assurer un appui total aux enfants. Une Commission nationale de l'enfance a été mise en place pour coordonner tous les efforts dans le domaine des services destinés aux enfants, mettre au point ces services et encourager tous les projets et programmes qui servent les enfants et garantissent leurs droits.

Nous croyons que la responsabilité envers les enfants est avant tout le devoir religieux et juridique des parents. Si ces derniers disparaissent, cette responsabilité revient aux proches. S'il n'y a pas de proches, la société, représentée par l'État et les organisations compétentes, doit assumer cette responsabilité en fournissant nourriture, logement et vêtements aux enfants, en protégeant leur santé physique et mentale et en assurant leur éducation.

Les organismes gouvernementaux saoudiens pertinents s'efforcent de trouver des familles d'accueil aux orphelins et aux enfants abandonnés. Ce type d'accueil comprend la scolarité, la fourniture de matériel éducatif aux centres d'accueil d'enfants et la promotion du sport, de visites à de bibliothèques et d'activités théâtrales des enfants. Il prévoit également la production de matériel culturel, de revues, de spectacles et de programmes, ainsi que la fourniture des services d'orientation et de conseil pour les enfants délinquants. Une formation professionnelle est assurée aux enfants ayant des besoins particuliers, et les familles ayant des enfants handicapés incapables de travailler bénéficient d'une assistance.

L'Arabie saoudite offre un enseignement gratuit à tous les enfants, y compris ceux qui ont des besoins particuliers, dans des établissements éducatifs

adéquats. La scolarité élémentaire en Arabie saoudite est devenue une base nécessaire pour tous les enfants. Nous avons conçu des programmes scolaires en vue de parvenir au développement social et culturel des enfants, et ce, pour les encourager à lire et à chercher à apprendre le reste de leur vie.

Prétextant des droits des enfants, d'aucuns prétendent que l'être humain est au coeur de l'univers et que la satisfaction de ses besoins est notre objectif ultime dans la vie. Nous ne sommes pas d'accord avec cette opinion qui est contraire à notre conviction islamique que Dieu Tout Puissant a créé l'homme et lui a donné la garde de la terre pour qu'il la développe et y établisse la justice et l'équité. Ainsi, l'homme ne peut s'écarter des lois que son Créateur a énoncées à son intention, car elles ont été faites pour son passage temporaire sur cette terre tout autant que pour son bonheur éternel dans l'au-delà. Nous croyons qu'il n'est pas bon de contourner ou de marginaliser la religion, ou d'en dévier en exigeant une liberté totale ou en considérant que la satisfaction des besoins et des désirs matériels soit la mesure du progrès. Cela, à notre avis, aboutirait au désordre et menacerait la sécurité et la sûreté de la société, ainsi que les valeurs morales qui nous différencient d'autres créatures.

Nous vivons dans une époque où les intérêts, les avantages, les cultures et les valeurs sont plus interdépendants qu'ils ne l'ont jamais été et où les diverses cultures du monde doivent se partager la seule terre que nous ayons. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt un siècle caractérisé par la paix, la coopération constructive et la fraternité, un siècle fondé sur les valeurs, les principes, le respect mutuel et l'égalité. Cela exige le respect des conventions et des accords internationaux dans une atmosphère de respect de la souveraineté des États et de la spécificité nationale, religieuse, culturelle et historique de chaque société. Le monde a été ravagé par des catastrophes, des litiges et des guerres dont des innocents ont été les victimes : personnes âgées, jeunes, femmes et enfants. Et nous ne voyons aucun refuge pour l'humanité contre ces malheurs, excepté dans la défense des valeurs humaines et des lois divines qui protègent la dignité et les droits légitimes de l'homme et qui réfutent les notions erronées qui ont entraîné l'éclatement des familles et la désintégration des sociétés. C'est ainsi que nous pouvons défendre les lois de Dieu, nous acquitter des nos engagements envers la famille et la société et, donc, établir une vie heureuse et sûre qui

permettra à nos enfants de grandir, d'apprendre, de donner et de créer.

Alors que nous nous réunissons ici aujourd'hui pour réaffirmer notre détermination à bâtir un meilleur avenir pour les enfants du monde entier, nous regardons horrifiés, sur nos écrans de télévision, ce que subissent les enfants palestiniens auxquels on dénie non seulement leur enfance mais aussi le droit de vivre. Leurs maisons sont détruites, leurs corps mutilés, leurs parents assassinés et le sentiment d'être une nation, confisqué. Nous exigeons – comme la plupart des autres nations civilisées – le retrait des territoires occupés; nous exigeons que l'on accorde au peuple palestinien le droit de vivre dans son propre État indépendant et que tout le monde ait le droit de vivre dans la paix, la justice et l'égalité. Ce n'est qu'à ce moment-là que le nuage de la violence aura disparu et que la région vivra dans la paix et l'amitié. Pour protéger les enfants palestiniens, nous devons prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir leurs droits conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Que Dieu bénisse l'Assemblée et tous les enfants du monde!

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Siti Zaharah Sulaiman, Ministre de l'unité nationale et du développement social de la Malaisie.

**Mme Sulaiman** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée exprimer les remerciements et l'appréciation sincères de ma délégation au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et en particulier à Mme Carol Bellamy, pour le travail remarquable fait par l'UNICEF partout dans le monde. Permettez-moi également d'exprimer ma gratitude à l'Ambassadeur Patricia Durrant pour le travail qu'elle a accompli pour préparer la session extraordinaire.

Les États nations sont comme des systèmes familiaux : ils se mesurent à leur statut économique, à la splendeur de leur forme et aux autres attributs physiques – y compris le visage humain ou l'âme de l'enveloppe charnelle vivante. Et pourtant, il semble que l'équilibre souhaité par l'être humain a beaucoup souffert, et ses questions restent sans réponse. Il y a 10 ans, on proclamait dans cette salle qu'« il ne peut y avoir de plus noble tâche que de donner un avenir meilleur à chaque enfant » (A/45/625, annexe, partie I, par. 25). Nous avons promis alors de protéger les

enfants, de réduire leurs souffrances, de favoriser le plein développement de leur potentiel humain et de les sensibiliser à leurs besoins, à leurs droits et à leurs chances. Malheureusement, plus de 10 ans plus tard, les rapports de nos enfants à la session extraordinaire attestent que nous n'avons pas encore atteint certains des objectifs que nous nous étions fixés alors.

Beaucoup de pays en développement appréhendent la mondialisation car celle-ci n'a pas été en mesure de résoudre nos problèmes fondamentaux et, si nous n'y faisons pas attention, aggravera la situation des enfants. Dans les pays en développement, la pauvreté chronique reste le plus gros obstacle à la réalisation des objectifs de développement pour les enfants. En dépit d'une économie mondiale de 30 trillions de dollars, quelque 40 % des enfants des pays en développement survivent avec moins d'un dollar par jour, contraignant des millions d'entre eux à pratiquer une activité salariale. Des millions d'enfants sont sous-alimentés. Près de 120 millions ne vont toujours pas à l'école – dont 55 % de filles. Près de 11 millions d'enfants meurent chaque année avant l'âge de 5 ans, et la vie des enfants est de plus en plus menacée par la pandémie de VIH/sida.

Les enfants sont les victimes les plus vulnérables des conflits. Les vagues de violence qui ont déferlé sur le monde ces dernières années ont déplacé d'énormes quantités de personnes, dont la plupart sont des femmes et des enfants innocents. Les bouleversements civils et politiques déchirent nombre de pays. On a de plus en plus utilisé les enfants comme combattants et comme pions dans le jeu mortel de la guerre auquel des adultes, hélas, jouent et qu'ils orchestrent. Des centaines et des milliers d'enfants ont été forcés de participer à des conflits en tant que soldats, esclaves sexuels ou portefaix. De très nombreux enfants, y compris de très jeunes fillettes, ont été marqués psychologiquement par la violence, l'exploitation et les traumatismes qu'ils ont subis.

Le sort des enfants palestiniens et d'autres enfants vivant sous occupation étrangère reste déplorable alors que nous n'arrivons pas à trouver une solution politique ou autre au problème du Moyen-Orient. L'autre source de préoccupation, pour ma délégation, est l'effet dévastateur des sanctions sur les enfants. Nous demandons donc que toutes les sanctions futures – si elles doivent être invoquées comme mesure nécessaire de dernier recours – ne soient imposées

qu'après un examen approfondi et effectif de leur impact potentiel sur les civils, notamment les enfants.

Cette session extraordinaire représente en fait un moment opportun pour tirer les leçons des insuffisances, des erreurs et des échecs du passé afin que nous puissions tout mettre en oeuvre pour réaliser les objectifs du Sommet non encore atteints et répondre à l'appel de la Déclaration du Millénaire. La Malaisie a la chance de disposer de ressources et d'avoir acquis les compétences et l'expérience nécessaires pour obtenir des acquis notables. La société multiethnique de la Malaisie a connu le processus de mise en place des fondements essentiels du développement social et des stratégies d'unité nationale qui, en substance, sont devenus la pierre angulaire de notre Politique de vision nationale à court et à long terme sur 20 ans, inspirée par notre Premier Ministre, Dato' Seri Mahathir Mohamad.

La Malaisie a réalisé des progrès majeurs depuis le Sommet de 1990. Le premier Plan d'action national pour les enfants dans les années 90 a traité des questions de la survie et de la protection des enfants malaisiens. Nous avons pleinement réalisé 11 des 13 objectifs du Plan. Dans le prolongement de ce Plan, le deuxième Plan d'action national en faveur des enfants, couvrant les années 2001 à 2020, appelé NPA 2020, mettra l'accent sur les questions du développement et de la participation des enfants en Malaisie, dans l'optique d'un processus de mondialisation à part entière. La Malaisie a tenu la promesse prise à Beijing, celle de créer un Conseil consultatif national sur les enfants en Malaisie, tout comme nous avons concrétisé notre engagement de faire venir 12 enfants de la Malaisie à cette session extraordinaire. Le Conseil consultatif que j'ai évoqué est chargé de faciliter, d'évaluer, de contrôler et de mettre en oeuvre le Plan national.

Il ne faut pas que les espoirs de nos enfants présents ou participant ici aujourd'hui soient anéantis par notre inactivité et notre manque de sérieux. L'Organisation des Nations Unies a toujours été perçue de façon idéale et noble, notamment par les enfants, comme un signal d'espoir et le dépositaire de la justice pour les personnes démunies et moins privilégiées. Je suis convaincue que le document final qui sera adopté à la fin de cette session renforcera, par des initiatives présentes et futures, notre ferme attachement à la paix et à la sécurité mondiales pour toutes les générations, sans considération de culture, de religion ou d'ethnie.

Nous ne devons pas décevoir nos jeunes et il nous faut dépasser les déclarations et prendre des mesures concrètes en faveur des groupes désavantagés. À cette fin, nous devons mobiliser les ressources nécessaires, et ce, de façon opportune.

En tant que mère, membre de la société et responsable politique, je m'adresse humblement à cette Assemblée pour lancer un appel au nom de tous les enfants du monde. Nous devons nous montrer à la hauteur de ce défi moral, dans l'intérêt de nos enfants et des enfants de nos enfants. Nous sommes tous concernés par l'avenir à travers nos enfants – je sais que nous ne laisserons pas tomber nos enfants. Avec toutes nos voix, nos actions et notre volonté, nous devons rejeter la violence, la discrimination et les abus. Il nous faut défendre l'égalité et la justice; apprenons à nos enfants les vertus cardinales du courage, de l'honneur et de la force morale, que nous encourageons entre nations soeurs. Je rappelle les propos d'un penseur qui a dit :

« Au moment où nous parlons, les os de nos petits se forment; le sang coule dans leurs veines; leur coeur bat; nos enfants grandissent et ne peuvent plus attendre. Nous ne pouvons pas leur dire “demain”. Ils s'appellent “aujourd'hui”. »

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la famille du Luxembourg.

**Mme Jacobs** (Luxembourg) : Au nom des enfants et des jeunes vivant au Luxembourg, je remercie très chaleureusement les Nations Unies de consacrer cette session extraordinaire à leur bien-être. Deux de ces jeunes, Béatrice et David, m'ont accompagnée et m'ont aidée à préparer mon intervention.

Le Gouvernement luxembourgeois se rallie à la position exprimée par l'Espagne au nom de l'Union européenne.

Avec les représentants de la très grande majorité des autres pays présents à cette tribune, je salue la Convention relative aux droits de l'enfant comme un instrument indispensable de stimulation, d'orientation et d'évaluation de nos actions diverses au bénéfice de nos enfants et de nos jeunes. Disposant de moyens financiers, le Luxembourg est en mesure de se doter de dispositifs parfois onéreux pour promouvoir le bien-être de ses enfants. Je considère que notre pays peut

relever le système de ses allocations familiales, de ses aides au logement, la qualité de ses prestations psychosociales et médicales, ses infrastructures sur les plans sportifs et culturels. Notre gouvernement a investi grandement pour améliorer l'instruction et la formation de ses jeunes, pour prévenir l'éclatement des familles ou pour lutter contre toutes formes de violence, d'exclusion et de discrimination.

Pourtant, je dois constater que le bonheur des enfants n'est pas forcément fonction de l'argent investi. Au Luxembourg, nos enfants ne sont point menacés par la guerre, l'illettrisme, la famine ou les maladies non traitées. Ils souffrent d'autres maux : la rupture affective de nombreuses familles, la consommation à outrance, la toxicomanie, la colonisation par les médias de tout genre, la banalisation dangereuse de la violence dans de nombreux médias.

Dans un monde ouvert à toutes les influences, de nombreux parents, enseignants et éducateurs semblent en manque de repères pédagogiques. D'aucuns pratiquent des styles éducatifs qui risquent de promouvoir le laisser-aller, le chantage affectif et qui ne cherchent peut-être plus suffisamment à prévenir les transgressions en tout genre par un apprentissage cohérent des comportements en société. Un tel climat risque d'être propice à des séductions dangereuses, comme l'intolérance et la complaisance sur les plans pédagogique, social et politique.

Si la majorité des enfants et des jeunes dans les pays prospères bénéficient des conditions matérielles très enviables, il ne faut pas oublier les laissés-pour-compte, dans les rangs notamment des familles des chômeurs, des réfugiés, des toxicomanes, des personnes fragiles sur le plan psychique, voire des malades mentaux. Dans nos sociétés dites « à deux vitesses », la promotion de leurs droits requiert des efforts particuliers.

Je me préoccupe également du nombre grandissant d'enfants qui, dans le cadre de notre système scolaire traditionnel, n'arrivent pas à déployer leurs talents. Nos pays doivent continuer leurs efforts pour une école qui éveille et cultive les ressources de tous ses élèves.

Nous ne pourrions protéger les droits des enfants sans souligner les devoirs. Ce qui m'amène à relever le troisième axe de la Convention relative aux droits de l'enfant. À part la protection et la prestation de

services, elle insiste sur la participation active de l'enfant. Je considère que nous avons tout intérêt à creuser ce volet de la citoyenneté et de la responsabilisation. L'enfant doit avoir droit à la parole tout comme à l'écoute respectueuse à chaque fois que son intérêt est en cause : en famille, à l'école, dans ses associations, devant le juge, dans les médias, en présence des élus locaux, régionaux et nationaux. Il me tient à coeur de relever les efforts particuliers requis pour promouvoir la participation à part égale des filles et des enfants originaires de familles immigrées.

Il appartient aux parents, enseignants et éducateurs, d'aider l'enfant ou le jeune à formuler sa pensée et à prendre la parole de façon consciente, éclairée et responsable. En contrepartie, nous – adultes, décideurs, magistrats, journalistes – devons apprendre à accueillir ces messages avec empathie et respect. Je suis convaincue que dans d'innombrables situations – divorce de parents, échec scolaire, aménagement de zones résidentielles – nous avons des leçons à recevoir. C'est avec beaucoup de joie que j'ai pu assister à des forums locaux où des jeunes ont exprimé vis-à-vis des décideurs communaux leurs visions de l'organisation de la vie du quartier. Nous avons des leçons à recevoir, mais, en même temps, nous aurons la chance de promouvoir chez nos jeunes et nos enfants des attitudes plus responsables, plus disciplinées et plus solidaires. L'enjeu est de taille. Ces enfants seront les adultes de demain.

Dans notre engagement pour la cause des enfants, nous avons l'obligation de constituer des réseaux de coopération au-delà de nos frontières nationales, communautaires, et même continentales. La lutte contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales ne pourra réussir que dans la mesure où nous unissons nos efforts et que les pays moins privilégiés bénéficient de la solidarité des pays riches. L'engagement pour la paix, le combat contre le fléau du VIH/sida ou la protection efficace de notre environnement constituent d'autres champs d'initiative qui requièrent des actions solidaires. Je me félicite de ce que le Luxembourg consacre quelque 0,8 % de son revenu national brut à des projets divers de coopération publique au développement dans le cadre de notre réseau de coopération bilatérale et multilatérale.

De même, en tant que représentante du pays qui assume actuellement la Présidence du Comité des Ministres, je relève le rôle précurseur du Conseil de l'Europe sur les plans de la concertation et de la

collaboration internationales. La promotion des droits de l'enfant en constitue un thème particulièrement important, alors qu'elle s'intègre dans la protection des droits de l'homme. Dans son message adressé en mai 2001 aux délégués de notre session, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe souligne la préoccupation de mieux promouvoir la participation active des enfants.

L'humanité, aujourd'hui, dispose de moyens technologiques éblouissants qui nous ouvrent des perspectives inouïes de conquête et de progrès. Nous ne sommes légitimés à nous en servir que dans la mesure où nous visons un mieux-être de tous, et en priorité de tous les enfants de ce monde. De même, nous devons faire appel à toute notre sagesse pour éviter de léguer des hypothèques de malheur et de souffrance aux générations futures.

Je rends hommage aux innombrables femmes et hommes qui éduquent avec amour, respect et compassion. Je remercie les nombreuses organisations non gouvernementales, leurs collaborateurs professionnels et bénévoles, qui s'engagent avec ardeur et compétence pour la promotion des causes humanitaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. Mme Nafisa Al-Jaifi, Secrétaire générale du Conseil suprême pour la maternité et l'enfance et Directrice du projet pour le développement de l'enfant du Yémen.

**M. Al-Jaifi** (Yémen) (*parle en arabe*) : C'est un plaisir de commencer en transmettant les salutations du Président de la République du Yémen, Ali Abdullah Saleh, qui voudrait remercier les décideurs et les dirigeants du monde pour leurs efforts dans le cadre de la présente session extraordinaire consacrée aux enfants. Le Président Saleh réaffirme l'engagement du Yémen à faire des droits des enfants une priorité dans nos plans d'action futurs. Nous souhaitons plein succès à la présente session. Nous voudrions également remercier tous ceux qui ont contribué à la réussite de notre entreprise, notamment Mme Carol Bellamy, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour sa contribution à l'édification d'un monde meilleur pour nos enfants.

La présente session extraordinaire, qui aurait dû avoir lieu l'année dernière, avait été repoussée à la suite des attaques terroristes du 11 septembre 2001

perpétrées à New York et à Washington. Nous condamnons ces attaques, tout comme nous avons toujours condamné les actes de terrorisme sous toutes leurs formes et manifestations. Le Yémen a souffert des attaques terroristes bien avant d'autres pays et a appuyé tous les efforts internationaux visant à lutter contre le terrorisme et à éliminer leurs sources quelles qu'elles puissent être.

Les rapports dont l'Assemblée est saisie, en particulier le rapport du Secrétaire général Kofi Annan (A/S-27/3), font le bilan des rapports nationaux et des efforts déployés par les États au nom des enfants au cours de la décennie écoulée. Ces rapports nous informent que les réussites ont été modestes et restent inférieures aux engagements pris. La communauté internationale doit saisir cette occasion pour réaffirmer son attachement et réévaluer la situation des enfants. À cet égard, je dois dire que la pauvreté abjecte et le manque de ressources des familles, en particulier dans les pays les moins avancés, ont entravé la réalisation de tous les objectifs consistant à améliorer la condition des enfants. Les donateurs doivent honorer leurs engagements en aidant les pays les moins avancés à atteindre leurs objectifs et à mettre en oeuvre leurs politiques nationales. Ils doivent également assurer le développement des pays pauvres, car cela contribuera à améliorer les niveaux de vie des populations, y compris des enfants.

Mon pays figure parmi les pays les moins avancés. Nous sommes donc confrontés à de nombreux problèmes qui entravent la réalisation des objectifs dans le domaine de l'enfance. Néanmoins, nous attachons une grande importance aux enfants qui représentent près de 50 % de notre population. En effet, l'État consacre 27,1 % de son budget à l'éducation et à la santé. Qu'il me soit permis de citer quelques indicateurs de nos réalisations dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la législation qui se rapportent aux enfants.

De grands progrès ont été enregistrés dans le domaine de la santé, et de nombreuses décisions ont été adoptées, notamment la décision 18/2002 du Conseil des Ministres et la résolution du Ministère de la santé et de la population sur la prévention des mutilations sexuelles, phénomène social qui se limite à des zones peu étendues du pays. L'amélioration des soins de santé des enfants a entraîné une réduction de la mortalité infantile. Les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a chuté depuis 1997, passant de

230 % à 105 %. L'écart entre l'éducation des hommes et celle des femmes a également diminué. L'éducation des fillettes a été encouragée, en particulier dans les régions rurales reculées.

Avec la participation des institutions de la société civile, le Gouvernement a également adopté de nombreuses réformes à long terme pour améliorer l'enseignement et la santé et lutter contre la pauvreté, qui touche 30 % de notre population : 34,9 % des familles vivent actuellement en dessous du seuil de pauvreté. Le Gouvernement s'est également engagé à éduquer les enfants marginalisés et handicapés et à les réintégrer dans la société avec l'aide d'organisations non gouvernementales et des programmes scolaires spéciaux.

Dans le domaine des droits de l'homme, un projet de stratégie nationale en matière de droits de la personne a été élaboré et des lois conformes aux instruments internationaux ont été adoptées. Une loi sur les enfants a été adoptée, et le Parlement est maintenant saisi du projet de loi 161 de 2000 pour adoption. Toutes les dispositions relatives aux enfants seront incorporées dans une loi unique conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la charia, la loi islamique.

Je voudrais faire ressortir quelques points de nos débats et de notre documentation : la nécessité de donner à la famille un rôle important, la responsabilité partagée des pères et des mères dans l'éducation de l'enfant, la nécessité de résoudre les problèmes que connaissent les familles, et le droit des enfants à une éducation de haute qualité, en conformité avec les principes islamiques qui donnent des droits aux enfants dès le moment de la conception. Il faut donner la priorité aux programmes préscolaires, en raison de leur contribution au développement de la personnalité des enfants.

Dans la lignée de nos obligations morales en tant que personnes et États, dans le cadre de l'ONU, nous sommes contre certaines choses, comme la présence d'enfants dans les conflits armés – les enfants ne doivent pas être exploités comme enfants soldats – et la présence d'enfants dans les zones occupées, ce qui est une grande tragédie. Nous appelons la communauté internationale à faire cesser la violence quotidienne menée contre les enfants palestiniens, à mettre fin à l'occupation, à mettre fin à l'effusion de sang des enfants, qui dure depuis plus de 50 ans, et à restaurer la

paix, la sûreté et la tranquillité dans les âmes des enfants innocents. Les enfants palestiniens veulent passer leur enfance dans la quiétude et la paix, comme le font les autres enfants du monde. Nous rappelons aussi que les souffrances causées par l'injuste embargo économique imposé à l'Iraq constituent une terrible tragédie humanitaire dont parmi les victimes il y a des centaines d'enfants iraqiens innocents, qui souffrent chaque jour. En conséquence, nous appelons à lever l'embargo et à mettre fin aux souffrances des enfants iraqiens.

Pour terminer, nous espérons que les enfants du monde seront en mesure de vivre dans un environnement familial normal, à l'abri de la violence, de l'exploitation et des mauvais traitements. Nous espérons que cette session extraordinaire conduira à l'adoption de textes consensuels qui aideront les enfants à travers le monde, ainsi que les autres parties concernées : des textes qui puissent être respectés et qui ne seront pas contraires aux religions révélées ou aux spécificités de nos États.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Hassen Abdella, Ministre du travail et des affaires sociales de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

**M. Abdella** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais féliciter l'Assemblée générale d'avoir inscrit à son ordre du jour cette question très importante pour qu'elle soit examinée par la communauté internationale. Je remercie également l'Ambassadeur Patricia Durrant, Présidente du Comité préparatoire de cette session extraordinaire, et les autres membres du Bureau, pour tous leurs efforts destinés à faire de cette session un succès.

L'avenir radieux et prospère auquel nous aspirons tous ne peut être réalisé que si nous donnons à nos enfants l'attention qu'ils requièrent, et si nous la leur donnons aujourd'hui. Les enfants détermineront la voie de nos futurs efforts de développement. Ils devront porter la responsabilité de terminer le travail que nous aurons commencé, et de faire avancer la civilisation. En conséquence, ils sont les piliers d'un lendemain radieux, prospère et plus civilisé. La façon dont ils assumeront cette responsabilité demain dépendra grandement, toutefois, de la façon dont nous les y préparons aujourd'hui. Ainsi, dans chaque forum national et international d'importance, les nécessités et les problèmes des enfants sont devenus le sujet

d'intenses débats et dialogues. Le Sommet mondial pour les enfants de 1990 a brillamment témoigné de la préoccupation de la communauté internationale vis-à-vis de la reconnaissance des besoins des enfants.

Sur la base de la Déclaration et du Plan d'action du Sommet de 1990, le Gouvernement éthiopien, dans le cadre de son programme de réformes générales, a pris un certain nombre d'initiatives pour améliorer la condition des enfants éthiopiens. Ces mesures comprennent, entre autres, l'adoption de la nouvelle Constitution éthiopienne et la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant. Des mesures supplémentaires ont été prises pour harmoniser les lois éthiopiennes avec les principes de base de la Constitution et de la Convention. De nouvelles lois ont été votées pour créer une Commission des droits de l'homme et un Médiateur, chacun d'eux disposant d'une unité chargée de la protection des enfants.

À part ces mesures législatives, des politiques nationales et sectorielles de développement portant sur l'éducation, la santé, l'eau, la population et la protection sociale pour le développement, plaçant un accent particulier sur le bien-être des enfants, ont été adoptées et mises en oeuvre. Afin d'accroître la capacité institutionnelle du système scolaire et de promouvoir les services de santé de base, le Gouvernement a affecté des ressources budgétaires importantes à ces secteurs. En conséquence, des réalisations encourageantes ont été enregistrées dans le domaine de la vaccination, dans la campagne contre la poliomyélite et d'autres services de santé annexes, et dans le niveau de scolarisation dans le primaire. Ainsi, la couverture générale en matière de services de santé a augmenté de 48 à 54 %, tandis que le taux de scolarisation dans le primaire a augmenté de 24 % en 1994-1995 à 57,4 % en 2000-2001. Au cours de la même période, la participation des femmes a crû de 9,9 % à 40,6 %.

Outre ces mesures, prises dans les domaines politique et juridique, l'Éthiopie a soumis à son Parlement la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain et la Convention No 182 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants. Elles devraient être ratifiées dans un avenir proche. De plus, l'Éthiopie a entamé le processus menant à la signature et à la ratification des deux protocoles facultatifs à la Convention concernant l'implication

d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Le Gouvernement éthiopien a préparé un plan national d'action pour améliorer le bien-être des femmes et enfants éthiopiens et pour traduire dans la réalité la Convention relative aux droits de l'enfant, conformément à la Déclaration. L'Éthiopie n'avait jamais disposé d'un tel plan d'action, partagé par toutes les institutions gouvernementales. Le fait que toutes les institutions concernées partagent ce programme a rendu possible la planification et la coordination des activités.

Les enfants, en Éthiopie et dans d'autres pays à travers le monde, ont fait savoir quel avenir ils voulaient en votant lors de la campagne « Oui pour les enfants », classifiant 10 questions prioritaires qui les affectent directement. En Éthiopie, les enfants ont voté à l'aide de bulletin, sur Internet ou à main levée lors d'événements organisés à cet effet. Pour eux, le problème le plus important pour leur pays est de lutter contre le VIH/sida et de gagner la guerre contre celui-ci. De plus, reconnaissant la nécessité urgente d'une action concertée et rapide pour lutter contre le problème du VIH/sida, une politique nationale sur le VIH/sida a été adoptée et un plan d'action a été élaboré. Des conseils nationaux et régionaux sur le VIH/sida, ainsi qu'un secrétariat responsable de la mise en oeuvre de cette politique ont été créés, tant au niveau national que régional.

Malgré ces avancées positives, nous avons encore un long chemin à parcourir pour créer des conditions favorables pour nos enfants. La condition des enfants, en conséquence, ne s'est pas encore améliorée autant qu'elle aurait dû. Cette situation est due à un certain nombre de facteurs, notamment la diminution de l'aide publique au développement, le remboursement d'une dette extrêmement lourde, le commerce international défavorable, le fléau du VIH/sida et la pauvreté. Tant que nous n'aurons pas inversé cette situation, nous ne pourrions promettre à nos enfants un monde digne d'eux. En conséquence, nous devons prendre des mesures de base et des mesures réalistes.

L'allègement de la pauvreté améliorerait l'accès des enfants en particulier et de la population en général à l'éducation, aux services de santé et aux autres services sociaux. Par conséquent, mon gouvernement, en consultation avec le public et avec les autres parties

prenantes, prépare actuellement un document sur une stratégie de réduction de la pauvreté après avoir procédé à une analyse complète de la pauvreté et de ses déterminants dans le pays. Il va sans dire que mon gouvernement a la responsabilité principale d'atténuer la pauvreté et d'améliorer l'accès, du peuple éthiopien en général et des enfants en particulier, à l'éducation, aux services de santé et aux services sociaux. Toutefois, pour ce faire, il a besoin de l'aide de la communauté internationale.

En terminant, je voudrais réaffirmer que ma délégation est fermement convaincue que l'Assemblée va trouver des solutions réalistes et fiables qui pourront se traduire en actes. Ces solutions doivent comprendre une coopération internationale accrue, une augmentation de l'aide au développement, l'élimination totale de la dette, des termes de l'échange internationaux justes et des investissements étrangers directs améliorés, en particulier dans les pays les moins avancés. Il importe également que les pays accordent la priorité aux problèmes des enfants dans la plus grande mesure possible, en allouant les fonds disponibles et en les utilisant pour améliorer la vie des enfants.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Alesana Seluka, Ministre de l'éducation et des sports et Ministre de la santé de Tuvalu.

**M. Seluka** (Tuvalu) (*parle en anglais*) : Je suis ravi et honoré de prendre la parole, au nom du Gouvernement et du peuple de Tuvalu, à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Tuvalu est attaché aux droits fondamentaux de l'enfant, tels qu'inscrits dans la Charte des droits de la Constitution de Tuvalu, ainsi qu'à la Convention relative aux droits de l'enfant, à laquelle nous avons adhéré en 1995. Conformément aux principes contenus dans cette Convention, Tuvalu souhaite souscrire au projet de document final de cette session extraordinaire, qui offrira un cadre solide pour l'atteinte des objectifs fixés dans la Convention et la Déclaration du Millénaire.

À Tuvalu, comme dans d'autres sociétés insulaires du Pacifique, nous apprécions l'importance fondamentale de la famille et de la culture, qui ont la responsabilité principale de protéger, d'éduquer et d'assurer le développement des enfants. Par conséquent, nous devons non seulement reconnaître le rôle important joué par la famille et les traditions, mais

également envisager des moyens de renforcer les institutions et pratiques traditionnelles en offrant une assistance appropriée aux parents, aux familles et aux communautés, afin que les enfants puissent croître et s'épanouir dans un environnement sûr et stable, et dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension.

Des progrès importants ont été réalisés dans la promotion du bien-être des enfants à Tuvalu depuis le Sommet mondial pour les enfants de 1990. Dans le domaine de la santé, des programmes améliorés de santé maternelle et infantile ainsi que de vaccination ont entraîné une réduction des taux de mortalité infantile et des enfants de moins de 5 ans, et un meilleur accès à l'eau potable et aux installations sanitaires.

En dépit des progrès accomplis, un certain nombre de problèmes demeurent – le plus grave étant la nécessité urgente d'améliorer la qualité des services médicaux. Le fait que nous devions envoyer des patients à l'étranger constitue une pression additionnelle sur nos maigres ressources financières. Ce problème est encore aggravé par le coût élevé des fournitures médicales, surtout des vaccins. Nous pensons qu'une démarche régionale d'achat de produits pharmaceutiques serait plus rentable.

La pandémie du VIH/sida préoccupe beaucoup mon pays. Le taux de prévalence du VIH/sida le plus élevée se rencontre chez nos marins qui se sont rendus à l'étranger pour travailler sur des navires marchands et ont contracté le virus mortel. Même si notre petite économie a beaucoup bénéficié du revenu touché et des sommes renvoyées chez nous par nos marins, c'est par l'entremise de ce groupe particulier de notre communauté que Tuvalu est exposé à la menace du VIH/sida. Beaucoup de ces marins ont des familles, y compris des enfants, dont ils doivent s'occuper à la maison, et l'on peut imaginer l'effet dévastateur sur les familles de ceux qui rentrent chez eux avec le virus mortel. Nous convenons qu'il est urgent de lutter contre cette maladie mortelle, et en particulier de prendre des mesures pour réduire la prévalence du VIH/sida dans les groupes les plus vulnérables, y compris les enfants et les marins. Nous nous félicitons donc de la création du Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, convenue lors de la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida.

L'accès universel à une éducation de base est une priorité essentielle pour Tuvalu, et des progrès importants ont été réalisés à cet égard. Toutefois, nous sommes préoccupés par le déclin dans la qualité de l'éducation et des normes éducatives dans nos écoles.

Ce déclin est attribuable à un ensemble de facteurs, notamment le manque de ressources humaines et financières. Pour régler ces problèmes, un forum national sur l'éducation sera organisé au cours de cette année, et sera suivi par une table ronde avec nos partenaires de développement afin de déterminer les mesures à prendre.

Les progrès accomplis dans ces domaines ont été possibles grâce à l'appui des donateurs, de l'ONU et de ses institutions spécialisées, que nous remercions. En outre, des accords de coopération internationaux et régionaux dans certains domaines ont fourni aux petits États insulaires en développement comme Tuvalu des programmes plus rentables. Dans le domaine de l'éducation, par exemple, l'University of the South Pacific, basée dans le pays voisin, les Fidji, offre à Tuvalu des possibilités d'éducation supérieure, car Tuvalu ne peut pas se permettre de faire fonctionner une université lui-même, compte tenu de sa taille et de ses ressources. Ces accords de coopération institutionnels au niveau international et régional doivent être reconnus et davantage renforcés afin de compléter les efforts nationaux de développement, en particulier pour les petits États insulaires comme Tuvalu, qui souffrent beaucoup du manque de ressources et d'économies d'échelle.

Il y a un pays qui est aussi actif dans la promotion des droits et du bien-être des enfants dans de nombreuses régions du monde mais qui est exclu de l'ONU et de ses institutions : la République de Chine à Taiwan. La contribution de la République de Chine doit être reconnue comme il convient. Nous espérons que la communauté internationale appuiera la République de Chine, qui est déterminée à participer aux travaux et aux activités de l'ONU visant à promouvoir les droits et le bien-être des enfants.

La sécurité et le bien-être futur des enfants de Tuvalu, comme pour de nombreux petits États insulaires en développement de faible altitude, seront gravement compromis par les effets de la mondialisation, les menaces de changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer. La capacité de Tuvalu de profiter pleinement des

possibilités qu'offre la mondialisation est très limitée. Nos enfants ont besoin d'aide pour pouvoir développer leur plein potentiel et être en mesure de participer réellement à la mondialisation.

La vulnérabilité de Tuvalu aux effets du réchauffement de la planète, en particulier la montée du niveau de la mer, nécessite des mesures urgentes pour des raisons humanitaires. Au cas où la montée du niveau des mers aboutit à la submersion de nos îles, comme l'indique le Groupe d'experts intergouvernemental pour l'étude du changement climatique, nous deviendrions inévitablement des réfugiés environnementaux sur nos propres terres. Où donc, alors, sont la sécurité et l'avenir de nos enfants? Nous appelons la communauté internationale, en particulier les nations industrialisées, à prendre des mesures immédiates pour sauver notre planète de la menace du réchauffement.

La mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action pour les enfants exige une volonté et un engagement politiques renouvelées si cette session extraordinaire espère véritablement réussir à créer un monde digne des enfants. À la mesure de ses moyens, Tuvalu s'efforce d'atteindre ces objectifs pour le bénéfice des enfants.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. Mme Vilma Espin, membre du Conseil d'État et Présidente de la Fédération des femmes cubaines de Cuba.

**Mme Espin** (Cuba) (*parle en espagnol*) : En raison de l'ordre économique international injuste qui prévaut et de la nature exclusive de la mondialisation néolibérale, plus des deux tiers de l'humanité vivent dans la pauvreté et sont privés de leurs droits les plus fondamentaux, notamment le droit à la vie. Les femmes, et surtout les enfants et les adolescents, sont les plus gravement touchés.

Quand a commencé le processus de ce qu'on a appelé la fin de la guerre froide, de part et d'autre, les dignitaires et personnalités en vue se sont lancés dans des promesses pleines d'espoir sur la paix et le progrès pour tous et sur la disparition du danger nucléaire, ce qui permettrait de diriger les énormes ressources ainsi libérées vers la santé, l'éducation et l'élimination de la faim.

Mais la réalité a été tout autre. Avec la perte de l'équilibre des pouvoirs garanti par l'Union soviétique, un monde unipolaire s'est fait jour, dominé par la superpuissance hégémonique des États-Unis, qui utilisent leurs énormes pouvoirs économiques non pas pour améliorer la qualité de vie de leurs citoyens dans le besoin, mais pour fabriquer et utiliser des monstres perfectionnés pour tuer : des bombes intelligentes, des bombardiers télécommandés, des bombes lourdes, des dispositifs nucléaires qui contaminent les agresseurs et les victimes, et qui sait quoi d'autre? Des milliers et des milliers d'enfants et d'adolescents yougoslaves, palestiniens, afghans et irakiens ont été assassinés par ces armes. Au cours des 10 dernières années, beaucoup d'autres sont morts en Iraq, où en se servant du Conseil de sécurité, on n'a pas permis que le pays reçoive de la nourriture et des médicaments. Tout ceci s'est accompagné de la manipulation à visées hégémoniques des organes de l'ONU par les États-Unis qui ne cessent de recourir ou de menacer de recourir à leur droit de veto.

Le monde assiste depuis longtemps à la défense inébranlable par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination, à sa lutte quotidienne héroïque contre l'armée d'occupation israélienne. Chaque jour, nous recevons avec horreur et indignation des rapports faisant état du nombre de tués, dont des enfants âgés de moins de 17 ans et même des nouveau-nés de 4 jours. Il faut mettre fin à cette barbarie!

Cette déshumanisation est également à la base de l'énorme système corrompu de voleurs et de trafiquants d'enfants et d'adolescents et de ceux qui les maltraitent, les réduisent en esclavage, vendent leurs organes pour des greffes, les exploitent sexuellement à des fins de pornographie ou de prostitution, ce qui s'ensuit, tragiquement par une exposition au VIH/sida, qui fait chaque jour plus de victimes innocentes. Nos lois sont très sévères à l'encontre de ceux qui abusent sexuellement des enfants.

À Cuba, depuis le début de la révolution, rien ne compte plus qu'un enfant, et depuis cette époque, les soins de santé et l'éducation sont gratuits et universels. La volonté politique et l'entière participation de tous les secteurs de la société ont permis, en dépit du durcissement du blocus économique, commercial et financier criminel imposé à notre pays depuis plus de 42 ans, que le taux de mortalité infantile tombe à 6,2 pour 1000 naissances vivantes, que les femmes enceintes se voient garanties au moins 10 visites

médicales et que la couverture vaccinale contre 13 maladies soit de 95,8 %. Un grand nombre de ces vaccins sont produits dans notre pays, ce qui nous a permis de faire don aux enfants uruguayens des vaccins nécessaires avant l'apparition de la méningite méningocoque dans leur pays.

Cuba fournit un enseignement et des soins gratuits à 99,2 % des enfants de 0 à 5 ans. Le taux de scolarisation est de 100 % dans le primaire, et de 99,7 % dans le secondaire. La Charte des Nations Unies et la Convention relative aux droits de l'enfant répondent aux mêmes principes et objectifs qui régissent notre pays, où elles sont pleinement appliquées. Le refus des États-Unis a empêché la ratification universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant. Tous les enfants ont besoin de protection, d'amour et de tendresse!

Dans nombre de pays, les populations excédées descendent dans la rue lutter pour leurs droits et protester contre le mensonge, la corruption et contre les causes principales des dures réalités qui sont les leurs. Il est extrêmement urgent que l'énorme accumulation de richesse qui existe dans le monde et l'immense fond d'intelligence et de volontés positives s'unissent pour créer un monde juste où les femmes et les hommes pourront voir leurs enfants grandir sans les horribles menaces qui pèsent aujourd'hui sur toute l'oeuvre créatrice de l'humanité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. Mme Dolores Balderamos-García, Ministre du développement humain, des femmes et de la société civile de Belize.

**Mme Balderamos-García** (Belize) (*parle en anglais*) : Ces derniers temps, notre monde a connu de nombreux événements, et le désordre et la confusion croissants ont provoqué des douleurs et des souffrances énormes, spécialement pour nos enfants. Nous devons agir pour améliorer leur vie, car nous savons que nous n'en avons pas assez fait. On parle plus qu'on agit. Nos enfants sont notre bien le plus précieux, et nous devons les traiter comme tel.

Au cours du Sommet mondial, nous nous sommes engagés à assurer la survie de nos enfants, à les protéger et à faire tout notre possible pour améliorer leur développement. Cela a été un grand moment dans l'histoire humaine, vu que cela reflète notre engagement à l'égard des innocents, et surtout de

l'avenir. Il s'agit d'un acquis que nous célébrons, car la Convention relative aux droits de l'enfant est la déclaration des Nations Unies la plus universellement acceptée. Mais cela ne suffit pas, si chaque année, plus de 10 millions d'enfants meurent avant l'âge de cinq ans, si plus de 100 millions d'enfants, notamment des filles, ne vont pas à l'école, et si plus de 60 millions d'enfant travaillent. Cela ne doit pas être toléré. Nous pouvons, et nous devons, faire mieux.

Nous vivons dans un monde en évolution constante où les progrès technologiques, la diffusion rapide de l'information et les communications sont des éléments clefs du développement et dont l'absence fait que nous restons sous-développés et que nos enfants continuent de souffrir. Et de ce fait, pour rester fidèles aux engagements de la Déclaration du Sommet mondial sur les droits de l'enfant, nous devons renforcer ces instruments contemporains pour améliorer la vie, non seulement de quelques privilégiés, mais de tous nos citoyens.

La Déclaration du Millénaire, adoptée en 2000, nous engage à faire respecter la dignité de nos peuples et surtout des enfants du monde. De façon plus spécifique, nous nous sommes engagés à réduire de moitié le nombre des personnes les plus pauvres, à veiller à ce que les enfants, garçons et filles, aient accès à l'enseignement, et à ne plus impliquer les enfants dans les conflits armés, et ce, avant 2015. Ce sont nos espoirs, et nous devons tout faire pour les concrétiser.

En Amérique centrale et dans les Caraïbes, les enfants constituent la catégorie la plus importante de nos populations. Le développement de nos pays est étroitement lié au leur. Si nous voulons réaliser un développement humain durable, nos enfants doivent aller à l'école, disposer de parcs et d'aires de jeu sûrs, ne pas s'adonner à la consommation de drogues et pouvoir devenir mûrs avant de devenir parents. L'accroissement actuel du nombre d'enfants et de jeunes touchés par le VIH/sida pose une menace encore plus grave au développement, et en tant que région, nous traitons de ces questions et nous avons fait quelques progrès.

La plupart de nos enfants reçoivent des vaccins. Nous avons réduit le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans de plus de 20 %, et la plupart de nos enfants sont scolarisés. Le Consensus de Kingston, récemment adopté, a fait 23 recommandations

audacieuses pour l'amélioration de leur situation, et nous appuyons de façon enthousiaste tous ces efforts. Mais nous devons faire plus avec moins de ressources. Vu la diminution de l'aide publique au développement, les contraintes sur nos ressources déjà limitées s'accroissent de façon exponentielle. C'est pour cette raison que nous continuons de demander à nos partenaires développés d'appuyer nos efforts visant à protéger nos enfants.

L'engagement du Belize à l'égard de ses enfants est sacré. Nous continuons de procéder à des transformations pour améliorer leur vie. Depuis 1999, la plus grande part de notre budget national est allouée à l'éducation. Par le biais du Ministère du développement humain, notre gouvernement associe la communauté des organisations non gouvernementales, des éducateurs et des responsables à l'élaboration de notre propre plan d'action, institué sous le contrôle du Comité national pour la famille et l'enfance. Nous continuons de soutenir les efforts des autres organisations non gouvernementales dans ce domaine, comme ceux de l'Organisation nationale pour la prévention des violences contre les enfants.

Nombre d'indicateurs d'évaluation de nos progrès dans la réalisation des objectifs de la Convention montrent des progrès appréciables. Ainsi, jusqu'en 1998, notre taux de mortalité infantile pour les moins de 5 ans était de 24,5 pour 1 000 naissances vivantes, représentant une amélioration de plus de 50 %. Nous avons récemment promulgué de nouvelles lois pour une protection accrue des enfants, rendant obligatoire le fait de signaler les abus et les négligences dont sont victimes des enfants, et nous avons institué de meilleures procédures dans nos tribunaux.

Lors de sa récente présentation du budget, notre Premier Ministre a déclaré :

« Aujourd'hui, les enfants du Belize ont plus d'opportunités en matière d'éducation que jamais auparavant. Les jeunes ménages ont plus que jamais auparavant de meilleures chances d'avoir leur propre maison. Nous investissons plus dans notre système de soins comme jamais auparavant ».

Mais il a reconnu que beaucoup reste à faire pour accroître leur confiance en l'avenir.

Aujourd'hui, ma délégation est honorée d'avoir avec elle deux jeunes Béliziens, qui participent à cette conférence, et qui sont pleins d'espoir. Comme les autres enfants présents, ils écoutent attentivement ce que nous disons. Lorsqu'ils retourneront chez eux et retrouveront leurs amis à l'école et dans leur quartier, ils parleront de ce que nous avons dit et fait ici. Ils parleront des nombreux chefs d'État et de gouvernement et d'autres dirigeants qui ont parlé de toutes les opportunités que les enfants du monde peuvent et doivent avoir. Ils se rappelleront les recommandations que nous avons faites durant les tables rondes et grâce à eux, notre message résonnera parmi les jeunes. Nos promesses deviendront leurs promesses. Peut-être ne sommes-nous pas encore capables de les persuader que le chaos et la confusion prendront fin bientôt et pour toujours, mais nous pouvons promettre de faire plus, afin qu'ils souffrent moins, du fait de nos actions. Ne les décevons pas, mais faisons en sorte que nos efforts nous rapprochent d'un monde vraiment digne de nos enfants.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne la parole à S. E. M. Razmik Martirosyan, Ministre de la sécurité sociale de l'Arménie.

**M. Martirosyan** (Arménie) (*parle en russe*) : Je suis très honoré de représenter la République d'Arménie à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants.

En dépit de progrès technologiques impressionnants, l'humanité assume toujours la charge honteuse de la famine, de la mortalité et des souffrances des enfants en raison des conflits interethniques et du terrorisme. Réduire le fossé séparant le développement technologique du développement humanitaire doit être l'une des priorités majeures pour toute l'humanité. Dans le même temps, les pays faisant face aux problèmes relatifs aux enfants – au rang desquels figure toujours, malheureusement, mon pays – doivent comprendre que de tels problèmes ne peuvent être réglés simplement par le progrès technologique ou une assistance massive des organisations humanitaires internationales et des pays donateurs. Ces problèmes ne peuvent être surmontés que par des efforts des gouvernements, sur la base des principes de la gestion efficace et démocratique et du respect absolu des droits de l'homme.

Ma délégation voudrait exprimer sa satisfaction pour la publication du rapport du Secrétaire général sur

la mise en oeuvre du document final du Sommet mondial pour les enfants, qui contient une analyse et un examen approfondis du Plan d'action pour l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90. Ce rapport et l'action ciblée de tout le système des Nations Unies, sous la direction de M. Kofi Annan, montrent que les problèmes des enfants sont au coeur des préoccupations de l'Organisation et que les Nations Unies, avec l'appui de toute la communauté internationale, feront tout leur possible pour améliorer la situation dans ce domaine particulièrement sensible et important.

Les enfants font traditionnellement l'objet d'une attention et d'une préoccupation particulières dans la société et la famille arméniennes. Les traditions nationales déterminent à leur tour la politique de l'État, fondée sur la conviction que l'enfance est d'une importance décisive pour la vie future d'une personne. Une enfance déséquilibrée ne peut assurer la formation d'une personnalité normale et épanouie. L'objectif majeur de notre politique nationale est donc la mise en place des bases économiques et juridiques pour assurer la croissance, le développement, l'épanouissement et l'éducation des enfants. La politique arménienne en matière de protection de l'enfant aurait été moins efficace sans le soutien actif qu'elle a reçu de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

En outre, en 1993, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la santé et d'autres organismes, y compris les organisations non gouvernementales et internationales et les pays donateurs, l'Arménie a formulé et exécuté différents programmes bien ciblés. Par suite de leur mise en oeuvre, des progrès ont été réalisés dans divers domaines. Au cours des dernières années, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a été réduit de 25 % et la couverture vaccinale des enfants a atteint 95 %. Les taux d'allaitement ont plus que triplé depuis 1993. Quatre-vingt trois pour cent de la population utilise maintenant du sel iodé. Depuis 1995, il n'y a pas eu un seul cas de polio en Arménie. Le processus de réforme de l'enseignement s'est poursuivi grâce à des méthodes de formation approfondie et par l'introduction dans les programmes scolaires de nouvelles matières telles que les droits de la personne, l'éducation civique, l'État et le droit et les

compétences de base. Dans le domaine de la sécurité sociale, la priorité accordée aux enfants a été clairement définie et le critère d'invalidité des enfants a été considérablement assoupli. Des programmes sont mis en oeuvre pour retirer les enfants des institutions spécialisées pour enfants : des familles d'accueil sont en revanche favorisées.

Néanmoins, malgré une politique nationale ciblée et une coopération internationale efficace, nous n'avons pas atteint avant 2000 tous les objectifs que nous nous étions fixés. En raison des conditions économiques actuelles, de nombreux problèmes majeurs subsistent en matière de santé, d'éducation et de bien-être social. Les graves disparités dans la société signifient que trop d'enfants continuent de vivre sous le seuil de pauvreté. Plus de 11 000 enfants vivent encore dans des abris temporaires, et le nombre d'enfants réfugiés dépasse 65 000. Les problèmes touchant les enfants de la rue, les enfants physiquement ou mentalement handicapés et la délinquance juvénile subsistent aujourd'hui dans notre pays. En Arménie, on constate une augmentation du nombre d'enfants dont la fréquentation scolaire reste en deçà du niveau de scolarisation traditionnellement élevé.

En plus de ces problèmes – caractéristiques de la majorité des pays en transition –, l'Arménie doit surmonter des problèmes spécifiques qui résultent du tremblement de terre dévastateur de 1988, du conflit dans la région du Haut-Karabakh et du blocus économique. Néanmoins, l'expérience arménienne a montré que, même dans de telles conditions défavorables, il est possible de réussir grâce à une politique nationale appropriée doublée d'une coopération internationale efficace et du soutien des donateurs.

Comme l'a démontré l'Assemblée du Millénaire, le renforcement de la paix et de la stabilité demeurera la priorité principale des Nations Unies pour les décennies à venir, puisque notre planète continue d'être ravagée par les conflits qui infligent des souffrances essentiellement aux femmes et aux enfants. Située dans une région du monde qui a été le théâtre de profondes transformations politiques et sociales au cours de la décennie écoulée, l'Arménie a malheureusement connu des conflits qui ont eu des effets les plus néfastes sur les enfants de notre pays. La politique de nettoyage ethnique pratiquée par l'Azerbaïdjan contre la minorité arménienne depuis février 1998 a forcé 360 000 personnes à fuir en Arménie pour échapper aux

pogroms qui se sont déchaînés dans les villes azerbaïdjanaises de Sumgaït, Gyandza et Bakou et dans 311 localités de l'Azerbaïdjan. L'Arménie a donc été le premier pays en Europe orientale à avoir connu le problème des réfugiés, en particulier les enfants réfugiés. L'Arménie est attachée à une solution pacifique du conflit dans la région du Haut-Karabakh, fondée sur le droit à l'autodétermination des peuples sous occupation étrangère. La mise en oeuvre de ce droit inaliénable, réaffirmé dans la Déclaration du Millénaire, est la seule garantie réelle d'une enfance heureuse et d'un avenir sans danger et sûr pour les enfants de l'ensemble de la région du sud du Caucase.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir que la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale entrera dans l'histoire comme un événement qui non seulement reflète les préoccupations de la communauté internationale face à la situation des enfants dans le monde mais énoncera également une stratégie mondiale efficace dans ce domaine. En effet, notre préoccupation pour l'avenir des enfants garantit un avenir meilleur pour l'humanité entière. De tels objectifs peuvent et doivent promouvoir les relations internationales et inviter l'humanité à réaliser son unité.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abderrahim Zouari, Ministre de la jeunesse, de l'enfance et des sports de la République tunisienne.

**M. Zouari** (Tunisie) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de faire une déclaration au nom de S. E. M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne.

Je voudrais tout d'abord adresser mes salutations et exprimer mes vifs remerciements à toutes les parties qui ont déployé des efforts généreux en vue d'assurer la tenue de cette session extraordinaire et de lui garantir les conditions de réussite. Mes remerciements s'adressent, en premier lieu, à l'Organisation des Nations Unies et aux diverses structures qui en dépendent, et tout particulièrement au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Il me plaît d'exprimer, également, ma considération aux organisations gouvernementales, continentales et régionales, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales concernées par l'enfance, pour leur contribution à la préparation de cette rencontre.

La communauté internationale ayant, dans une initiative qui est la première en son genre, adopté, en septembre 1990, la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90, et présenté un plan d'application type destiné à aider les États dans l'application de cette Déclaration, notre rencontre se renouvelle aujourd'hui, à l'effet d'évaluer le chemin parcouru par les États Membres dans l'application de cette Déclaration, 12 ans après son adoption, et de préparer un nouveau plan d'action pour la décennie à venir.

En examinant les travaux préparatoires qui ont précédé la tenue de cette session extraordinaire et les recommandations qui en ont émané, et qui ont été enrichies par la contribution des Gouvernements et des organisations et associations concernées par l'enfance, l'on se rend compte de l'engagement de la communauté internationale en faveur des problèmes de l'enfance et de la plus grande prise de conscience de leur importance, et cela, grâce à l'adhésion des Gouvernements et des composantes de la société civile à ce processus. La Tunisie a, pour sa part, ratifié la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et a établi une stratégie nationale en vue de l'application des principes qui y sont énoncés.

Aujourd'hui, nous relevons avec fierté que les réalisations que nous avons accomplies au profit de l'enfance sont allées au-delà des résultats que nous attendions de la stratégie nationale que nous avons établie à cette fin, sans compter d'autres initiatives au nombre desquelles je citerai, en particulier, la promulgation, dès l'année 1995, d'une loi spécifique sur la protection de l'enfant. Nous avons également mis en place des mécanismes pour la mise en oeuvre et le suivi, dont notamment le corps des délégués à la protection de l'enfance, qui constitue une structure de prévention chargée de suivre les diverses situations de l'enfance en danger qui lui sont signalées, outre la prise en charge des cas d'enfants délinquants, avec le concours des parties concernées par l'enfance.

Nous avons, en outre, créé un observatoire d'information, de formation, de documentation et d'études sur la protection des droits de l'enfant, chargé de suivre la condition de l'enfance et de collecter des données à ce sujet, aux plans tant national qu'international, en plus de la participation à l'élaboration des politiques et programmes visant la

promotion des droits de l'enfant, sa protection et sa croissance.

Nous avons également aménagé un espace de dialogue que nous avons baptisé « Parlement de l'enfant », afin d'initier l'enfant, dès son plus jeune âge, à l'esprit de responsabilité, à la tolérance et aux valeurs de démocratie, ainsi qu'à l'écoute d'opinions contraires et à la participation à la vie publique, à travers la discussion des diverses questions qui sont en rapport avec ses préoccupations. La Tunisie vient du reste d'adhérer aux protocoles facultatifs annexés à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et l'exploitation sexuelle des enfants.

Nous avons adopté, en Tunisie, un modèle de développement durable qui assure la complémentarité entre le volet économique et le volet social. La Tunisie est ainsi l'un des pays en développement qui consacrent 50 % de leur budget aux secteurs sociaux, et allouent au secteur de l'éducation et de la formation 20 % du budget de l'État. Nous le faisons depuis l'indépendance du pays. Cet effort a permis de porter le taux de scolarisation à 99 %, et il s'est accompagné de réformes profondes du système éducatif. Il a notamment débouché sur la modernisation des programmes d'enseignement, l'amélioration des conditions de la vie scolaire, et l'institution de l'obligation scolaire permettant le maintien de l'enfant au sein de l'établissement éducatif jusqu'à l'âge de 16 ans.

Pour faire face aux problèmes des enfants, nous avons adopté un ensemble de politiques et de programmes qui rendent compte de notre approche globale face aux droits de l'enfant et de notre souci de garantir l'égalité des chances à tous les enfants. Nous sommes persuadés que le milieu familial représente le cadre idéal pour la croissance et la protection de l'enfant. Cet objectif ne peut être réalisé qu'à travers l'amélioration du statut de la femme dans la société, le renforcement du rôle de la mère dans l'éducation des enfants, et la mise en place de programmes sanitaires et démographiques appropriés.

Nous nous sommes préoccupés en Tunisie de conforter les acquis de la famille et de la femme et de consacrer les droits sociaux et politiques de la femme, dans le texte comme dans la pratique; ainsi, la femme est devenue un partenaire de plein droit au sein de la société. Notre pays a réussi, en outre, à faire tomber à

1,15 % le taux annuel de croissance démographique, à maintenir l'indice synthétique de fécondité dans la limite de 2,2 enfants par femme, à faire tomber à 26 ‰ le taux de mortalité infantile, et à porter l'espérance de vie à la naissance pour la femme à 74 ans.

Nous avons également consolidé nos choix sociaux, en créant le Fonds de solidarité nationale, destiné à appuyer les efforts de l'État tendant à mettre fin à l'isolement des régions éloignées, à y développer les équipements collectifs et à créer des emplois et des sources de revenus pour leurs habitants, afin de favoriser leur intégration dans la vie économique du pays.

La réussite de l'expérience tunisienne en la matière a eu un impact évident, dont témoigne l'adhésion de la communauté internationale à notre appel en faveur de la création d'un Fonds mondial de solidarité. Tout en exprimant la fierté que m'inspire ce soutien, je forme l'espoir que cet appel sera concrétisé dans les plus brefs délais.

Si les rapports du Programme des Nations Unies pour le développement ont confirmé la capacité de nombreux pays à concilier les volets économique et social et à investir dans le développement des ressources humaines, nous sommes persuadés que les progrès enregistrés par ces pays et les succès qu'ils ont réalisés dans le domaine de l'enfance commandent, aujourd'hui, de réfléchir à la mise en place d'un nouveau type de coopération en matière d'échanges d'expertise technique, sous la coordination de l'ONU et de ses institutions spécialisées.

L'enfance reste encore, dans de nombreuses régions du monde, privée de ses droits les plus élémentaires et vit dans des conditions extrêmement précaires que nul ne saurait passer sous silence. Indépendamment des priorités proposées en matière d'encadrement de l'enfance pour la prochaine décennie, la concrétisation de la solidarité internationale, si elle est efficace, peut redonner espoir à des enfants qui ont été privés de leur droit à une vie digne et à une croissance saine. Ainsi, l'enfant palestinien endure aujourd'hui les affres de l'occupation tandis que l'enfant iraquien souffre des effets de l'embargo et, qu'en Afrique, des enfants sont en proie à la pauvreté, à la faim, aux maladies et aux complications nées des conflits, sans compter les nombreux enfants qui, un peu partout dans le monde, sont victimes de l'exploitation et des abus.

Nous avons le devoir d'unifier nos efforts et nos initiatives pour protéger les enfants et régler les problèmes qui les affectent; ainsi, nous nous montrerons à la hauteur de la responsabilité dont nous avons été investis et nous pourrions relever les défis auxquels nous nous trouvons exposés pour édifier un avenir meilleur pour nos enfants et pour l'humanité entière.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. le général de division Sein Htwa, Ministre au Ministère du bien-être social, des secours et du repeuplement de l'Union du Myanmar.

**M. Htwa** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient tout d'abord à féliciter M. Han Seung-soo de son élection à la présidence de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Nous sommes convaincus que sous sa direction avisée, cette session aboutira à des résultats concrets qui profiteront à nos enfants bien aimés.

Depuis le Sommet mondial pour les enfants, les droits de l'enfant ont été en tête des préoccupations mondiales. Nous leur avons également accordé la première place dans notre programme d'action national. Le Gouvernement du Myanmar place les enfants au premier rang des priorités sur le plan juridique et il l'a toujours fait car, c'est dans ses traditions. Depuis que nous avons adhéré à la Convention relative aux droits de l'enfant, nous avons élaboré et mis en oeuvre des programmes au niveau national pour le bien-être des enfants et pour servir leurs intérêts. Le 14 juillet 1993, deux ans après avoir adhéré à la Convention, nous avons promulgué notre loi sur les enfants. En septembre 1993, nous avons créé un Comité national des droits de l'enfant pour appliquer réellement les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la loi sur les enfants.

Par ailleurs, des comités ont été constitués au niveau de l'État, des départements, des régions et des municipalités pour mettre en oeuvre la Convention et la loi sur les enfants dans tout le pays. En 1996, nous avons présenté notre premier rapport national sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le deuxième rapport national a été présenté au Comité des droits de l'enfant en mars 2002. Le 21 décembre 2001, les règles se rapportant aux enfants

dans le cadre de la loi sur les enfants ont été publiées pour mettre en oeuvre la loi sur les enfants.

Dans la tradition du Myanmar, les enfants sont considérés comme des trésors. On les aime et on s'occupe d'eux en leur dispensant des soins spéciaux et en étant attentifs à leurs besoins. Pour les familles du Myanmar, c'est une tradition consacrée par l'usage que de s'intéresser au développement général des enfants afin d'assurer leur protection, leur éducation et leur épanouissement. La famille du Myanmar étant une famille élargie, les enfants du Myanmar sont élevés à la fois par leurs parents, leurs grands-parents et par les autres membres de la famille et aussi par leurs communautés.

Je voudrais informer l'Assemblée de nos efforts nationaux en faveur de la réalisation des droits de l'enfant. Je tiens tout d'abord à souligner que, au Myanmar, les enfants ont des chances égales, indépendamment du sexe, de la race ou de la religion. Par exemple, dans le domaine de l'éducation de base, 50,1 % de la population estudiantine est constituée de garçons et 49,9 % de filles. Dans le domaine de la santé, les enfants ont un accès égal aux traitements médicaux, aux services et aux installations dans les hôpitaux et les cliniques, sans que le sexe ne soit pris en compte.

Nous avons élaboré le Programme d'action national et le Plan national pour la santé (1996-2001) et nous les avons appliqués pour la survie, la protection et le développement des enfants. À présent, un Plan national pour la santé (2001-2006), portant sur la santé et la nutrition des enfants ainsi que sur l'assainissement, a été élaboré et est mis en oeuvre. Un programme national, en coopération avec l'UNICEF, est aussi exécuté. En conséquence, des progrès remarquables ont été accomplis dans tout le pays, notamment dans les zones frontalières isolées.

Parmi les autres mesures que nous avons prises pour améliorer la santé des enfants, on compte les programmes de vaccination. La Journée nationale de vaccination est organisée depuis 1996, et la vaccination a été menée avec succès, sous la forme d'un programme d'envergure à travers le pays. Les vastes programmes de vaccination portent aussi sur les zones frontalières reculées.

Dans le domaine de l'éducation, en vue de promouvoir un développement global des enfants de moins de 5 ans, le Gouvernement et le public ont créé

des écoles préprimaires en établissement et parascolaires. Le Gouvernement fait tous les efforts possibles pour garantir à tous les enfants la jouissance du droit à l'éducation élémentaire de base. Nous avons également entrepris des activités dans le cadre de notre programme d'éducation pour tous. Afin de pleinement mettre en oeuvre les activités du programme, nous avons élaboré des projets et nous les exécutons avec la collaboration de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le Développement et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Nous prenons également des mesures pour la réhabilitation sociale et en matière de santé des enfants handicapés dans le cadre des programmes de réhabilitation parascolaire et au sein des communautés.

Dans le cadre de son effort pour protéger les enfants de l'exploitation et des sévices sexuels, le Comité national des droits de l'enfant travaille en étroite collaboration avec le Comité national des questions féminines du Myanmar, dans le domaine du trafic de femmes et d'enfants. À cet égard, nous coopérons également activement avec d'autres pays dans la région du Mékong, et avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, pour ce qui concerne le trafic transnational de personnes – de femmes et d'enfants en particulier. Nous avons également pris des dispositions juridiques pour empêcher le recrutement des enfants pour les employer dans les conflits armés. Dans le cadre du décret sur la réglementation concernant les personnes soumises aux services de défense, pris le 8 avril 1974 au titre de l'instruction 13/73 du Conseil du Ministère de la guerre, une personne ne peut être enrôlée dans les forces armées avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans.

Afin de prévenir la toxicomanie chez les enfants, des mesures efficaces ont été prises pour lancer des programmes éducatifs à travers le pays. Parallèlement, aux termes de la loi sur les stupéfiants et les substances psychotropes, les contrevenants qui utilisent des enfants pour commettre des infractions à la loi sur les stupéfiants et les substances psychotropes sont soumis aux peines maximales prévues pour cette infraction.

Les générations futures appartiennent aux enfants d'aujourd'hui. Il est impératif de les aider dans leur développement, afin qu'ils puissent devenir des êtres humains en possession de toutes leurs capacités, et jouir de toute l'étendue de leurs droits, dans le contexte d'une mondialisation rapide. Il nous incombe en conséquence de garantir aux enfants un monde

pacifique et développé, leur offrant un environnement sûr et qui leur permettra de développer leurs capacités individuelles. Au cours des 10 dernières années, nous sommes parvenus à des résultats importants. Nous devons poursuivre nos efforts actuels pour obtenir des résultats similaires à l'avenir également. Je voudrais souligner le fait que le Myanmar est attaché à la pleine réalisation des droits des enfants, de façon durable. Les réalisations accomplies par Myanmar traduisent notre ferme engagement.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'engagement du Myanmar à faire tout ce qui est possible pour la promotion des droits de l'enfant. Je garantis à l'Assemblée que nous travaillerons ensemble avec un élan nouveau en vue d'atteindre cet objectif.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. Mme Cristian Munduate, Ministre des affaires sociales du Guatemala.

**Mme Munduate** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Cela fait un peu plus de 10 ans que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et le Sommet mondial pour les enfants ont été à l'origine d'une nouvelle conception du monde, un monde dont l'attention serait centrée sur les enfants. Il est donc opportun de faire un bilan des progrès réalisés et des tâches en suspens.

En ce qui concerne le Guatemala, au cours de ces 10 années, des changements de grande ampleur sont intervenus dans les domaines politique et social. Après 36 ans de conflit armé interne, au milieu de la décennie ont été signés les accords de paix qui constituent notre cadre de référence stratégique. Entre autres aspects, la plus grande partie des objectifs établis lors du Sommet mondial pour les enfants ont connu des progrès importants. Pour ce qui est de la santé, nous avons réussi à réduire la mortalité infantile de 73 à 45 pour 1 000 naissances vivantes, tandis que la mortalité des moins de 5 ans a baissé de 110 à 59 %. Nous sommes toutefois loin des chiffres désirés, c'est pourquoi les progrès dans la réduction des taux de mortalité figurent au premier rang des priorités de la politique sociale du Gouvernement guatémaltèque.

D'autre part, bien que les taux de malnutrition aient été réduits, cette dernière demeure une des principales causes de mortalité et de maladie dans le pays, et influe négativement sur la capacité d'apprentissage de nos enfants – garçons et filles – et

de nos adolescents. Un pas significatif a été accompli avec l'adoption de la loi de développement social et du Programme de santé en matière de reproduction, qui comprend une composante éducative importante, notamment la prévention du VIH/sida et la sensibilisation à cette pandémie.

En ce qui concerne l'éducation et conformément à la tendance mondiale, le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire a évolué positivement de 35 % en 1990 à 81 % en l'an 2000. Toutefois, cela n'est pas suffisant, dans la mesure où le manque d'éducation est le principal facteur limitant le développement du pays. C'est pourquoi ce domaine a été élevé au premier rang du programme social, qui se propose d'augmenter d'ici à 2004 la couverture de l'éducation primaire, et de réduire le taux d'analphabétisme à 20 %. La réforme éducative est orientée vers le développement des formes de pensée, des valeurs et attitudes propres à établir des relations équitables et de tolérance entre les peuples et les cultures, lesquelles, à moyen terme, pourront contribuer à la consolidation de la démocratie guatémaltèque.

De même, nous nous appuyons sur la famille pour réduire le travail des enfants et stimuler la présence et le maintien des garçons et des filles à l'école. Il y a quelques années, le travail des enfants n'était pas reconnu comme étant un problème. Aujourd'hui, nous parlons de l'élimination du travail des enfants.

Compte tenu des caractéristiques multilingues et multiculturelles du Guatemala, l'éducation bilingue est une clef permettant de garantir le maintien des garçons et des filles à l'école, et c'est pourquoi nous observons avec satisfaction que la déclaration « Un monde digne des enfants » réaffirme le principe de la non-discrimination et s'engage à faire tous les efforts possibles pour garantir l'accès des garçons, des filles et des adolescents aux services.

Notre programme des 10 prochaines années devra comprendre l'examen de notre modèle de développement afin de mettre fin à la pauvreté et d'offrir un système plus juste qui investit dans ses enfants en vue d'un développement intégral, et ce, grâce à l'élaboration d'une politique publique en faveur des enfants et des adolescents. Les principaux objectifs de ce programme devraient être d'assurer un accès universel aux services de santé de base, à des installations sanitaires, à une éducation et à une alimentation appropriée; la pleine participation des

enfants et des adolescents; la mise en place de mécanismes de protection devant garantir le renforcement de la famille afin d'éviter au maximum l'institutionnalisation des enfants; la révision et la codification des procédures d'adoption; une lutte rigoureuse contre les drogues et une lutte ouverte contre l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants, ainsi que des réformes juridiques qui punissent sévèrement les adultes qui corrompent nos enfants; le renforcement d'un système de justice juvénile sain; et le renforcement des mesures de prévention et de réadaptation pour les adolescents impliqués dans des gangs de jeunes.

Enfin, pour ce qui est de notre programme international, j'ai le plaisir d'annoncer qu'hier, nous avons déposé les instruments de ratification des deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Nous sommes conscients de l'ampleur du défi, mais nous sommes convaincus que grâce à nos propres efforts, à la participation de nos enfants et de nos adultes, et à la coopération internationale, nous parviendrons à créer une société plus inclusive et plus équitable pour les enfants du Guatemala.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kamal Kharrazi, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

**M. Kharrazi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen décennal de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour les enfants – un événement mondial au succès duquel le peuple et le Gouvernement de la République islamique d'Iran ont le devoir d'apporter leur contribution. Il s'agit en effet d'une occasion propice de faire le bilan de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action adoptés lors du Sommet mondial pour les enfants, d'évaluer les progrès accomplis jusqu'à présent et les obstacles rencontrés, de cerner les défis à venir et de déterminer les autres initiatives et mesures à prendre pour relever ces défis et garantir le progrès soutenu des enfants au cours des années et des décennies à venir. En bref, nous sommes tous ici pour travailler en vue de créer un monde digne des enfants.

Les négociations mouvementées et intensives sur le texte du projet de document final de cette conférence d'examen sont, à tout le moins, une indication des énormes défis que représente pour la communauté internationale le fait d'être aux prises avec la question de savoir comment mieux mettre en oeuvre, à tous les niveaux, le résultat du Sommet mondial et les engagements pris à ce sommet. Cette tâche redoutable est rendue encore plus difficile en raison des divergences existantes émanant de l'injustice dans les affaires mondiales, notamment l'imposition de mesures coercitives unilatérales qui gênent la création d'un environnement sûr et favorable pour les enfants, en particulier dans les pays en développement.

Il va sans dire que les problèmes actuels concernant les enfants sont quelque peu différents de ceux qui existaient par le passé en ce qui a trait à leur nature, à leur portée et à leur cause. Par conséquent, la première tâche qui s'impose à nous consiste à entreprendre une évaluation honnête des expériences passées; à mettre à jour les objectifs fixés lors du Sommet mondial afin de faire face à de nouveaux problèmes graves; à définir des domaines d'action précis; à déterminer comment façonner les stratégies opérationnelles qui nous permettront d'atteindre des objectifs mesurables; et à assurer la mise en place d'un mécanisme international progressif dans l'intérêt des enfants. Ces objectifs devraient être novateurs et axés sur l'action, et utiliser toutes les ressources et tous les instruments disponibles pour progresser vers l'élimination des obstacles qui nous empêchent d'améliorer la situation des enfants à l'échelle mondiale, surtout dans le monde en développement.

À notre avis, l'institution de la famille est un milieu sûr pour les enfants. En tant qu'unité de base de la société, la famille a la responsabilité principale de protéger, d'éduquer et d'assurer l'épanouissement des enfants. Une relation heureuse entre un enfant et ses parents est certainement essentielle pour que l'enfant réalise son plein potentiel et pour qu'un ordre plus humain se mette en place. C'est de ce point de vue que nous élaborons nos plans et nos stratégies au niveau national, et que nous formulons nos positions sur la scène internationale.

Dans un monde caractérisé par une répartition inéquitable de la richesse et des possibilités, par l'insécurité, par l'exclusion et par les conflits armés, la situation des enfants doit être notre première préoccupation. La triste situation des enfants

palestiniens sous occupation israélienne constitue non seulement une manifestation claire des pratiques brutales d'une Puissance occupante contre des enfants, mais également une grave injustice pour l'humanité tout entière. Nous ne pouvons pas, et ne devrions pas, rester indifférents face à la détérioration de la situation des enfants palestiniens dans les territoires occupés de la Palestine en raison des politiques et des pratiques inhumaines des forces israéliennes qui provoquent une situation humanitaire extrême, comme celle dont nous avons tous été témoin dans le camp de réfugiés de Djénine. Cette conférence d'examen mondiale est une occasion unique de régler cette situation extrêmement difficile et déchirante.

Je voudrais maintenant parler de ce qui se passe dans mon pays. Après avoir pris une part active au Sommet mondial pour les enfants et apporté sa contribution au document final, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a depuis travaillé avec acharnement pour mettre en oeuvre le Plan d'action adopté lors du Sommet. La politique consacrée à l'élargissement de la société civile et à l'institutionnalisation de son rôle au niveau national a aussi contribué à une participation et à un engagement plus actifs des enfants et des jeunes dans différents secteurs de la vie sociale et politique. Au cours des dernières années, les jeunes iraniens ont joué un rôle clef et de plus en plus important dans la vie sociale et politique de la société iranienne, y compris lors d'élections nationales.

Notre politique globale à l'égard des enfants et des jeunes est fondée sur les principes et les valeurs élevés de l'islam, ainsi que sur la lettre et l'esprit de la Constitution et des engagements découlant des instruments internationaux, en particulier le document final du Sommet mondial et la Convention relative aux droits de l'enfant. Pour s'acquitter de ces engagements, l'Iran a préparé et soumis son rapport national sur la situation des enfants dans le pays, tel qu'exigé par la Convention relative aux droits de l'enfant. Notre rapport national énonce, en termes clairs, aussi bien les améliorations que les obstacles rencontrés.

Le Gouvernement a accordé la priorité à la prestation de services de base, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. Ces services ont contribué à améliorer les conditions de vie des enfants dans tout le pays. Par exemple, le taux de mortalité des enfants a diminué progressivement et le nombre

d'enfants fréquentant l'école primaire a augmenté de façon spectaculaire au cours de la dernière décennie.

Dans le troisième plan quinquennal de développement de notre pays, qui est actuellement en vigueur, nous avons accordé une attention toute particulière à l'objectif consistant à promouvoir et à protéger les droits des enfants. Dans ce contexte, les secteurs de l'éducation, de l'art et de la culture, de la santé, des soins de santé et de la nutrition, de la sécurité sociale et de la réhabilitation, de l'entraînement physique et d'autres activités relatives aux jeunes et aux femmes se voient allouer jusqu'à 43 % du budget total du pays. En dépit de facteurs extérieurs défavorables, de difficultés économiques et d'incidences financières et sociales à long terme résultant de la venue de plus de 2 millions de réfugiés au cours des deux dernières décennies, une grande partie des dépenses publiques totales a été allouée au développement des enfants dans tous les domaines.

En outre, le Parlement a activement promulgué les lois nécessaires à l'amélioration de la situation des enfants et des jeunes dans tout le pays. Un nouveau projet de loi a été proposé au Parlement; il est axé sur la croissance, la protection et le développement de l'enfant. Ce projet de loi a pour objectif de s'attaquer aux causes principales des problèmes sociaux et familiaux auxquels les enfants peuvent être soumis. Il convient également de noter que la Convention 182 de 1999 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les pires formes de travail des enfants a récemment été adoptée par le Parlement, l'Iran est aussi devenue partie à cette Convention.

Pour améliorer la situation des enfants dans différents domaines, dans toutes les sociétés et à une échelle mondiale, il faut la ferme volonté et la détermination de toute la communauté humaine. C'est pourquoi je voudrais saisir cette opportunité unique, à l'occasion de cette session extraordinaire historique, pour demander à tous les participants de faire montre de solidarité, d'être à la hauteur du défi à relever et de s'engager à titre individuel et collectif à faire en sorte que la vie de tous les enfants du monde soit une expérience humaine et enrichissante dans les années et les décennies à venir. Prenons la décision de ne pas faillir à cet engagement solennel.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais rappeler aux participants qu'il reste encore

11 orateurs sur ma liste et que les déclarations ne devraient pas dépasser cinq minutes.

Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Pennelope Beckles, Ministre du développement social de la République de Trinité-et-Tobago.

**Mme Beckles** (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Au Sommet mondial pour les enfants de 1990 – premier rassemblement d'un si grand nombre de dirigeants – une promesse fut faite aux enfants du monde entier. Nous leur avons promis qu'ils bénéficieraient du meilleur départ possible dans la vie et qu'ils pourraient compter sur notre protection en temps de guerre et de paix, dans leurs foyers et à l'école. Nous nous étions engagés à veiller à ce qu'ils réalisent pleinement leur potentiel, quels que soient leur sexe, leur croyance ou leur origine ethnique ou socioéconomique. La Déclaration mondiale et le Plan d'action avaient énoncé des objectifs précis pour la survie, la santé, la nutrition, l'éducation et la protection des enfants. Notre promesse n'était pas fondée sur des facteurs tels que l'état de nos économies, mais sur le fait que le bien-être de nos enfants devrait toujours être une priorité de premier ordre.

Je suis certaine que nous conviendrons tous que les enfants n'oublient jamais une promesse qui leur a été faite. Notre présence à cette session extraordinaire montre que nous n'avons pas oublié non plus. L'évaluation globale fourni par le Secrétaire général dans son rapport « Nous, les enfants » (A/S-27/3) indique que les progrès non négligeables réalisés en faveur des enfants ont été insuffisants. Les objectifs fondamentaux de cette session extraordinaire doivent donc être d'identifier les obstacles qui nous ont empêchés de réaliser les objectifs que nous nous étions engagés à atteindre, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le succès de nos nouveaux objectifs.

Au cours de la dernière décennie, Trinité-et-Tobago a assez bien réussi à mettre en oeuvre le Plan d'action. Dans le domaine de l'éducation, nous avons mis en place des systèmes qui facilitent l'accès de chaque enfant à l'enseignement primaire et secondaire, et nous oeuvrons à accroître la proportion de personnes ayant accès à l'enseignement postsecondaire. Les lois de la République de Trinité-et-Tobago prévoient un enseignement obligatoire pour tous les enfants âgés de 5 à 12 ans. L'école est gratuite dans les établissements

publics et subventionnés par le Gouvernement, et plus de 70 % des enfants bénéficient d'un programme élargi d'éducation préscolaire.

Dans le domaine de la santé, plus de 90 % de nos enfants ont été vaccinés contre les principales maladies infantiles, et presque toutes les naissances se font sous la surveillance d'un personnel sanitaire qualifié. Le service de santé scolaire est intégré dans le système de soins de santé primaires, et la composante éducation sanitaire du programme scolaire a été renforcée. Des données récentes indiquent une baisse de la malnutrition chez les enfants. Le Gouvernement a renforcé les programmes de nutrition scolaires qui assurent chaque jour un déjeuner chaud gratuit à des milliers d'écoliers et de lycéens, et des paniers de nourriture sont distribués chaque mois aux familles nécessiteuses.

Trinité-et-Tobago a introduit une législation axée sur l'enfant et a amendé la législation existante afin qu'elle soit conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant. Un tribunal de la famille et une autorité chargée des enfants seront bientôt mis en place.

Malgré ces gains, nos prestations dans d'autres domaines n'ont pas été à la hauteur de nos attentes. Par exemple, les objectifs fixés pour la réduction de la mortalité maternelle et infantile, et la mortalité des enfants de moins de 5 ans, n'ont pas été atteints. Il y a là de quoi être très préoccupé. En outre, le VIH/sida est désormais une question brûlante à Trinité-et-Tobago, et en fait dans toute la région des Caraïbes, où les taux d'infection seraient les plus élevés au monde après l'Afrique subsaharienne. La transmission du VIH de la mère à l'enfant est de plus en plus fréquente. Le Gouvernement a donc lancé un projet pilote pour remédier à cette situation. Il est indubitable que le VIH/sida constituera un grand défi au développement durant la prochaine décennie. Trinité-et-Tobago a reconnu cette réalité et s'est embarquée dans un processus visant à formuler une réponse intégrée face à cette épidémie.

La culture de la violence est un phénomène mondial qui envahit la famille, l'école et la communauté. Nous reconnaissons également que la lutte que nous menons contre l'escalade de la violence – en particulier la violence familiale et, plus récemment la violence à l'école – nécessite une attention plus concertée. Le Gouvernement est donc

engagé dans un processus de collaboration avec les parties prenantes à tous les niveaux, et il a élaboré des stratégies et des programmes pour limiter l'accroissement de la violence.

La pauvreté et l'inégalité sont liées à ces problèmes, et tout indique que les enfants sont parmi les plus vulnérables. La situation précaire dans laquelle se trouvent les enfants dans les pays en développement a encore été aggravée par les réductions importantes de l'aide publique au développement et les incidences négatives de la mondialisation. Je demande aux autres dirigeants de faire de l'éducation – en particulier l'éducation préscolaire, ainsi que l'épanouissement du jeune enfant – une priorité du développement, car l'éducation peut mettre un terme au cycle de la pauvreté. Les membres de la société civile devraient s'associer avec les gouvernements et les institutions multilatérales pour instaurer des changements constructifs dans ce domaine.

Cette pauvreté et cette inégalité s'aggravent en cette ère de richesses mondiales et de progrès technologiques extraordinaires, et l'émergence d'une économie basée sur la connaissance montre que la véritable question est l'absence, non pas de ressources ou de capacités, mais plutôt de volonté politique, d'engagement politique, de priorité politique et de vision politique.

Nous devons faire du bien-être de nos enfants notre priorité absolue. Le meilleur investissement pour l'avenir est celui d'investir aujourd'hui dans nos enfants. Alors que nous réaffirmons notre engagement en faveur des enfants en élaborant nos politiques, nous devons nous efforcer d'assurer leur bien-être. À cet égard, la mise en oeuvre du plan d'action issu de la session extraordinaire fera que nous léguerons un monde digne des enfants.

Nous avons la possibilité de renouveler notre engagement à l'égard des enfants du monde. Nous avons à notre portée la possibilité de contribuer à créer un avenir sans malnutrition, sans violence, sans abus et sans pauvreté. Une telle vision est plus juste que noble. Les ressources mondiales nécessaires sont disponibles. Il nous appartient, en tant que dirigeants, de mettre en oeuvre cette vision.

Pour terminer, ma délégation voudrait féliciter l'Ambassadeur de la Jamaïque, Mlle Durrant, pour sa contribution excellente et l'esprit d'initiatives

remarquable dont elle a fait preuve en tant que Présidente du Comité préparatoire.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Aboudramane Sangaré, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire.

**M. Sangaré** (Côte d'Ivoire) : Je saisis l'occasion que m'offre cette tribune pour adresser à M. Han Seung-soo les félicitations de ma délégation pour son accession à la présidence de l'Assemblée générale et pour réitérer les sentiments de fierté de la Côte d'Ivoire à l'endroit de notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour l'organisation de cette session extraordinaire consacrée aux enfants. Nos félicitations vont également à la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Mme Carol Bellamy, ainsi qu'à Mlle Patricia Durrant, pour le travail accompli en vue du succès de cette session spéciale consacrée aux enfants.

Le chef de l'État ivoirien, S. E. M. Laurent Gbagbo, aurait souhaité être ici en cette occasion solennelle, mais a été retenu pour des raisons indépendantes de sa volonté. Il me charge d'adresser à cette auguste Assemblée ses vœux de succès à nos délibérations.

Cette session extraordinaire revêt pour mon pays une importance capitale car la majorité de la population ivoirienne est jeune : 52 % des Ivoiriens ont moins de 18 ans. Assurer le bien-être de cette frange jeune de la population et protéger ses droits constituent un impératif pour le Gouvernement ivoirien. Aussi, la Côte d'Ivoire a-t-elle ratifié sans réserve la Convention relative aux droits de l'enfant le 4 février 1991 et a adhéré à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

Notre pays s'est doté en septembre 1992 d'un plan d'action pour la survie, le développement et la protection de l'enfant, conformément aux recommandations du Sommet mondial de 1990, et a présenté son rapport devant le Comité chargé de la mise en oeuvre de la Convention sur les droits de l'enfant.

Mon gouvernement a mis en place un système de politiques orientées vers la promotion des droits de l'enfant en adoptant des lois visant, entre autres, à la répression des mutilations génitales féminines, à l'interdiction des mariages forcés ou précoces, et vers

la mise en oeuvre des stratégies opérationnelles pour le développement et la protection de l'enfant, qui commencent à porter leurs fruits.

L'intense campagne de sensibilisation contre l'infection du VIH/sida dans laquelle s'est impliquée la première Dame de Côte d'Ivoire, à qui je voudrais ici rendre un hommage mérité, a eu un impact sur les comportements face à cette maladie. La campagne d'éradication de la poliomyélite a enregistré un succès remarquable, et les mesures de vulgarisation de la moustiquaire imprégnée pour réduire la mortalité due au paludisme, sont encourageantes. La mortalité causée par les maladies infantiles les plus répandues est en baisse grâce à une campagne de vaccination soutenue.

Le Ministère de la famille, de la femme et de l'enfant et ceux de la santé et chargé de la lutte contre le VIH/sida, et de l'éducation nationale constituent entre autres, les structures pour la mise en oeuvre de cette politique de promotion des droits et du bien-être de l'enfant. Ils sont appuyés dans leurs actions par le Comité national de lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants, le Comité national de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, et la Commission nationale de la femme et de l'enfant.

Assurer le bien-être de l'enfant, c'est non seulement préserver sa santé, mais aussi lui donner une éducation solide afin de faire de lui un futur agent du développement. Notre gouvernement s'attelle à cela malgré les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre d'une politique de promotion cohérente de l'éducation orientée vers l'emploi des jeunes. Plus de 40 % du budget national vont à l'éducation, et l'enseignement est désormais obligatoire et gratuit jusqu'à l'âge de 16 ans.

La politique de promotion des enfants implique une politique résolue de lutte contre la pauvreté. Une population pauvre ne peut engendrer que des enfants misérables, dont l'avenir est contrarié. Assurer le bien-être de la population en réduisant la pauvreté est une priorité de notre politique de développement.

Le phénomène du trafic frontalier des enfants, de plus en plus dénoncé dans les médias, est un sujet de grande préoccupation pour le Gouvernement ivoirien. Pays essentiellement agricole, la Côte d'Ivoire a fondé son développement sur des produits de rente, dont le cacao, cultivés par des planteurs villageois dans des exploitations familiales de petite taille. Des travailleurs de pays voisins ont acquis des plantations exploitées

sur le même mode familial et ont, au fil des ans, fait venir leurs parents, y compris des enfants pour les aider dans les travaux champêtres. C'est au nom de ce regroupement familial tout à fait légitime que des trafiquants véreux ont créé des réseaux transfrontaliers à l'insu des autorités ivoiriennes, et parfois des autorités des pays d'origine, en abusant le plus souvent de la pauvreté et de la bonne foi des parents de ces enfants. Dès qu'il en a été informé, le Gouvernement ivoirien a pris des mesures énergiques pour enrayer ce fléau. Au plan national, un plan d'urgence a été adopté pour l'amélioration des conditions socioéducatives et économiques des enfants et familles identifiés dans les zones à risques. Des campagnes de sensibilisation ont été entreprises dans les zones d'utilisation possible de la main d'oeuvre infantile. L'identification et le rapatriement des enfants victimes de trafic et la condamnation des auteurs de ce trafic ont été effectués. La limitation de l'âge minimum d'accès à l'emploi et la réglementation du travail des enfants ont été adoptées.

Un projet de loi spécifique à l'exploitation et au trafic d'enfants est sur le bureau de l'Assemblée nationale. Le 25 juillet 2001, un comité national de lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants a été mis en place.

Au niveau sous-régional, la participation de notre pays à de nombreuses concertations, dont l'atelier sur le travail et le trafic des enfants, en particulier les filles domestiques, en Afrique de l'Ouest et du Centre, qui s'est tenu à Cotonou (Bénin) en 1998; la réunion à Yamoussoukro, du 8 au 10 janvier 2002, sur le trafic des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre, avec la participation de plusieurs États, dont ceux du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et de la Côte d'Ivoire ainsi que des organismes des Nations Unies; la signature avec le Mali, le 1er septembre 2000, d'un accord de coopération en matière de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants; l'envoi en 2001 au Mali, en Guinée et au Burkina Faso des missions conduites par le Premier Ministre.

Au plan international, la Côte d'Ivoire a ratifié les Conventions 182 et 138 de l'OIT, la première sur les pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, et la seconde, sur l'âge minimum d'accès à l'emploi, dont les instruments de ratification ont été transmis le 6 mars dernier. Les autorités ivoiriennes rencontrent de graves difficultés dans la lutte contre le trafic des enfants,

malgré leur volonté politique et leur détermination d'éradiquer ce fléau. Elles sont, en effet, confrontées au problème de la porosité des frontières, due à l'insuffisance de ressources matérielles, humaines et financières, face aux méthodes de plus en plus sophistiquées développées par les trafiquants d'enfants.

Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, une action coordonnée et concertée de la communauté internationale est nécessaire pour contrer cet abominable trafic. Cette lutte doit être menée aussi bien en amont qu'en aval, c'est-à-dire qu'elle doit être portée depuis le lieu d'origine jusqu'à la destination finale des victimes. Je saisis cette occasion pour exprimer la gratitude de mon gouvernement à l'UNICEF, qui nous assiste dans la lutte contre ce phénomène.

D'après le rapport du Secrétaire général, au cours de ces 10 dernières années, des avancées certaines ont été enregistrées, mais de grands défis continuent de nous interpellier. L'heure est donc à la prise de conscience : les Gouvernements, les organisations internationales, les institutions, la société civile, le secteur privé et les personnes de bonne volonté doivent mobiliser leurs efforts pour lutter contre la pauvreté, fléau de notre temps et source de la destruction de tant de vies innocentes. C'est le lieu ici d'en appeler à un vrai partenariat en faveur des enfants du monde. Ce ne sont ni les moyens financiers, ni les moyens scientifiques qui manquent, ce qui fait défaut, comme l'a souligné le rapport du Secrétaire général, c'est la volonté politique de ceux qui détiennent les moyens pour sauver les enfants de notre planète.

Puisse cette session extraordinaire ranimer le désir de mettre nos moyens ensemble pour donner à chaque enfant la chance de vivre et de s'épanouir quelle que soit son origine, car c'est en investissant sur nos enfants que nous investirons dans le progrès de l'humanité. Oui, l'enfant est l'avenir de l'humanité!

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. Mme Tamam El-Ghoul, Ministre du développement social de la Jordanie.

**Mme El-Ghoul** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais, pour commencer, exprimer ma gratitude aux membres du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour leurs travaux diligents et soutenus en quête du

dénominateur commun qui nous unit tous, à savoir le progrès et le bien-être de nos enfants.

Je tiens également à rendre hommage à toutes les délégations, aux organisations non gouvernementales et aux membres du Secrétariat qui ont travaillé assidûment pour assurer le suivi du Sommet mondial pour les enfants.

Dix ans après le Sommet historique des dirigeants du monde qui a incarné la volonté politique sans précédent de la communauté internationale de donner la priorité aux enfants, nous nous rassemblons ici aujourd'hui pour imprimer un nouvel élan aux efforts mis en train en 1990 pour promouvoir les droits des enfants et définir des normes internationales qui répondent aux besoins urgents des enfants et produire les ressources nécessaires pour renforcer les capacités locales afin d'améliorer la vie des enfants et les sauver de la misère.

Ma délégation espère que la présente session extraordinaire réorientera la volonté politique de la communauté internationale en vue de poursuivre et d'appliquer les engagements et les normes énoncés dans la Déclaration finale concernant le droit des enfants à la survie, à la protection, au développement et à la participation à tous les niveaux. L'objectif est de faire de l'enfant l'objet et l'artisan du développement durable.

Malgré les succès mondiaux obtenus dans la promotion de certaines questions liées aux besoins de base des enfants, la consternation est générale face aux résultats obtenus qui n'ont pas atteint les buts fixés malgré le caractère concret des questions soulevées et les délais réalistes pour les exécuter. La pauvreté et les disparités socioéconomiques s'accroissent au sein des communautés et entre les pays du Nord et du Sud. Cela représente le plus grand obstacle à la réalisation des objectifs du développement général des enfants, y compris l'exercice de leurs droits.

Il nous faut donc espérer qu'émergera un concept nouveau de sécurité générale allant bien au-delà des facteurs militaires et économiques, dans leurs significations traditionnelles, et prévoyant dans la prise de décisions fondamentale au niveau international des filets de protection sociale et la dignité humaine. Le monde d'aujourd'hui est interdépendant de par des buts communs, mais diversifié dans ses modalités d'action. La sécurité humaine et la prévention des violations des droits de l'homme en général, et des droits des enfants

en particulier, font donc partie intégrante de la doctrine de sécurité contemporaine. Rappelons-nous que le premier Sommet mondial pour les enfants a traité des questions touchant la terrible condition des enfants dans les conflits armés, y compris en tant que victimes de l'occupation étrangère.

En Jordanie, nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la définition de normes internationales pour protéger les enfants dans les conflits armés. Nous invitons la communauté internationale à accorder une importance et un engagement accrus à cette question. Les enfants dans le monde entier sont soumis à des souffrances extrêmes causées par les conflits armés, la violence, les sièges imposés et les châtiments collectifs qui risquent de pousser à la violence certains éléments vulnérables des générations nouvelles. Les circonstances douloureuses dans lesquelles les enfants palestiniens vivent aujourd'hui illustrent de manière éclatante la nécessité pour la communauté internationale d'assumer la responsabilité de protéger les droits de l'enfant contre toute forme de violation.

Nous, en Jordanie, estimons que le défi véritable que les pays en développement doivent relever est de faire la meilleure utilisation possible des ressources limitées pour répondre aux besoins urgents. Toutefois, nous estimons également que recourir aux technologies de l'information et des communications pour diffuser la connaissance et l'enseignement et pour améliorer l'éducation des enfants constitue un élément important permettant de faire face aux besoins du monde contemporain.

L'initiative, lancée par S. M. le Roi Abdallah II, de donner à toutes les écoles jordaniennes un accès prioritaire aux technologies de l'information et à l'amélioration des compétences des enseignants – en tant que composante du programme de transformation socioéconomique adopté par le Gouvernement – témoigne plus encore de notre vif intérêt pour le développement et la croissance de nos enfants de façon à les préparer et à les rendre à même de relever les défis de la vie maintenant et à l'avenir.

Le programme de transformation socioéconomique jordanien vise à améliorer le niveau de vie des citoyens en créant un environnement propice aux investissements, à la création d'emplois et à la fourniture de formations de qualité pour la main

d'oeuvre. Cela comprend également l'élaboration de textes législatifs nécessaires pour assurer le développement socioéconomique et établir des mécanismes institutionnels pour amender et donner suite à cette législation, notamment en réformant l'appareil judiciaire et en créant une Commission royale des droits de l'homme et un Conseil national des affaires familiales. Y figure également la création de tribunaux spéciaux pour mineurs et de centres de formation et de réinsertion.

Le programme vise en outre à renforcer le secteur de l'enseignement et à fournir une éducation de qualité en vue de préparer nos citoyens à répondre aux besoins de la mondialisation et d'une économie ouverte, au sein de laquelle la Jordanie a décidé de jouer un rôle actif. La réforme de ce secteur comprend également l'amélioration du programme de cantine scolaire pour les premières années de l'enseignement primaire, en partenariat avec la société civile. Dans le secteur de la santé, le Gouvernement développe et améliore les services de santé, notamment ceux liés à la maternité et à l'enfance.

Le Gouvernement jordanien, déterminé à se conformer à ses obligations et à améliorer le sort de nos enfants, se rend bien compte qu'il faut pour cela un partenariat réel aux niveaux national, régional et international et une contribution notable de la société civile et du secteur privé. La volonté politique est vraiment nécessaire pour que nous puissions poursuivre sur notre lancée et préserver les acquis déjà réalisés. Toutefois, les défis que nous devons encore relever exigent de nous tous un véritable partenariat afin de bâtir un monde digne des enfants.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Dimitris Thanos, Vice-Ministre de la santé et des affaires sociales de la Grèce.

**M. Thanos** (Grèce) (*parle en grec; texte anglais fourni par la délégation*) : La Grèce, en tant qu'État membre de l'Union européenne, souscrit pleinement à la déclaration faite par la présidence espagnole.

L'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, en 1989, parallèlement à la Déclaration et au Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants de 1990, ont relancé le débat sur les droits de l'enfant. Au cours de la dernière décennie nous avons vu que ces instruments essentiels ont été pris au sérieux et

qu'un ensemble d'initiatives et de mesures ont été élaborées pour promouvoir les intérêts de l'enfant.

Je tiens à féliciter le Secrétaire général de son excellent rapport intitulé « Nous, les enfants : Honorer les promesses du Sommet mondial pour les enfants » (A/S-27/3). Ce rapport renferme une analyse détaillée des progrès que nous avons accomplis et des obstacles auxquels nous nous sommes heurtés dans nos efforts visant à réaliser pleinement les droits de l'enfant. Nous sommes satisfaits des améliorations qui ont été réalisées; en même temps, nous prenons conscience des défis considérables qui doivent encore être relevés. Cette session extraordinaire consacrée aux enfants offre à la communauté internationale une occasion importante de réaffirmer sa détermination de s'attaquer aux tâches auxquelles elle doit faire face.

Notre politique cherche en priorité à assurer aux enfants des vies saines, une éducation de qualité et une protection au sein d'un cadre stable et approprié. C'est un fait établi que le point de vue des enfants et l'intérêt supérieur de l'enfant ressortent davantage des politiques, des procédures administratives et des usages quotidiens.

Toutefois, malgré cette évolution positive, la situation actuelle de la société reste bien en deçà de ses objectifs, même dans les pays les plus développés. Nous nous trouvons face à des situations défavorables pour les enfants et nous ne cessons d'avoir la preuve de l'existence de facteurs – tels que la pauvreté, le VIH/sida, l'exclusion sociale, l'instabilité politique, les conflits armés et des modèles d'identification convaincants – qui font courir de graves dangers aux enfants.

La Grèce estime qu'il faut compter parmi les priorités urgentes en faveur des enfants l'élaboration de systèmes de santé et de systèmes sociaux durables et la garantie d'un plein accès à ces systèmes sans discrimination. Il faut tout particulièrement s'appliquer à garantir un accès universel à l'enseignement primaire, et ainsi contribuer fortement à mettre fin au cercle vicieux de la pauvreté. Comme ce sont les familles qui s'occupent principalement des enfants, elles restent la cellule de base de la société, et il faut tenir compte du rôle qu'elles doivent jouer tout en renforçant leur capacité d'offrir des conseils et une protection.

Pour venir à bout des problèmes auxquels font face les enfants, la Grèce n'a cessé de prendre un

ensemble de mesures. Nous avons notamment mis de plus en plus l'accent sur les soins de santé primaires et la prévention grâce à la réforme du système national de santé. Au cours de la dernière décennie nous avons pris de nombreuses initiatives pour améliorer la santé en matière de reproduction et la santé en matière de sexualité. Parmi les priorités que nous avons mises en avant, il y a la planification familiale, la santé maternelle, la prévention et le traitement du VIH/sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles ainsi que l'éducation sexuelle et les services d'orientation.

Pour venir à bout de la pauvreté et de l'exclusion sociale, le Gouvernement a présenté l'an dernier un plan national d'action sur l'inclusion sociale qui renferme des mesures touchant les enfants, comme par exemple les prestations accordées aux familles nombreuses, la prime pour le troisième enfant et la création de centres de garderies. Dans le cadre de ce plan, deux nouvelles prestations ont été annoncées : des pensions pour les ménages pauvres des zones rurales qui permettront aux familles de supporter la charge liée aux soins donnés aux enfants, et une prestation pour l'école pour permettre aux enfants de rester à l'école.

Dans le domaine de l'éducation, la Grèce s'est attachée à améliorer la qualité de l'enseignement public. C'est ainsi que l'on a instauré l'école à horaire continu et que des efforts considérables ont été faits pour veiller à ce que toutes les écoles disposent de locaux suffisants et convenables. Tous les enfants, quels que soient leur nationalité ou leur statut de résident, même s'il s'agit d'enfants sans papiers, bénéficient d'une éducation gratuite et obligatoire pendant neuf ans.

Afin de protéger les droits des enfants, un mécanisme de surveillance nationale a été mis en place par voie législative à la fin de 2001, et un débat public a récemment eu lieu au sujet de l'institution d'un médiateur pour les enfants, laquelle est sérieusement à l'étude en Grèce. Enfin, le Parlement des jeunes, qui siège maintenant pour la sixième année consécutive, veille à ce que les enfants puissent se faire entendre au niveau le plus élevé.

Face aux différents besoins des enfants, il nous faut des politiques intégrées et des mécanismes permanents de coordination qui nous permettent d'étendre et de surveiller la mise en oeuvre de plans d'action cohérents. Il nous faut dans ces modèles de

collaboration, faire participer la société civile, et notamment les organisations non gouvernementales. Nous devons avoir pour objectif de tirer le meilleur parti possible de toutes les ressources dont nous disposons, de mettre à profit les expériences positives et de tirer les enseignements de celles qui se sont soldées par des échecs. Il faut donc pour cela une coopération à tous les niveaux, et principalement au niveau mondial.

Lorsque nous envisageons des politiques relatives à l'enfance, nous devons considérer les enfants comme des partenaires qui ont les mêmes droits que les autres membres de leur famille, et comme des membres actifs de la société qui peuvent contribuer à façonner le monde de demain, qui sera le leur. En tant qu'adultes nous devons nous joindre aux enfants pour contribuer à édifier un présent et un avenir dans lequel les droits et les besoins des enfants seront pleinement pris en considération.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne la parole à S. E. M. Miguel Ángel Rodríguez Echevarría, Chef de la délégation du Costa Rica.

**M. Rodríguez Echevarría** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Nous sommes réunis à l'occasion de cette session extraordinaire en raison d'un désir commun : celui de voir nos enfants et nos adolescents jouir pleinement de leurs droits et réaliser leurs rêves. Nous avons beaucoup avancé depuis le Sommet mondial pour les enfants de 1990, mais il nous reste aussi beaucoup à faire. L'humanité n'a pas encore réglé sa dette envers les jeunes générations.

Des millions d'adolescents deviennent parents sans y être préparés. Pour l'éviter, nous devons les éduquer quant aux responsabilités que comportent la maternité et la paternité. Nous devons aider les mères adolescentes afin qu'elles puissent améliorer leur sort et offrir de meilleures possibilités à leurs bébés. C'est ce que nous avons fait au Costa Rica avec les programmes « Amour jeune » et « Création de possibilités ». Les adolescents de notre pays et leurs enfants, ont besoin de notre aide.

Nous ne saurions manquer de féliciter les 63 pays qui ont réduit d'un tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans et les 100 autres pays qui l'ont réduite de 20 %. Néanmoins, chaque année plus de 10 millions d'enfants meurent, souvent de maladies facilement évitables. Au Costa Rica, nous avons réussi ces quatre dernières années à réduire la mortalité infantile de près

d'un quart et à la ramener à 10,8 %. Ensemble nous pourrions sauver la vie de millions d'enfants.

Des millions d'enfants de moins de 5 ans ne reçoivent pas de stimulation précoce pour le développement de leur capacités intellectuelles, de leur personnalité et de leur capacité de socialisation. Avec le programme « Donnons-nous la main », nous offrons aux familles qui en ont besoin les outils de base pour que leurs enfants puissent se développer pleinement. Mais mon pays est un petit pays. Il faut mettre en place des programmes de même nature dans le monde entier.

Nous sommes fiers de pouvoir dire qu'à l'heure actuelle il y a plus d'enfants dans les salles de classe qu'à aucune autre époque de notre histoire. Néanmoins, 120 millions d'enfants, des filles pour la plupart, ne sont pas scolarisés.

Au Costa Rica, nous avons un taux d'analphabétisme de 4,4 %, et nous sommes heureux de constater que le taux est encore plus faible chez les femmes. Au cours des quatre dernières années, nous avons porté la couverture de l'éducation secondaire à 83,8 %, la plus forte en Amérique latine, grâce à une augmentation de 40,2 %, et il y a une augmentation du pourcentage de filles et de garçons handicapés qui fréquentent des écoles ordinaires, sans subir de discrimination. Nous possédons, de plus, un Centre national de ressources pour l'intégration scolaire, unique en Amérique latine, qui soutient les parents, les enseignants et les étudiants qui ont des besoins particuliers en matière d'éducation dans leur processus éducatif. Mais créer une société qui offre des chances à tous, grâce à une meilleure éducation, requiert les efforts de tous les pays.

On estime à environ 30 millions le nombre des enfants victimes de trafiquants, qui échappent presque sans exception au châtement. En 1999, nous avons promulgué une législation qui réprime vigoureusement toutes les pratiques liées à ce crime infâme. Pour protéger l'enfance de cette bassesse, nous devons unir nos efforts, et travailler en coopération.

Rien ne remplace la chaleur humaine d'une famille. Mais chaque année, des millions d'enfants naissent sans être reconnus par leur père. C'est le cas pour un tiers des enfants costa-riciens. Dans la mesure où cela est contraire aux droits les plus élémentaires de nos fils et de nos filles, nous avons réussi à établir une réforme innovante et à la pointe du droit de la famille dans le monde : la loi de la paternité responsable.

Grâce à cette loi, nous avons rompu avec les schémas de filiation hérités du droit romain qui remontent à deux siècles avant le Christ. Cette loi garantit à tous les enfants, garçons et filles, le droit fondamental de connaître leur géniteur, afin que cela leur apporte un réconfort spirituel, émotionnel et, au moins, matériel. Nous avons ainsi reconstruit la paternité dans un sens large et intégral. La paternité, en ce sens, a un sens culturel et non pas exclusivement biologique, et c'est ce qui force les parents à remplir leur rôle, avec toutes les joies et responsabilités que cela suppose à l'égard des enfants, pour ce qui est d'élever et d'éduquer leurs garçons et filles.

Face au drame de millions d'enfants de par le monde qui souffrent encore du rejet et de l'abandon de leurs parents, nous devons agir le plus tôt possible. En conséquence, la mère a le droit de déclarer le nom du père de l'enfant – bien qu'il soit né en dehors du mariage, et le père a le droit de nier la paternité qui lui est imputée, mais seulement en se soumettant à un examen d'ADN pour la déterminer. L'année dernière, au Costa Rica, 29,3 % des naissances concernait des enfants dont le père n'était pas déclaré. Pour 30,8 % de ces derniers, la mère a ouvert une action en reconnaissance de paternité par la voie administrative ouverte par cette nouvelle loi. Un an plus tard, la loi a réussi à faire en sorte que pour 91,8 % des cas notifiés, la paternité a été acceptée volontairement, et seuls 8,2 % de pères déclarés ont opté pour l'examen d'ADN.

Tous les efforts soulignés font partie d'un engagement intégral des Costa-Riciens envers leurs enfants et leur jeunesse, que nous avons présenté dans un programme national pour la jeunesse et l'adolescence. Ce programme traduit la décision prise par notre pays d'attribuer la priorité absolue à leurs besoins, à leurs droits et à leurs chances. C'est un programme ambitieux, avec des objectifs clairs sur une durée de 10 ans, pour améliorer substantiellement le niveau de vie des Costa-Riciens les plus jeunes.

Mais nous savons qu'il nous reste encore beaucoup, énormément, à faire. Tant que des bébés mourront encore de causes prévisibles, tant qu'il y aura encore des enfants qui ne reçoivent pas la stimulation nécessaire pour rompre le cercle de la pauvreté, tant qu'il y aura encore des jeunes filles ou de jeunes garçons victimes d'exploitation sexuelle, tant qu'il y aura encore des filles qui ne peuvent aller à l'école ou au collège, tant qu'il y aura encore des adolescentes

qui deviennent mère par ignorance ou par tromperie, tant

qu'il y aura encore de petits visages tristes au lieu de petits visages heureux, nous ne pourrions nous reposer.

Nous devons agir. Il n'y a aucune excuse pour ne pas le faire. Et nous devons le faire avec enthousiasme afin que le meilleur de nos pays aille toujours à nos garçons, filles et adolescents. Ils représentent la promesse et la preuve de ce que le meilleur est à venir. Parce qu'ils sont notre présent et qu'ils représentent notre avenir, il est temps de leur tendre la main et de marcher ensemble vers une humanité meilleure.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne la parole à S. E. Mme Aksoltan Ataeva, Présidente de la délégation du Turkménistan.

**Mme Ataeva** (Turkménistan) (*parle en russe*) : Les questions examinées à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale sont, en raison de leur portée, parmi les plus importantes et les plus urgentes de toutes les questions que doit affronter l'humanité au XXI<sup>e</sup> siècle, parce que leur résolution déterminera notre avenir. Nous sommes venus ici pour déclarer une fois de plus notre engagement à l'endroit des enfants du monde pour créer un monde qui serve leurs intérêts.

En 1992, lorsqu'ils ont adopté la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant, les dirigeants du monde ont établi un Plan d'action spécifique, et entrepris de mettre au premier plan les intérêts des enfants du monde, afin d'assurer leur bien-être et de leur donner toutes les chances pour le développement de leur potentiel. Ces instruments extrêmement importants constituent la base du plan national d'action que le Turkménistan a adopté et a mis en oeuvre depuis les premiers jours de son indépendance.

Suite à l'appel du Sommet mondial pour les enfants, le Turkménistan a ratifié les principaux accords internationaux relatifs aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, et il a adopté une déclaration des obligations internationales du Turkménistan dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Sur l'initiative du Président du Turkménistan, M. Saparmurat Niyazov, un atelier international sur la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant en Asie centrale et au Kazakhstan a été organisé en février 1997, au cours duquel a été adoptée la Déclaration

d'Ashgabat. Ce document établit des priorités dans le domaine de la législation nationale relative aux droits

de l'enfant à la survie, au développement et à la protection.

Les questions relatives à la protection des mères et des enfants et aux droits et libertés des enfants sont consacrées dans la Constitution et d'autres textes législatifs. Le Mejlis, ou Parlement, du Turkménistan, a élaboré un projet de loi sur les garanties des droits des enfants au Turkménistan. Il a pour but de mettre en oeuvre notre politique dans les domaines des droits de l'homme, du statut légal de l'enfant et de la garantie de ses droits et de ses intérêts juridiques, de son développement physique et spirituel complet et de son éducation en tant que sujet à part entière de la société civile.

La réforme socioéconomique et politique de la société turkmène a principalement pour but d'améliorer le bien-être de la population, avec une attention particulière pour les intérêts des enfants, des mères et de la famille. Elle est conduite en collaboration avec les organisations internationales, notamment les institutions de l'ONU : le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation mondiale de la santé. Nous sommes sincèrement reconnaissants pour l'assistance qu'elles ont fournie. Le fait que 60 % de notre budget est affecté à des tâches sociales – essentiellement les soins de santé, l'éducation, la sécurité sociale et la mise en place de conditions favorables au développement – démontre l'orientation sociale de la politique budgétaire de notre État.

Notre Président a approuvé un programme d'État pour la santé publique, l'éducation et le soutien aux familles, qui nous a permis de concentrer notre attention sur le règlement de questions spécifiques sans délais précis. Le renforcement de l'aspect préventif de nos actions – vacciner les enfants chaque année, améliorer l'hygiène et de la qualité de l'eau potable, surveiller l'environnement et améliorer les conditions de vie – nous a permis d'obtenir des résultats positifs concernant les indicateurs relatifs à la santé, en particulier ceux portant sur les enfants.

Des programmes en vue de promouvoir l'allaitement et de maîtriser la diarrhée, l'anémie et les

déficiences en iode sont efficacement mis en oeuvre en collaboration avec l'UNICEF.

Depuis 1996, en vertu d'un règlement gouvernemental, la farine est enrichie de fer, et du sel iodé est distribué gratuitement à toute la population. Un programme d'alimentation des enfants est également mis en oeuvre avec succès. Un programme efficace exécuté conjointement avec le FNUAP sur la santé en matière de reproduction des femmes a un impact important sur la santé des nouveau-nés et sur les soins de santé maternelle. En fournissant l'électricité, le gaz et l'eau gratuitement, nous offrons un appui social important aux familles, ce qui leur permet d'utiliser leur revenu pour bien se nourrir.

Des objectifs précis ont été fixés pour assurer la sécurité alimentaire de la population, et depuis 2001, celle-ci a bénéficié de pain entièrement fabriqué avec des céréales cultivées sur le sol turkmène. Le développement intensif de l'économie nationale et de l'industrie alimentaire a permis d'accroître la variété des produits de consommation. Le revenu national brut a augmenté de 17 %.

Grâce aux mesures que nous avons mises en place, des progrès importants ont été faits pour réduire le taux de mortalité des enfants de 1 à 5 ans, pour réduire le nombre de décès attribuables à la diarrhée et pour éliminer les cas de carence en iode. Depuis 1997, aucun cas de poliomyélite n'a été signalé. Les taux d'anémie et de mortalité maternelle ont diminué de façon importante.

Étant donné que les facteurs clefs du développement de la personne sont l'éducation et la participation aux progrès socioéconomiques, la loi turkmène sur l'éducation tient compte du développement global de la personne en fonction de valeurs nationales et humaines, dans un esprit d'humanisme, de démocratie, d'identité nationale et de respect mutuel, quelle que soit la nationalité ou la religion. L'éducation est gratuite, ce qui la rend accessible à toute la population. Les orphelins et les enfants handicapés sont parrainés personnellement par le Président.

Après avoir évalué les progrès accomplis jusqu'à présent, nous sommes loin d'être satisfaits et sommes conscients de nos responsabilités à l'égard des engagements que nous avons pris. Le Gouvernement

cherche de nouvelles ressources pour lutter contre la toxicomanie, et pour atteindre l'objectif consistant à permettre aux enfants de grandir dans un

environnement pacifique et sûr, et de participer activement à l'avenir de leur pays et de l'humanité.

Nous avons le devoir de créer un monde meilleur, et de le transmettre à la prochaine génération, qui le mérite.

**Le Président par intérim** : Avant de donner la parole au prochain orateur, j'aimerais rappeler que conformément à la résolution 55/276 de l'Assemblée générale, les coprésidents des tables rondes présenteront à l'Assemblée générale cet après-midi, aux environs de 15 h 45, le résumé des débats tenus à leurs tables rondes. S. E. M. Nambar Enkhbayar, Premier Ministre de la Mongolie, présentera le résumé des débats tenus à la table ronde No 1. S. E. Mme Tarja Halonen, Présidente de la République de Finlande, présentera le résumé des débats tenus à la table ronde No 2. S. E. M. Levy Mwanawasa, Président de la République de Zambie, présentera le résumé des débats tenus à la table ronde No 3.

*(L'orateur poursuit en arabe)*

Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Helen D'Amato, Présidente du Comité des affaires sociales de Malte.

**Mme D'Amato** (Malte) *(parle en anglais)* : Malte se réjouit de s'associer au reste de la communauté internationale pour participer à un exercice aussi essentiel pour le bien-être de nos enfants. Nous remercions toutes les parties, et en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de leur contribution à l'organisation de cette session extraordinaire et de leurs efforts inlassables pour atteindre les objectifs de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Depuis qu'elle a ratifié la Convention en 1990, Malte a intensifié ses efforts pour favoriser une approche centrée sur l'enfant. Après une rencontre avec le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, Malte a pris d'autres initiatives pour garantir les droits des enfants, y compris le retrait de son unique réserve antérieure concernant l'article 26.

Étant donné que les enfants sont des membres de la famille, qui est l'unité de base de la société, toutes nos énergies visent à leur assurer une enfance heureuse

et saine. Au cours des dernières années, Malte a entrepris une refonte complète du secteur de la protection des enfants. En tant que Présidente du Comité des affaires sociales de Malte, j'avais la responsabilité de faire le bilan des services existants pour les enfants dans le besoin ou vulnérables. Nous avons passé beaucoup de temps à écouter toutes les parties prenantes, y compris des enfants. Cet exercice nous a certainement ouvert les yeux et a été très bénéfique.

La création d'un bureau de défenseur de l'enfance et la mise en place d'un tribunal de la famille permettront d'assurer la représentation juridique des enfants. La loi sur les enfants incorporera toutes les lois touchant les enfants et consolidera les règlements existants. Un projet de loi sur la création d'un poste de commissaire ou d'ombudsman pour les enfants doit être passé sous peu par les différentes étapes de la procédure au Parlement.

Nous tous qui nous intéressons aux droits de l'enfant devons chercher à coopérer pour garantir à tous une éducation de qualité, sans nous soucier des disparités. Si dans certaines régions la préoccupation principale consiste à accroître le nombre d'ordinateurs, dans d'autres l'électricité est peut-être encore un luxe. Si dans certaines régions les universités débordent d'étudiants, dans d'autres il n'y a tout simplement pas d'université, et parfois il n'y a même pas d'écoles primaires pour tous les enfants.

En plus d'une éducation, les enfants ont droit à des soins de santé de qualité, y compris des services pour lutter contre le fléau du VIH/sida. Dans un grand nombre de pays, la malnutrition demeure une menace, tandis que dans d'autres c'est l'obésité qui constitue une menace. Quel que soit le problème, il est essentiel que la santé soit notre plus grande préoccupation.

L'esclavage, le travail et l'exploitation sexuelle des enfants demeurent des problèmes qui préoccupent la communauté internationale. Même si de nombreux États s'unissent pour lutter contre la pornographie mettant en scène des enfants, en particulier sur Internet, beaucoup reste encore à faire dans le domaine de la prostitution des enfants et des sévices sexuels auxquels ils sont soumis.

Nous pensons également avec tristesse aux conséquences tragiques qu'ont les conflits et la violence pour les enfants. Nous ne pouvons qu'exprimer notre grave préoccupation face aux

ravages que connaissent les enfants dans les conflits partout dans le monde, en particulier ceux qui se trouvent dans les points chauds du Moyen-Orient – des ravages qui laisseront sans aucun doute une marque indélébile dans la vie des enfants touchés. Trop d'enfants n'ont jamais connu la paix ni vécu dans la paix durant leur vie. Ne sous-estimons pas les expériences traumatisantes que les enfants subissent lorsqu'ils grandissent dans un environnement en proie à la guerre ou lorsqu'ils sont forcés de participer activement à des conflits armés.

Souvent, trop souvent en fait, pour cette raison et pour beaucoup d'autres, les enfants finissent par être des réfugiés ou des demandeurs d'asile. Il faut que la solidarité internationale entre en jeu.

En cherchant à fonder une famille, certains font de la surenchère les uns contre les autres pour adopter des enfants, qui pourraient alors faire l'objet de vente. S'il est indéniable que l'adoption puisse constituer une solution pour les enfants ayant besoin d'un foyer, elle ne devrait pas être considérée comme une panacée. Elle doit être bien réglementée aux niveaux national et international.

Chaque enfant est un individu dont les droits ne devraient pas être soumis aux perceptions personnelles, culturelles ou médicales de qui que ce soit. Les rédacteurs de la Convention relative aux droits de l'enfant s'attendaient à ce que nous, les signataires, garantissons le véritable exercice des droits que nous avons convenu de protéger.

La signature des conventions internationales réglementant les questions relatives aux enfants ne devrait pas rester lettre morte. C'est pourquoi nous devons nous engager pleinement à les mettre rigoureusement en oeuvre, si nous voulons que l'avenir de nos enfants soit assuré.

Cette session est le bon moment de faire le point de nos réalisations individuelles et collectives, de nos insuffisances et de nos responsabilités en matière de droits des enfants. Si l'on ne donne pas aux enfants les moyens d'exercer leurs droits, le danger existe véritablement que leur enfance leur échappe, ce qui serait fort malheureux.

Enfin, un vieux proverbe dit qu'un homme qui part en voyage ne rentre jamais chez eux le même homme qu'il était. Considérons cette session extraordinaire comme un voyage extraordinaire.

Rentrons chez nous changés. Rentrons chez nous plus engagés à assurer un meilleur avenir à tous les enfants. En tant que parents, nous nous efforçons tous de donner tout ce qu'il y a de mieux à nos enfants. En tant que ceux qui font que les visions se réalisent, investissons dans tous les enfants quels qu'ils soient et où qu'ils soient, comme si c'étaient nos propres enfants.

Mercredi, les délégués des enfants nous ont rappelé que les enfants ne sont pas un fardeau mais plutôt un investissement. Effectivement, ils représentent un investissement, un bon investissement.

**Le Président par intérim (parle en arabe) :** L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. Mme María Isabel Baquerizo de Noboa, Présidente de la délégation de l'Équateur.

**Mme Baquerizo de Noboa (Équateur) (parle en espagnol) :** Beaucoup de choses se sont passées depuis le 11 septembre 2001. Toutefois, notre engagement reste ferme. La Convention relative aux droits de l'enfant continue de guider nos efforts. La reconnaissance du droit des enfants dans notre Constitution et l'octroi de la citoyenneté à tous les enfants – garçons et filles – et aux adolescents sont une réalité dans notre pays.

Depuis 1999, une année de grave crise économique et sociale en Équateur, nous nous sommes efforcés de rétablir et d'améliorer le niveau de vie de tous. À cette fin, le Gouvernement du Président Gustavo Noboa a systématiquement augmenté la part des investissements sociaux dans le budget de l'État. En 2002, cet investissement en faveur des plus nécessiteux correspond à 25 % du budget.

Les investissements sociaux doivent être appuyés par les organismes financiers internationaux et par la communauté internationale en général, grâce à un renforcement des mécanismes de coopération, un accroissement de l'aide publique au développement et des initiatives accrues de conversion de la dette en faveur de l'action sociale, ce qui s'est avéré efficace pour des projets et des programmes qui, sinon, ne bénéficieraient d'aucun financement.

Nous continuons de prendre des mesures pour protéger tous les enfants contre une mort prématurée et les maladies évitables. Nous avons réalisé 13 des 22 objectifs convenus afin qu'aucun enfant – garçon ou fille – ne soit exclu de l'école ou ne se voit refuser des

soins médicaux de base. Nous appliquons la loi sur la maternité grâce à laquelle nous avons pu sauver de nombreuses vies en 2001. Nous, Équatoriens, sommes fiers d'avoir pratiquement éliminé les différences sexospécifiques en matière d'accès à l'éducation.

J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée qu'en juillet 2001, l'Équateur a accueilli la première réunion régionale sur l'enfance autochtone à laquelle ont participé des dirigeants garçons, filles et adolescents du Guatemala, du Mexique, du Guyana, du Pérou, de la Bolivie, de la Colombie, du Brésil et de l'Équateur. La déclaration finale adoptée à la réunion appelle les États à adopter des politiques holistiques, participatives et décentralisées qui renforcent la diversité culturelle des peuples et incluent des mesures constructives en faveur des enfants et adolescents autochtones.

Dans un monde interdépendant, nous sommes bien conscients du phénomène de la migration. Des milliers de garçons, de filles et d'adolescents souffrent de l'absence de leurs pères et réclament le droit de vivre dans une famille et de ne pas avoir à émigrer ou à vivre comme des réfugiés ou des personnes déplacées. Nous demandons que des accords internationaux prennent en considération les droits fondamentaux des migrants et la réunification des familles.

Les adolescents et les adolescentes aspirent vivement à aider à façonner le monde où nous vivons. Leur droit de participation n'est plus remis en cause, mais il nous reste encore beaucoup de chemin à faire pour transformer le paradigme qui définit l'adolescence comme étant un problème en un paradigme qui reconnaît que les adolescents sont des protagonistes qui participent à l'élaboration de solutions aux problèmes dont nous sommes tous responsables. Nous devons redonner à nos jeunes la capacité d'aimer leur pays, en rétablissant des valeurs telles que l'honnêteté, la loyauté, la solidarité et la responsabilité. Je suis convaincue qu'ils veulent suivre les schémas de leurs aînés et devenir de meilleurs citoyens.

Bien conscients de ces problèmes qui préoccupent tous les pays, en novembre 2001, nous avons tenu à Quito la dixième Conférence des épouses de chefs d'État et de gouvernement des Amériques, sous le thème « Les adolescents des Amériques : les forgerons du nouveau millénaire », au cours de laquelle nous avons adopté une déclaration et un plan d'action qui est mise en oeuvre dans la région. Dans ce contexte, qu'il me soit permis de prendre quelques

instants pour parler de notre projet régional intitulé : « Adolescents et jeunes pour une vie saine dans un environnement sain ». L'objectif de ce projet est de contribuer au développement durable de l'Amérique latine en donnant aux adolescents et aux jeunes un rôle stratégique dans le développement et la protection de l'environnement. À cette fin, nous avons organisé un atelier pour échanger les données d'expérience entre les écolubs de l'Équateur et du Paraguay afin de renforcer les projets existants et d'inciter le reste de nos citoyens à se joindre à cette initiative durable.

Pour ce qui est du droit à l'éducation, nous devons conjuguer nos efforts pour répondre aux besoins matériels par des systèmes créatifs et cohérents en phase avec la réalité dans laquelle nous vivons. L'éducation doit être un outil qui ouvre des portes et génère de vraies possibilités. C'est pour cette raison qu'un certain nombre de pays d'Amérique latine ont appuyé la proposition de laboratoires scolaires d'entreprises approuvée par la dixième Conférence sous l'égide de l'Organisation des États américains.

Pour terminer, je souhaite partager la vision des garçons et des filles de l'Équateur qui ont pris part à notre Assemblée nationale, convoquée en mai 2001, pour évaluer leur position en ce qui concerne le document intitulé « Un monde juste pour les enfants ». Cette position peut être résumée par les voeux suivants :

« Tous les enfants participant en tant que citoyens; tous les enfants recevant un enseignement; tous les enfants bien nourris; tous les enfants vivant dans une famille; tous les enfants jouant et se formant; tous les enfants jouissant d'une protection; tous les enfants bien portants et heureux; tous les enfants traités avec respect et affection; tous les enfants libres, égaux et construisant un monde plus juste, avec davantage de solidarité. »

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. John Kaputin, membre du Parlement, chef de la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

**M. Kaputin** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : La Papouasie-Nouvelle-Guinée est heureuse de participer à cette session extraordinaire. Ma délégation apprécie hautement ses excellents préparatifs. Malheureusement, la nécessité de retarder la tenue de cette réunion a rendu impossible la

présence de mon Premier Ministre, Sir Mekere Morauta. Sa requête vidant à ce que je le représente en tant que chef de la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, montre l'importance que lui-même, le gouvernement et le reste du pays accordent aux droits de l'enfant et au défi de créer un monde digne des enfants.

Les enfants d'aujourd'hui sont l'avenir de l'humanité. Les enfants sont à la fois le patrimoine et les héritiers de générations successives. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, près de la moitié de la population a moins de 18 ans. Les enfants constituent donc un élément important de la société dans laquelle nous vivons.

En élaborant et en mettant en oeuvre la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, la communauté internationale a accepté non seulement que les enfants aient des droits, mais aussi que les adultes aient des obligations envers les générations successives. L'idée sous-jacente de la Convention et de cette session n'est pas nouvelle, et elle est reconnue dans les objectifs nationaux et les principes directeurs, qui font partie de notre Constitution. Ils engagent toute la nation en faveur des valeurs ayant des effets immédiats sur les droits des enfants. Ils incluent un développement humain complet, l'égalité et la participation, et reconnaissent que les riches ressources naturelles de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et son environnement sont destinés aux générations futures.

Notre Constitution nationale établit un régime global des droits humains qui garantit l'égalité des citoyens. Elle impose également à la nation certaines obligations sociales de base, y compris le devoir des parents de soutenir et d'éduquer leurs enfants. Et de ce fait, de nombreuses dispositions de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant sont déjà constitutionnellement garanties en Papouasie-Nouvelle-Guinée. En outre, la Constitution, non seulement reconnaît les droits humains, mais elle prévoit également des moyens, y compris des tribunaux indépendants, pour leur donner effet. Les institutions établies pour mettre en application les droits des citoyens, sont protégées contre toute ingérence politique.

Notre système n'est évidemment pas parfait. Les bureaux qu'il crée pourraient être plus efficaces avec davantage de fonds et de personnel, mais la Papouasie-

Nouvelle-Guinée était clairement attachée au respect et à la protection des droits humains, y compris des droits des enfants, avant même l'élaboration de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

Ni l'idée maîtresse ni de nombreuses dispositions spécifiques de la Convention relative aux droits de l'enfant ne sont nouvelles. Si beaucoup reste à faire pour informer la communauté de ses droits et assurer une application effective de ces dispositions, de nombreux éléments clefs s'appliquent en Papouasie-Nouvelle-Guinée depuis son indépendance en 1975. Des mesures supplémentaires d'application de la Convention ont déjà été prises. Elles comprennent le récent amendement général des lois protégeant les enfants contre les abus sexuels, y compris la prostitution et la violence. La nouvelle législation aligne clairement les lois de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur le Protocole facultatif interdisant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Ce Protocole et le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés sont actuellement à l'examen en vue d'y adhérer officiellement dans les meilleurs délais.

Au lieu de détailler les diverses mesures que la Papouasie-Nouvelle-Guinée a prises pour mettre en oeuvre la Convention, je voudrais rappeler à l'Assemblée un point très important qui apparaît dans le préambule du Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et que l'on retrouve dans toute la Convention. Il concerne la nécessité d'adopter une approche globale. Et en matière d'approche globale et intégrée face aux problèmes de la nation, et permettant aux droits des enfants d'être protégés, et surtout concrétisés, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a beaucoup fait.

Lorsque le Gouvernement actuel a pris ses fonctions, il y a près de trois ans, le Premier Ministre nous avait fixé cinq grands objectifs : le rétablissement de l'intégrité des institutions de l'État; la stabilisation de notre monnaie nationale et du budget de l'État; la levée des obstacles aux investissements et à la croissance; et la consolidation du processus de paix après le conflit qui a touché Bougainville entre 1989 et 1997. Pris ensemble, ces objectifs représentent le cadre d'une approche globale face aux graves problèmes économiques, sociaux et politiques, y compris les questions liées aux droits et au bien-être des enfants.

Le Gouvernement Morauto a initié et assure le suivi d'un programme d'ajustement structurel ambitieux et précis afin de donner effet à ces objectifs. La mise en place et la gestion de ce programme requièrent un dialogue constant avec les amis de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et leur soutien actif. Outre la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque asiatique de développement, ces amis comprennent l'Australie, l'Union européenne, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la République populaire de Chine.

Même s'il reste encore beaucoup à faire pour appliquer l'ensemble du programme d'ajustement structurel, les progrès réalisés sont appréciables. Il y a là un cadre effectif de protection et de promotion accrues des droits de l'enfant, de façon à obtenir des résultats positifs et durables. Ses éléments clefs comportent la création d'un environnement économique et fiscal permettant aux citoyens d'assurer leur bien-être et au Gouvernement d'assumer son rôle, en tenant dûment compte des exigences de la décentralisation.

Les résultats appréciables qui ont été obtenus, comprennent la mise en oeuvre de réformes fiscales et une discipline budgétaire qui ont permis des dépenses accrues dans les secteurs de la santé et de l'éducation, à la fois en valeurs absolues et relatives – près d'un quart de l'ensemble des dépenses de l'État. Dès cette année, le Gouvernement a mis la scolarisation à la portée de toutes les familles en Papouasie-Nouvelle-Guinée, indépendamment de leur revenu et de leur richesse, en accordant des subventions qui permettent aux élèves de suivre des cours gratuitement.

D'autres réussites comprennent la mise en oeuvre des programmes du secteur public et de réforme financière. Cela nous permet de privilégier et de rationaliser les activités du Gouvernement, de réaliser des économies et d'accroître les possibilités pour les entreprises privées de participer plus activement au développement.

Le cinquième objectif du Gouvernement, qui consiste à consolider le processus de paix de Bougainville, a conduit à la signature de l'Accord global de paix de Bougainville, le 30 août 2001. Le Parlement national a depuis voté pour aider à la mise en oeuvre de l'Accord en incorporant une nouvelle composante dans la Constitution et en promulguant une nouvelle loi en faveur de la consolidation de la paix à

Bougainville. La nouvelle loi, qui prévoit l'autonomie et garantit un référendum sur l'avenir politique de Bougainville, entrera en vigueur quand la destruction des armes sera plus avancée et que les armes à Bougainville seront déposées dans des conteneurs sûrs, verrouillés, contrôlés et dont l'une des clefs sera détenue par la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies, le Secrétariat et les institutions spécialisées contribuent à créer un climat où les questions couvertes par le deuxième Protocole facultatif – qui traite des situations de conflits armés – cesseront d'être applicables à la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le Groupe neutre et régional de surveillance de la paix, composé d'un personnel non armé venant d'Australie, des Fidji, de la Nouvelle-Zélande et de Vanuatu fournit un soutien très précieux. La Papouasie-Nouvelle-Guinée attend de nos partenaires de la coopération au développement qu'ils continuent de l'aider à assurer le retour à la normale à Bougainville.

La promotion et la protection adéquates des droits de l'enfant exigent une approche holistique, tout comme l'exige le défi posé par la création et la préservation d'un environnement dans lequel le reste de la société considère les jeunes comme des dignes successeurs et non pas comme des marginaux, des laissés-pour-compte ou des ratés. Les deux défis sont étroitement liés. Tous deux doivent être relevés. Le progrès est sans doute possible en adoptant une approche globale et intégrée.

Certes, la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a pas réalisé tout ce que nous aurions pu espérer, mais les fondements et, dans une large mesure, l'une des pierres pour l'édification d'un monde digne des enfants sont déjà en place. Ma délégation salue et appuie les travaux de la présente session extraordinaire consacrée aux enfants.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fuad Mubarak Al-Hinai, Chef de la délégation d'Oman.

**M. Al-Hinai** (Oman) (*parle en arabe*) : À l'occasion de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, nous souhaitons saluer M. Kofi Annan et la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour leurs efforts résolus en faveur de la promotion de l'enfant. L'adoption par l'Assemblée

générale de la Convention relative aux droits de l'enfant est une manifestation claire de la nouvelle orientation et du soutien aux efforts de toutes les parties concernées visant à améliorer la situation des enfants dans le monde.

Oman s'est engagé à atteindre les objectifs du Sommet mondial pour les enfants de 1990. Les efforts du Sultanat dans le domaine de la périculture reposent sur quelques fondements de base. Parmi nos priorités figurent la diffusion de l'éducation et la prestation de services sociaux et de santé en vue d'améliorer la situation des enfants et de répondre à leurs besoins en termes de survie, de protection et de développement. Les fruits de ces efforts ont été reconnus par un certain nombre de rapports internationaux, dont le récent rapport de l'Organisation mondiale de la santé qui a annoncé que le Sultanat figure au premier rang des 191 pays en ce qui concerne la qualité des soins de santé.

Depuis 1990, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé à 2,4 %, et le nombre d'enfants vaccinés contre les maladies infantiles a atteint entre 99 et 100 % au cours des cinq dernières années. En outre, le Sultanat n'a pas connu un seul cas de polio pour la septième année consécutive. Il n'y a pas eu non plus de cas déclaré de tétanos dans le Sultanat depuis 1992, ni de cas de diphtérie depuis 1993.

Malgré tous les succès obtenus par le Sultanat, nous nous efforçons d'améliorer la situation en matière de malnutrition des enfants de moins de 5 ans, de mieux sensibiliser la population aux besoins nutritionnels et d'accroître la participation des enfants tout en mettant l'accent sur l'enseignement préscolaire, la lutte contre l'analphabétisme, le renforcement du rôle des jeunes adultes en leur donnant la possibilité de participer et d'exprimer leurs points de vue sur des questions les intéressant. En outre, nous renforçons le rôle du service social et améliorons ses mécanismes afin de répondre aux nouveaux besoins.

Le Sultanat d'Oman apprécie hautement les efforts déployés pour préparer le projet de document final intitulé « Un monde digne des enfants ». Nous réaffirmons l'importance du document, qui reflète le rôle de la famille naturelle et s'attache principalement à inculquer aux enfants et aux adolescents des vertus et des valeurs et à souligner l'importance de l'enseignement préscolaire.

Nous sommes d'avis qu'il est extrêmement important de protéger les enfants qui sont confrontés à l'embargo, à l'occupation étrangère et aux châtements collectifs dévastateurs. Nous réaffirmons la nécessité de protéger les enfants palestiniens, dont les droits découlant des chartes et des conventions internationales sont totalement bafoués.

Nous espérons que nous pourrions obtenir les meilleurs résultats en nous appuyant sur les stratégies et obligations internationales qui prévoient pour chaque enfant une vie sûre, à l'abri de la peur et des privations. Je souhaite plein succès à la présente session extraordinaire.

**Le Président par intérim (parle en arabe) :** L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de M. Peter Piot, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

**M. Piot (parle en anglais) :** De manière idéale, les enfants devraient grandir dans un monde sans sida. Mais notre monde n'est pas ainsi fait. Le VIH existe dans les quatre coins du monde, et les enfants et les jeunes sont ses victimes principales. Chaque jour, 6 000 jeunes de moins de 24 ans sont contaminés par le VIH. Chaque jour, 2 000 nourrissons contractent le VIH par transmission verticale. Chaque jour, plus de 6 000 enfants deviennent orphelins du sida et chaque jour, et 1 600 enfants meurent du sida. Voilà la réalité.

Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le programme qui rassemble huit organisations du système des Nations Unies dans un effort commun contre le VIH/sida, place les jeunes au centre de la riposte contre le sida. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en particulier, organisme qui coparraine ce programme avec nous, a réagi devant les conséquences de l'épidémie de sida sur les enfants dans tous ses aspects.

On connaît les instruments qui permettent de protéger les enfants du monde contre le sida. Pour les utiliser il faut agir sur trois fronts : se conformer aux objectifs déjà fixés à l'échelle mondiale; appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant; et offrir des programmes de grande envergure aux mères, aux orphelins et aux adolescents.

Tout d'abord, nous devons avoir vraiment l'intention de parvenir aux objectifs convenus par toutes les nations du monde. Nous avons les objectifs de la Déclaration du Millénaire, qui ont été fixés par le

plus grand rassemblement de chefs d'État de l'histoire. Nous avons la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, qui a été adoptée à l'unanimité à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au sida, en juin dernier. Nous partageons tous une seule vision, celle d'un monde dans lequel l'épidémie de sida serait en baisse, où il y aurait moins de jeunes contaminés par le VIH, où la transmission du VIH de la mère à l'enfant serait réduite de moitié, où l'on viendrait en aide aux orphelins, et où l'on disposerait des ressources nécessaires pour lutter contre le sida. Ces objectifs seront des gestes vides de sens si nous ne faisons pas d'eux un instrument d'obligation redditionnelle.

Deuxièmement, nous devons nous servir de la Convention relative aux droits de l'enfant pour lutter contre le sida. Je donnerai quatre exemples. En vertu de l'article 2 de la Convention, les enfants ont le droit d'être protégés contre la stigmatisation; toutefois les enfants atteints du sida, ou dont les parents sont atteints du sida, sont souvent en butte à la haine. En vertu des articles 13, 17 et 24 les enfants ont le droit à l'information; toutefois, 60 % à peine des jeunes qui vivent dans les pays les plus touchés du monde savent, dans les grandes lignes, ce qu'ils doivent faire pour se protéger contre le VIH. En vertu de l'article 28, les enfants ont le droit à l'éducation; toutefois, l'an dernier, 1 million d'écoliers africains ont perdu leur instituteur à cause du sida. En vertu de l'article 24, les enfants ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible; toutefois les médicaments qui prolongent la vie des malades atteints du sida ne parviennent qu'à 5 % de ceux qui en ont besoin.

Troisièmement, nous devons progresser pour fixer un ensemble bien précis de réalisations attendues. Dans les pays riches, le risque de transmission du VIH de la mère à l'enfant a été ramené à 2 %. Si l'on n'intervient pas, ce risque peut aller jusqu'à 30 %. Une simple dose de médicaments antirétroviraux peut diminuer ce risque de moitié. Mais aujourd'hui, moins de 5 % des femmes enceintes en Afrique subsaharienne ont accès à des services de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Toutefois la situation est en train d'évoluer. L'ONUSIDA – et en particulier l'UNICEF – organisme qui coparraine ce programme avec nous – a augmenté les projets de prévention, en collaboration avec des fondations et des organisations non gouvernementales. La nécessité de

réagir s'étend maintenant également aux soins à donner aux femmes et aux familles séropositives.

Le nombre d'enfants orphelins du sida dépasse maintenant 13 millions. Il est extrêmement difficile de s'occuper d'eux et de les protéger, mais on peut aider les communautés à faire face à la situation. Les gouvernements, les collectivités, les organisations religieuses et les organisations féminines collaborent entre eux pour permettre aux orphelins de continuer à aller à l'école, pour fournir des vivres, mettre en place des projets lucratifs et fournir un appui psychologique. Mais ce serait faire preuve d'une hypocrisie scandaleuse que de faire face aux besoins des orphelins tout en fermant les yeux sur les causes du sida. C'est là un exemple classique qui prouve bien qu'il vaut mieux intervenir en amont que chercher à faire face à la situation en aval. Nous savons que les outils qui ont fait leurs preuves comportent un mélange de compétences pratiques et de transmission de l'information entre camarades pour favoriser un comportement sexuel responsable et sans danger, l'accès à des préservatifs et des services spécialement conçus pour les jeunes. Mais on ne se sert pas assez de ces outils pour mobiliser les jeunes et les inciter à agir. Dans les régions où l'on a donné aux jeunes la possibilité de s'organiser, ils se sont montrés capables d'affronter le sida. Dans tous les pays où l'on a réussi à réduire le taux de contamination par le VIH, c'est chez les jeunes que les taux de contamination ont été les premiers à baisser.

Lorsque j'ai pris la parole l'an dernier à la session extraordinaire consacrée au sida, j'ai dit que le monde se trouvait devant deux choix : le désespoir ou l'espoir. La session de cette semaine nous permet d'avancer dans la voie de l'espoir. Pussions-nous tous avoir le courage de laisser un enfant nous prendre par la main et nous conduire vers l'avenir – un avenir où nous regarderons nos craintes en face, d'où nous excluons la honte et où l'espoir fleurira. Le sida est un fléau horrible, et nous ne pouvons pas le laisser remporter la victoire. Au nom de nos enfants, nous ne le permettrons pas.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de Mme Anna Kajumulo Tibaijuka, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies sur les établissements humains.

**Mme Tibaijuka** (*parle en anglais*) : Comme on l'a dit à de nombreuses reprises et de bien des façons au cours de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, les enfants sont véritablement les êtres les plus vulnérables qui soient sur terre. Nos enfants, depuis leur naissance jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge adulte, ont besoin d'une nourriture appropriée; il faut les protéger contre les dangers et les maladies, s'occuper d'eux quand ils sont malades, assurer leur instruction pour qu'ils puissent devenir productifs sur le plan économique et leur inculquer un système de valeurs garantissant la stabilité sociale. La plupart de ces tâches difficiles incombent tout naturellement aux parents et sont d'abord assumées au sein du domicile familial.

Un domicile familial digne de ce nom est à la fois un lieu matériel qui met l'enfant et sa famille à l'abri d'un monde cruel et menaçant et un espace psychologique où le confort et l'amour lui sont acquis. Ce domicile favorise l'intégration de la famille et renforce le sentiment d'appartenance, de sécurité et de solidarité humaine. Le chez-soi est à la fois la maison, le quartier et la communauté, et tous ces éléments constituent le milieu dans lequel vit l'enfant, c'est-à-dire, son habitat.

La tragédie de l'enfant commence lorsque cet habitat devient vulnérable. La migration précoce vers les villes, les conflits armés, l'expulsion forcée et les catastrophes naturelles sont parmi les menaces les plus tragiques et les plus terribles auxquelles est exposé l'enfant dans le milieu qui est le sien, et bien trop d'enfants se retrouvent ainsi sans abri physique ou psychologique. Les menaces que constituent pour le bien-être de l'enfant un logement insuffisant, un système d'assainissement médiocre, une eau non potable, des maladies comme le VIH/sida, la criminalité et l'insécurité sont plus courantes et bien plus répandues, en particulier dans les logements insalubres de nos villes.

Le Programme pour l'Habitat, le plan mondial d'action qui a été adopté en 1996 à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), à Istanbul, reconnaît qu'il est essentiel de réduire la vulnérabilité du cadre de vie de l'enfant pour parvenir au développement durable. Il reconnaît aussi qu'il faut s'intéresser particulièrement aux besoins des enfants qui vivent dans des conditions difficiles.

Le Programme pour l'Habitat déclare plus précisément qu'il faut reconnaître un logement adéquat comme un élément important des soins et de l'aide auxquels les enfants et leurs familles, aussi bien que les enfants qui vivent en dehors de la structure familiale ou sans famille, ont droit. À cet égard, le Programme pour l'Habitat demande qu'une attention particulière soit accordée aux besoins en logement des enfants vulnérables, tels que les enfants des rues, les enfants réfugiés et les enfants qui sont victimes d'exploitation et de violences sexuelles.

Le Programme pour l'Habitat est très clair quant au fait qu'un logement adéquat ne veut pas tout simplement dire qu'on ait un toit sur la tête. Cela veut également dire possibilité suffisante de s'isoler, espace suffisant, possibilité d'accès, sécurité adéquate, sécurité d'occupation, stabilité et durabilité structurelles, éclairage adéquat, chauffage et installations de gestion des déchets, qualité convenable de l'environnement et des facteurs santé et, bien sûr, un emplacement adéquat et accessible par rapport au lieu de travail et aux services de base.

L'année dernière, cinq ans après l'adoption du Programme pour l'Habitat, l'Assemblée générale – dans sa Déclaration sur l'état des villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire (résolution S-25/2) – a noté avec satisfaction que l'on prend de plus en plus conscience de la nécessité d'une lutte concertée contre la pauvreté, le problème des

sans-abri, le chômage, l'absence de services essentiels, et l'exclusion des femmes et des enfants. Dans cette Déclaration, l'Assemblée générale s'est déclarée résolue à favoriser l'adoption de politiques sociales et économiques conçues pour satisfaire les besoins en matière de logement des familles et de leurs membres, en accordant une attention particulière aux soins à apporter aux enfants.

Je suis heureuse de pouvoir dire à l'Assemblée que, grâce à un ensemble coordonné de campagnes, de programmes, de projets sur le terrain et de partenariats mondiaux, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains travaille à tous les niveaux pour améliorer le cadre de vie des enfants à travers le monde, en particulier dans les bidonvilles de nos cités. À cet égard, je tiens à annoncer que, avec le soutien de la Fondation Rockefeller, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a lancé une initiative axée sur la collectivité pour offrir un abri aux orphelins du VIH/sida, dont le nombre a augmenté pour atteindre plus de 7 millions en Afrique subsaharienne seulement.

Le personnel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, composé de professionnels très expérimentés, est pleinement attaché à la promotion d'établissements et d'abris adaptés aux besoins des enfants, conformément aux principes adoptés dans le Programme pour l'Habitat.

*La séance est levée à 14 h 10.*